

Évaluation du Processus de Paiement de l'ARC au gouvernement pour la saison 2021-22 en Mauritanie

**Rapport final VF
Janvier 2024**

Équipe d'évaluation :

Hugo CHENE, El Yass OULD DIDI, Ould El Houssein YAHIA, Clément CHARLOT

Superviseur de l'évaluation :

Abdou Karim DIEYE, responsable par Intérim du suivi et de l'évaluation de l'ARC

Remerciements

Ce rapport a été écrit par Hugo Chéné, Clément Charlot et Yahia Ould El Houssein. Le cabinet SISTA consulting a collaboré à la collecte de données quantitatives.

L'équipe tient à remercier Moustapha Cheikh Abdalahi, Abdou Karim Dieye, Papa Zoumana Diarra et Michel Kouadio pour leurs précieux commentaires sur les différents livrables de cette consultance et leur appui tout au long de la mission.

L'équipe tient à remercier toutes les informatrices et tous les informateurs clés du Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA), du Dispositif national de Prévention et de Réponse aux Crises alimentaires et nutritionnelles (DCAN), du Registre social, du Programme alimentaire mondial (PAM), les représentants du gouvernement mauritanien, les bénéficiaires ainsi que la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) et de l'ARC Limited qui ont participé aux entretiens individuels, aux enquêtes quantitatives et aux groupes de discussion.

Citation

Ce rapport doit être cité comme suit : *Chéné H., Charlot C., Ould El Houssein Y. (2023) Évaluation du Processus de Paiement de la mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) pour la saison 2021-22 en Mauritanie.*

Liste des Acronymes

ANSADE	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse démographique et économique
ARC	<i>African Risk Capacity</i> (Mutuelle Panafricaine de gestion des risques)
ARC2	<i>Africa Rainfall Climatology Technology version 2</i> (Climatologie des précipitations en Afrique, version 2)
ARV	Africa Risk View
BCP	Bilan commun des Pays
BEL	Bon d'Expédition Livraison
BM	Banque Mondiale
CAAM	Centrale d'Achat et d'Approvisionnement des Marchés
CAB	Comité d'Analyse des Besoins
CAD	Comité d'Aide au Développement
CCBP	Certificat de Conformité et de bonnes pratiques
CH	Cadre Harmonisé
CHIRP	<i>Climate Hazards Group InfraRed Precipitation</i> (Précipitations infrarouges du Climate Hazards Group)
CHIRPS	<i>Climate Hazards Group InfraRed Precipitation with Station data</i> (Précipitations infrarouges du Climate Hazards Group avec les données des stations)
CODEP	Commission départementale
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CTS	Comité de Travail spécialisé
DAF	Direction/directeur administrative et financière
DCAN	Dispositif national de Prévention et de Réponse aux Crises alimentaires et nutritionnelles
DGV	Distribution gratuite de Vivres
EPCV	Enquête permanente sur les Conditions de Vie
EPoA	<i>Emergency Plan of Action</i> (Plan d'action d'urgence)
EE	Équipe d'Évaluation
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FGD	<i>Focus Group Discussion</i> (Groupe de discussion)
FNRCAN	Fonds National de Réponse aux Crises alimentaires et nutritionnelles
FSMS	<i>Food Security Monitoring Survey</i> (Enquête de suivi de la situation alimentaire des ménages)
GR	Gros Ruminant
GTS	Groupe de Travail spécialisé
GTT	Groupe de Travail technique
HEA	<i>Household Economy Analysis</i> (Analyse de l'économie des ménages)
IA	Insécurité alimentaire

IFRC	<i>International Red Cross and Red Crescent Movement</i> (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)
INPC	Indice national des Prix à la Consommation
IP	Instructions permanentes
IPC	<i>Integrated Food Security Phase Classification</i> (Classification intégrée des phases de la sécurité alimentaire)
KII	<i>Key informant Interview</i> (Entretien avec des personnes clés)
MDRC	<i>Modeled Drought Response Cost</i> (Coût modélisé de Réponse à la Sécheresse)
MRU	Ouguiya mauritanien
MT	Millier de tonnes
NOAA	<i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i>
ODK	Open Data Kit
OPM	Oxford Policy Management
PAM	Programme alimentaire mondial
PDMO	Plan définitif de mise en œuvre
PNR	Plan d'urgence national de réponse
PO	Plan opérationnel
PON	Procédures opératoires normalisées
POS	Procédures opérationnelles standard
PR	Petit Ruminant
PRMP	Personnes responsables des Marchés Publics
CTR	Ratio Coût Transfert
REP	Responsable de l'Engagement Pays
RFE2	<i>Rainfall Estimation Algorithm version 2</i> (Algorithme d'estimation des précipitations version 2)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RS	Registre social
S&E	Suivi-évaluation
SAS	Sondage aléatoire simple
SCAPP	Stratégie nationale de Croissance accélérée et de Prospérité partagée
SNPS	Stratégie nationale de Protection sociale
SONIMEX	Société mauritanienne d'Importation et d'Exportation
SPPT	[Échantillonnage] Systématique à probabilité proportionnelle à la taille
TdR	Termes de référence
USD	Dollar américain
ZME	Zone de Moyen d'Existence

Remerciements	1
Liste des Acronymes	2
Liste des tableaux	6
Liste des figures	6
1. Introduction	4
1.1 Contexte du pays.....	4
1.1.1 Situation de la sécurité alimentaire.....	4
1.1.2 Changement climatique et facteurs de vulnérabilité.....	5
1.1.3 Genre	6
1.2 Engagement de l'ARC en Mauritanie	7
1.3 Structure de l'ARC sur place	8
1.3.1 Structure institutionnelle de l'ARC en Mauritanie	8
1.3.2 Intégration de l'ARC dans le mécanisme de réponse aux urgences du gouvernement.....	9
1.4 Objectifs et méthodologie de l'évaluation.....	11
1.4.1 Objectifs de l'évaluation	11
1.4.2 Aperçu de la méthodologie	12
1.4.3 Limites pour atteindre les objectifs de l'évaluation	13
2. Plan définitif de mise en œuvre (PDMO) : interventions et résultats escomptés...	13
2.1 Évaluation de la sécurité alimentaire et bulletins ARV.....	13
2.2 Système de ciblage des bénéficiaires	16
2.3 Interventions et budget du gouvernement.....	17
2.4 Résultats attendus.....	19
3. Plan définitif de mise en œuvre : résultats effectifs.....	20
3.1 Ciblage effectif.....	20
3.2 Bénéficiaires ciblés, par genre	23
3.3 Denrées distribuées	24
3.4 Budget estimé par rapport au montant du versement	25
3.5 Total des dépenses actuelles	26
3.6 Suivi et évaluation : système mis en place par le gouvernement à des fins de suivi du PDMO dans son ensemble.....	27
3.7 Résultats effectifs du PDMO : principales constatations	28
4. Procédures opérationnelles standard (POS) : niveau de conformité du gouvernement.....	30

4.1	Évaluation des POS : grille d'évaluation.....	30
4.2	Conformité aux POS : principales constatations	35
5.	Efficience et efficacité des intervenants du gouvernement.....	36
5.1	Rapport coût-transfert de la mise en œuvre des interventions du gouvernement ..	36
5.2	Mise en œuvre rapide des interventions du gouvernement.....	38
5.3	Résultats obtenus (ventilés par intervenants)	41
5.4	Perception positive des résultats.....	44
6.	Enseignements en vue d'évaluations ultérieures	47
7.	Recommandations.....	49
7.1	Suivi des recommandations de la précédente évaluation :.....	49
7.2	Recommandations supplémentaires pour le processus de paiement 2021-22 :	50
8.	Annexe	54
8.1	Carte des moyens d'existence.....	54
8.2	Critères de ciblage sur la base de vulnérabilité	54
8.3	Termes de référence de l'évaluation	55
8.4	Matrice d'évaluation.....	62
8.5	Méthodologie détaillée de l'évaluation	66
8.5.1	Revue documentaire.....	66
8.5.2	Ciblage géographique.....	66
8.5.3	Collecte de données — qualitative	67
8.5.4	Collecte de données — quantitative	68
8.5.5	Analyse des données et rapports	69
8.6	Liste des documents reçus.....	69
8.7	Désagrégation des informateurs clés rencontrés	74
8.8	Désagrégation des répondants à l'enquête ménage quantitative.....	74
8.8.1	Sexe des répondants	74
8.8.2	Age des répondants :.....	74
8.8.3	Moughata d'origine des répondants	75

Liste des tableaux

Tableau 1 — Calendrier des principales activités de l'engagement avec l'ARC pour la saison 2021-22	8
Tableau 2 — Aperçu des activités réalisées tout au long de l'évaluation.....	12
Tableau 3 — Quantités planifiées des denrées alimentaires à distribuer	18
Tableau 4 — Budget prévisionnel soumis dans le PDMO	19
Tableau 5 — Nombre de ménages prévus et identifiés pour l'assistance ARC 2021-22.....	23
Tableau 6 — Quantités acheminées de Nouakchott dans les moughataa	25
Tableau 7 — Dépenses effectuées dans le cadre de l'intervention	26
Tableau 8 — Comparaison budget réel et budget prévu.	27
Tableau 9 — Tableau de suivi-évaluation du paiement mis à jour	28
Tableau 10 — Système de notation adopté et significations.....	30
Tableau 11 — Instructions permanentes (IP) : Niveaux de conformité et résultats de l'évaluation	31
Tableau 12 — Matrice d'évaluation	62
Tableau 13 — Répartition des unités primaires d'échantillonnage (localités) par domaine d'étude	66
Tableau 14 — Allocation de l'échantillon des unités primaires (localités) et des unités secondaires (ménages) par moughata	67
Tableau 15 — Localités visitées pour les groupes de discussion.....	68
Tableau 16 - Distribution des répondants par sexe et par moughata	74
Tableau 17 - Désagrégation des répondants par tranche d'âge et par moughata.....	74
Tableau 18 - Distribution des répondants par moughata.....	75

Liste des figures

Figure 1 — Nombre de personnes (en millions) en situation de crise et au-delà sur la période juin-août.....	5
Figure 2 — Composition et structures des comités en Mauritanie.....	9
Figure 3 — Organes composant le DCAN	10
Figure 4 — Indice de sécheresse de fin de saison 2021 selon ARV.....	14
Figure 5 — Écart moyen entre les données satellitaires et les données des stations	15
Figure 6 — Moughataa ciblées dans le cadre de l'intervention ARC 2021-22.....	16
Figure 7 — Satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de la communication autour du ciblage et du processus d'enregistrement	20
Figure 8 — Évolution du taux de couverture des ménages en CH Phase 3+ avec l'assistance ARC	22
Figure 9 — Comparaison des prix au kilogramme des denrées en 2020, 2022, et des prix obtenus dans le cadre de l'assistance (en MRU)	38
Figure 10 — Mois opportuns pour recevoir l'assistance pour faire face à la sécheresse.....	41
Figure 11 — Stratégies de survie préjudiciable non adoptées par les ménages à la suite de la livraison de l'assistance	43
Figure 12 — Satisfaction des ménages concernant la quantité des vivres reçus	44
Figure 13 — Satisfaction des ménages concernant la qualité des denrées reçues.....	45
Figure 15 — Temps d'attente moyen des bénéficiaires à leur arrivée sur le site de distribution ..	46
Figure 15 — Carte des moyens d'existence de la Mauritanie	54
Figure 16 — Enquête interrogé par type d'organisation	74

Résumé exécutif

Résumé exécutif

- 1. La Mauritanie est l'un des premiers gouvernements à avoir rejoint l'ARC dès sa création (2013).** Le gouvernement mauritanien a souscrit à la police d'assurance agricole puis à la police d'assurance pastorale à partir de 2020. Lors de la saison agricole 2021-22, le gouvernement mauritanien s'est à nouveau qualifié pour l'Assurance African Risk Capacity Limited (ARC Ltd) à la suite de la validation de son plan d'urgence et de l'enregistrement d'un déficit pluviométrique majeur. Les données météorologiques de fin septembre 2021 ont révélé que 78 % des stations pluviométriques suivaient une trajectoire déficitaire par rapport à la moyenne établie entre 1991 et 2020.
- 2. En mars 2022, l'ARC Ltd a versé 1 715 131 USD à la Mauritanie.** En octobre 2023, le Secrétariat de l'ARC a chargé Key Aid Consulting de réaliser une évaluation de processus. L'objectif principal de cette évaluation était de déterminer si le plan de mise en œuvre final élaboré par le gouvernement de la Mauritanie et validé par l'ARC a été mis en œuvre conformément au plan de mise en œuvre final (FIP), d'évaluer l'efficacité et l'efficience globales de la mise en œuvre, et de tirer des enseignements et des recommandations. **L'évaluation s'est déroulée d'octobre 2023 à janvier 2024.** La méthodologie de l'évaluation s'est appuyée sur une approche de méthodes mixtes, consistant en une étude documentaire, 27 entretiens avec des informateurs clés, 15 discussions de groupe et une enquête représentative auprès de 351 bénéficiaires (141 hommes et 210 femmes).
- 3. Globalement, les objectifs fixés dans le cadre du PDMO ont été en majorité atteints.** Cependant, la majeure partie de l'assistance a été distribuée hors de la période prévue.
4. Le décalage entre les prévisions pluviométriques de ARV et les données du terrain ont décalé le déclenchement de la police d'assurance de plusieurs mois (de décembre à mai). Le problème qui provient de l'utilisation du jeu de données ARC2 n'a pas seulement touché la Mauritanie, mais également d'autres pays. Suite à la confirmation de la défaillance des données, des négociations ont eu lieu entre l'ARC Ltd et ses réassureurs.
5. Conformément à un décret de mai 2022, les fonds ARC ont été versés dans un nouveau budget d'affectation spécial intitulé Fonds National de Réponse aux Crises alimentaires et nutritionnelles (FNRCAN). Cette situation a créé d'importants délais administratifs que le CSA a anticipés en préfinançant l'intervention de l'ARC avec ses propres fonds.
6. La production du Plan National de Réponse (PNR), bien qu'elle soit bénéfique du point de vue de la coordination, retarde le démarrage des activités. Le PNR a été présenté en mars, laissant ainsi peu de temps pour effectuer un enregistrement et un ciblage avant la période de soudure habituelle (généralement de juin à septembre).
7. Le nombre de ménages ciblés correspond aux projections du PDMO. Le nombre final de ménages s'élève à 26 983 (soit 1821 ménages supplémentaires), car le paiement de l'ARC ne correspondait pas exactement à la population identifiée comme bénéficiaire de la Distribution gratuite de Vivres (DGV), basée sur les données du CH. Le nombre de ménages assistés par le paiement de l'ARC est effectivement de 25 164. Pour compenser cette différence, le CSA a utilisé ses propres ressources.

8. Le CSA a préféré effectuer une distribution générale de vivres plutôt qu'une intervention en espèces, même si cette dernière est moins coûteuse¹ et moins préférée par les bénéficiaires. Ce choix s'explique car le CSA possède une expérience très importante dans la mise en œuvre de distributions, ce qui constitue un avantage comparatif pour cette modalité.
9. L'évaluation a permis de constater que les quelques manquements aux instructions permanentes n'ont pas eu de conséquences majeures sur la réussite du programme. Quelques écarts mineurs ont été notés par rapport au calendrier et aux activités réalisées.
10. Ensuite l'évaluation a trouvé que le rapport coût-transfert de la mise en œuvre des interventions du gouvernement était bon grâce aux efforts menés par le CSA (internalisation de la mise en œuvre, économie d'échelle en utilisant la réponse nationale PNR)
11. Globalement, les bénéficiaires sont relativement satisfaits du processus de distribution. Quelques facteurs ont impacté les résultats de l'assistance. Tout d'abord, en comparant la valeur de l'assistance fournie (181 MRU/personne/mois) à celle de l'assistance recommandée (450 MRU/personne/mois), il semble que la ration distribuée par le CSA est inférieure à ce qui est recommandé pour maintenir un niveau de couverture acceptable des besoins alimentaires en situation d'urgence. Un deuxième facteur qui a impacté les résultats de l'assistance est l'arrivée relativement tardive de celle-ci par rapport à la période de soudure. Le modèle de l'ARC repose sur un paiement anticipé aux bénéficiaires dans les trois mois suivants la récolte (donc en avril pour la Mauritanie), ce qui n'a pas pu être réalisé pour ce paiement. Les ménages lors des entretiens ont mentionné qu'une distribution anticipée aurait été préférable.
12. Malgré les résultats positifs de l'évaluation, il est nécessaire de les interpréter avec précaution étant donné l'absence d'un système de suivi mis en place par le programme. Ce système aurait permis de fournir des informations supplémentaires sur l'efficacité de l'assistance et d'étayer les résultats par d'autres sources.

Cette évaluation a conduit à identifier diverses recommandations qui sont capturées ci-dessous:

- Améliorer et rationaliser les outils de planification du DCAN, notamment en révisant le plan national des besoins anticipés et en approfondissant l'analyse des options de réponse dans le PNR.
- Renforcer le suivi-évaluation des interventions liées au PNR en intégrant le budget des activités de suivi-évaluation dans la demande de budget à l'ARC.

¹ Dans le cadre de la réponse DGV, le coût total estimé de la ration est de 1 311 MRU (35 USD) par ménage et par mois, correspondant à 140 USD par ménage pour 4 mois et 23,3 USD par personne pour 4 mois. Dans le cadre d'une intervention monétaire, le calcul du coût unitaire repose sur les données du dernier programme de transfert monétaire mené en 2019 par le CSA. Le coût unitaire est de 65 USD + 6,5 USD = 71,5 USD par ménage, soit 14,3 USD par personne et par mois. Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Plan opérationnel de soutien aux populations en cas de sécheresse sévère ».

- Revoir la méthodologie de ciblage pour réduire les taux d'erreurs d'exclusion et d'inclusion, en complétant les données du Registre social avec un ciblage communautaire jusqu'à ce que les données soient mises à jour.
- Continuer à personnaliser le modèle pour réduire le risque de base en réévaluant sa sensibilité et en impliquant d'autres partenaires techniques et financiers pour soutenir la réponse aux besoins saisonniers liés à la sécheresse.
- Réévaluer le contenu de l'assistance afin de garantir des allocations adéquates à la taille des ménages, et envisager des solutions pour couvrir les frais de transport liés à la mouture des denrées pour les ménages bénéficiaires.

1. Introduction

1.1 Contexte du pays

13. La République Islamique de Mauritanie est le **troisième plus grand pays d'Afrique de l'Ouest** et se situe à l'intersection du désert saharien et des steppes sahéliennes. Sa superficie est de 1 030 700 km². Il est bordé au nord par le Sahara occidental et l'Algérie, à l'est par le Mali, au sud par le Mali et le Sénégal et à l'ouest par l'océan Atlantique. En 2022, **la population mauritanienne était estimée à environ 4,4 millions d'habitants**³. La population a augmenté de 8 % depuis 2018, où elle était de 4,2 millions, et son taux de croissance annuel est de 2,6 %. Sa densité de 3,9 habitants par kilomètre carré en fait le quatrième pays le moins densément peuplé d'Afrique. En outre, **la population mauritanienne est jeune**. En 2021, plus de 60 % de la population totale était âgée de moins de 25 ans et 42 % de la population était âgée de 0 à 14 ans⁴. La population urbaine de la Mauritanie est également relativement élevée par rapport à ses voisins, et représente 56 % de la population, selon les estimations de 2021⁵. Nouakchott, la capitale administrative du pays, concentre un quart de la population du pays⁶.

1.1.1 Situation de la sécurité alimentaire

14. **La population de la Mauritanie est confrontée à un niveau stable, mais élevé d'insécurité alimentaire (IA)**, principalement au moment de la période de soudure (juin-septembre). La Figure 1 met en exergue cette tendance répétée sur la période 2018-2023. En 2020, l'indice mondial de la faim 2020 a classé la Mauritanie au 85e rang sur 107 pays⁷.

15. Le **climat en Mauritanie est typiquement aride, marqué par une faible et irrégulière pluviométrie**, variant de 450 mm dans la partie méridionale (climat semi-aride) à seulement 50 mm dans les deux tiers nord du pays (climat désertique). La période sèche s'étend d'octobre à mai, tandis que la saison des pluies, de juin à septembre, apporte des précipitations plus fréquentes, surtout dans la région méridionale. Les faibles précipitations posent des défis pour l'agriculture, notamment la culture sous pluie, principal moyen d'existence de la frontière sud du pays, comme le montre la [carte des moyens d'existence](#) en annexe.

16. L'insuffisance de la production agricole locale rend les importations de denrées alimentaires indispensables pour répondre aux besoins de la population : **70 % des céréales consommées sont importées. La Mauritanie est donc vulnérable aux fluctuations des prix alimentaires internationaux, ce qui accroît l'insécurité**

² World Bank Data, "Land Area Mauritania."

³ Agence Nationale de Statistique — <https://ansade.mr/fr/>

⁴ World Bank. "Mauritania Macroeconomic Outlook," 2021.

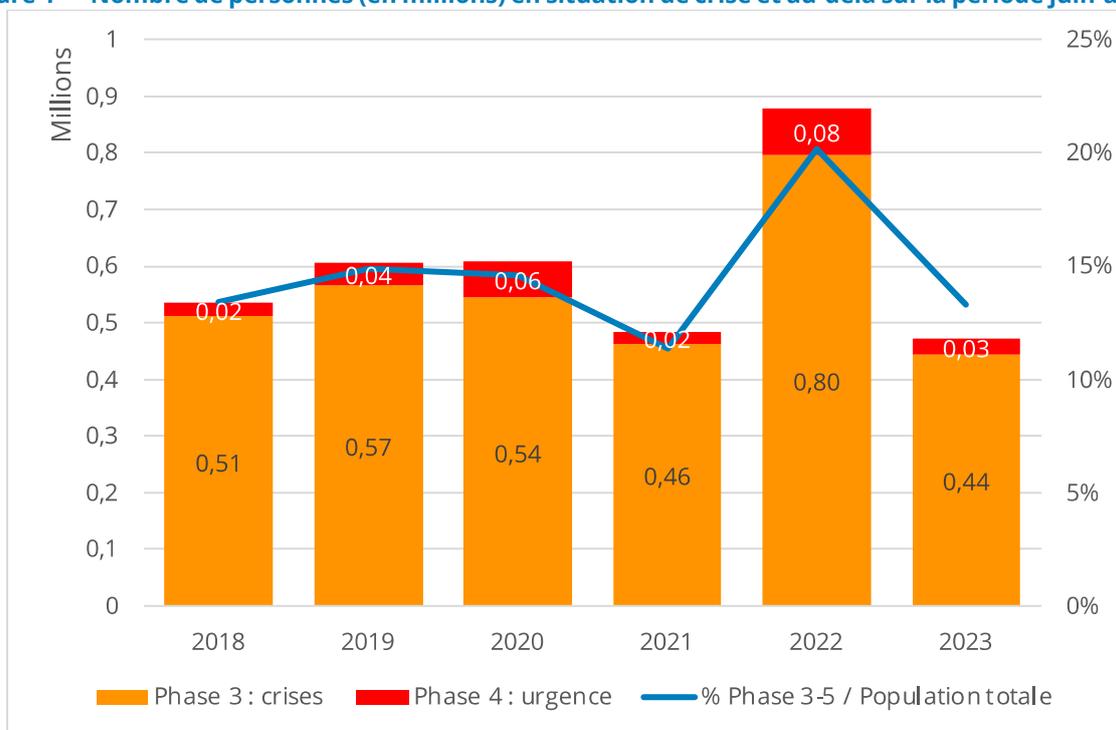
⁵ World Bank Data, "Urban Population, Mauritania."

⁶ IOM, « Mauritanie - Nouakchott - Cartographie et profil des migrants », octobre 2022.

⁷ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, « Indice de la faim dans le monde : Faim et systèmes alimentaires dans les situations de conflits », octobre 2021.

alimentaire^{8,9}. Récemment, les prix des principales denrées alimentaires importées ont connu une forte hausse par rapport à la moyenne des cinq dernières années¹⁰. À titre d'exemple, le prix du blé a connu une hausse de 70 % par rapport à octobre 2021, et 80 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années à la même période¹¹. Cette situation affecte directement l'accès des ménages à la sécurité alimentaire.

Figure 1 — Nombre de personnes (en millions) en situation de crise et au-delà sur la période juin-août¹²



1.1.2 Changement climatique et facteurs de vulnérabilité

17. La Mauritanie est vulnérable au changement climatique. Outre les risques liés à la fragilité de l'économie nationale face aux chocs liés à l'économie mondiale, **les changements climatiques affectent en particulier des secteurs vitaux de l'économie nationale, tels que l'agriculture et l'élevage**. Le déclin de la couverture végétale et la désertification ont un impact négatif sur l'élevage et la production agricole. Cette situation conduit à l'appauvrissement de la population des zones rurales. Certains ménages se voient contraints d'envoyer des membres de leur foyer vers les centres urbains, en particulier la capitale Nouakchott, qui accueille actuellement environ un quart de la population nationale. Selon le ministère de l'Environnement, la dégradation des terres est estimée à environ 200 000 hectares

⁸ FAO et al., « The State of Food Security and Nutrition in the World (SOFI) Report - 2023 », juillet 2023.

⁹ Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Plan opérationnel de soutien aux populations en cas de sécheresse sévère », 2020.

¹⁰ Les données de l'Indice national des prix à la consommation, dans son bulletin mensuel du mois de septembre 2023, ont révélé que les prix des produits alimentaires et des matériaux de base ont augmenté dans des proportions variables dans toutes les régions du pays. ANSADE, « Note mensuelle de l'Indice National des Prix à la Consommation (INPC) », septembre 2023.

¹¹ Résultats de l'analyse du Cadre Harmonisé, Mauritanie, novembre 2022.

¹² Données du Cadre Harmonisé pour les années 2018 à 2023. <https://www.food-security.net/visualise-export/?country=mauritania&area=&period=2023-06&sea=on&neighbour=on&partner=on>

chaque année et les feux de brousse détruisent également, entre 50 000 et 200 000 hectares par an¹³.

18. **La Mauritanie connaît des épisodes de sécheresse réguliers, qui sont de plus en plus rapprochés**¹⁴. Les sécheresses ont un impact significatif sur l'agriculture, entraînant une diminution des rendements des cultures et la perte de bétail en raison du manque de pâturages et d'eau.

19. La pauvreté demeure une problématique rurale, car près **de huit personnes sur dix (77,1 %) de l'ensemble des habitants de ces zones vivent dans la pauvreté**¹⁵. La fragilité des conditions économiques de milliers de familles mauritaniennes pauvres affecte le niveau de vie des femmes et des enfants. La malnutrition chronique (manque de qualité plus que de quantité de nourriture) touche 17,1 % de la population mauritanienne¹⁶. Les enfants de moins de cinq ans sont particulièrement touchés par le retard de croissance, notamment la tranche d'âge de 18 à 23 mois qui est la plus touchée avec une prévalence de 38 %¹⁷.

1.1.3 Genre

20. Malgré les efforts nationaux pour promouvoir l'égalité des sexes, **la plupart des indicateurs économiques et sociaux du pays sont marqués par des disparités fondées sur le genre**. La Mauritanie se classe 161e sur 170 pays en 2021 selon l'indice d'inégalité de genre¹⁸. De multiples facteurs, liés à la gouvernance ou socioculturels, expliquent ce résultat. Il s'agit notamment des barrières socioculturelles qui maintiennent les traditions patriarcales, la sous-représentation des femmes dans la prise de décision, le faible accès des femmes aux intrants de production (comme le crédit et la propriété foncière), l'absence de statistiques sexospécifiques et l'accès limité à l'éducation et à la formation sont quelques-unes des causes concrètes qui expliquent ce résultat¹⁹.

¹³ Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, « Désertification », juin 2020, <http://www.environnement.gov.mr/fr/index.php/toute-l-actualite/45-desertification>.

¹⁴ African Risk Capacity et République Islamique de Mauritanie, « Mauritanie : Rapport de validation de la personnalisation du modèle de sécheresse agricole et pastorale d'Africa RiskView (ARV) », janvier 2021.

¹⁵ ANSADE, « Pauvreté multidimensionnelle en Mauritanie », novembre 2022.

¹⁶ Ministère de la Santé et UNICEF, « Enquête nutritionnelle SMART », juillet 2021.

¹⁷ FAO, Union Européenne, et Cirad, « Profil des systèmes alimentaires - Mauritanie : Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires », 2023.

¹⁸ UNDP, « Indice d'inégalité de genre », 2021.

¹⁹ Nations Unies Mauritanie, « Bilan Commun de Pays (BCP). Le Développement à l'épreuve de la pandémie du Covid-19 », 2021.

1.2 Engagement de l'ARC en Mauritanie

21. La **Mauritanie fait partie des premiers gouvernements qui ont rejoint l'ARC dès sa création**^{20,21}. Des premières visites par les représentants de l'ARC ont eu lieu en octobre 2012. La Mauritanie a ratifié l'accord portant création de la Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (ARC) en 2013. Le gouvernement mauritanien s'est vu octroyer un certificat de conformité et de bonnes pratiques²² (CCBP) de l'ARC en mars 2014²³. Le gouvernement mauritanien a souscrit à la police d'assurance agricole puis à la police d'assurance pastorale à partir de 2020²⁴.
22. Depuis 2014, la **Mauritanie a bénéficié à plusieurs reprises de la police d'assurance de l'ARC** :
- En 2015, la Mauritanie a reçu 6,3 millions de dollars américains pour une distribution de vivres aux familles, qui ont permis d'acheter 11 000 tonnes de riz auprès de fournisseurs locaux et fournir une assistance rapide à 250 000 personnes.
 - En 2018, l'ARC Ltd a décaissé 2,4 millions de dollars américains au gouvernement mauritanien pour l'assurance pastorale contre la sécheresse. La distribution a consisté en de l'alimentation pour le bétail²⁵.
23. **En 2020, le gouvernement de la Mauritanie s'est à nouveau qualifié pour l'African Risk Capacity Insurance Company Limited (ARC Ltd)** à la suite de la validation de

²⁰ L'African Risk Capacity (ARC) a été créée en tant qu'agence spécialisée sous l'égide de l'Union africaine (UA) en novembre 2012 avec pour objectif principal de renforcer les capacités de préparation et de réponse aux catastrophes de ses États membres face aux événements météorologiques extrêmes et aux catastrophes, notamment en aidant les populations souffrant d'insécurité alimentaire. Sous les auspices et les protections juridiques de l'UA, l'agence ARC, qui opère par l'intermédiaire de son Secrétariat, offre aux États membres divers services de renforcement des capacités, notamment des systèmes d'alerte précoce, des plans d'urgence et des mécanismes de financement des risques. Elle dispose actuellement de protocoles d'accord avec 24 pays membres de l'UA et fonctionne sous la supervision d'un conseil d'administration élu par les États membres et la Commission de l'Union africaine.

²¹ Les premiers pays à avoir rejoint l'ARC sont la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

²² Pour obtenir et préserver un Certificat de conformité et de bonnes pratiques (CCBP), un pays doit : (i) être un signataire du Traité ; (ii) avoir un Plan d'urgence approuvé par le Conseil et détaillant l'utilisation de prestations d'assurance de l'ARC Ltd, comme l'exige le Traité³ ; (iii) avoir terminé l'examen et la personnalisation du logiciel Africa RiskView ; (iv) être à jour dans ses obligations financières envers l'Institution de l'ARC ; et (v) respecter son Plan d'urgence approuvé. Le Secrétariat de l'ARC communique à l'ARC Ltd les noms des pays détenteurs de CCBP et qui sont donc éligibles à faire partie de l'ARC Ltd en souscrivant un contrat d'assurance.

²³ African Risk Capacity, « Critères relatifs à la délivrance de Certificats de conformité et de bonnes pratiques ARC/LW3/D004.1209_16 », s. d.

²⁴ Les approches existantes au sein de ARV pour la surveillance de la sécheresse agricole sont basées sur l'indice de satisfaction des besoins en eau (WRSI). Le WRSI n'est pas spécifiquement ciblé sur l'élevage caractérisé par une végétation hétérogène. De ce fait un ARV a développé un modèle pastoral basé sur l'indice de végétation par différence normalisée. African Risk Capacity et République Islamique de Mauritanie, « Mauritanie : Rapport de validation de la personnalisation du modèle de sécheresse agricole et pastorale d'Africa RiskView (ARV) ».

²⁵ Le nombre de bénéficiaires de cette police d'assurance n'est pas connu car le système de suivi n'était pas suffisamment performant. IRAM, « Evaluation du Processus de Paiement ARC 2017-18 à la Mauritanie », s. d.

son plan d'urgence²⁶. Les principales étapes contractuelles, entre l'ARC et le gouvernement mauritanien, sont mentionnées ci-dessous :

Tableau 1 — Calendrier des principales activités de l'engagement avec l'ARC pour la saison 2021-22

Activités clés	Date
Acquisition par la Mauritanie de l'assurance auprès de l'ARC Ltd avec une prime de 1 499 665 USD ²⁷	12 avril 2021
Lettre du CSA rapportant le décalage entre le suivi ARV et la réalité du terrain	28 octobre 2021
<i>Négociations entre ARC Ltd et les réassureurs</i>	<i>Novembre 2021 — mars 2022</i>
Production d'un rapport détaillant le calcul de l'intervention en cas de sécheresse et transmission du montant correspondant à la Mauritanie par l'ARC Ltd pour mise en œuvre	8 mars 2022
Approbation par le Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC du Plan définitif de Mise en Œuvre (PDMO)	14 juin 2022
Exécution du PDMO	Avril-Sept. 2022
Versement de 1,7 million USD d'indemnités d'assurance à la Mauritanie	18 octobre 2022

24. La Mauritanie a bénéficié sur la même période d'un paiement de la part de l'assurance Replica²⁸ du Programme alimentaire mondial (PAM). Le PAM a mis en œuvre des activités complémentaires dans les moughataa d'Aioun et Maghama (Hodh el Gharbi et Gorgol) entre mars et mai. **La réponse Replica du PAM n'est cependant pas couverte dans ce rapport.**

1.3 Structure de l'ARC sur place

1.3.1 Structure institutionnelle de l'ARC en Mauritanie

25. **Quatre comités majeurs ont été établis pour superviser et coordonner l'engagement de la Mauritanie auprès de l'ARC.** Ces comités englobent divers

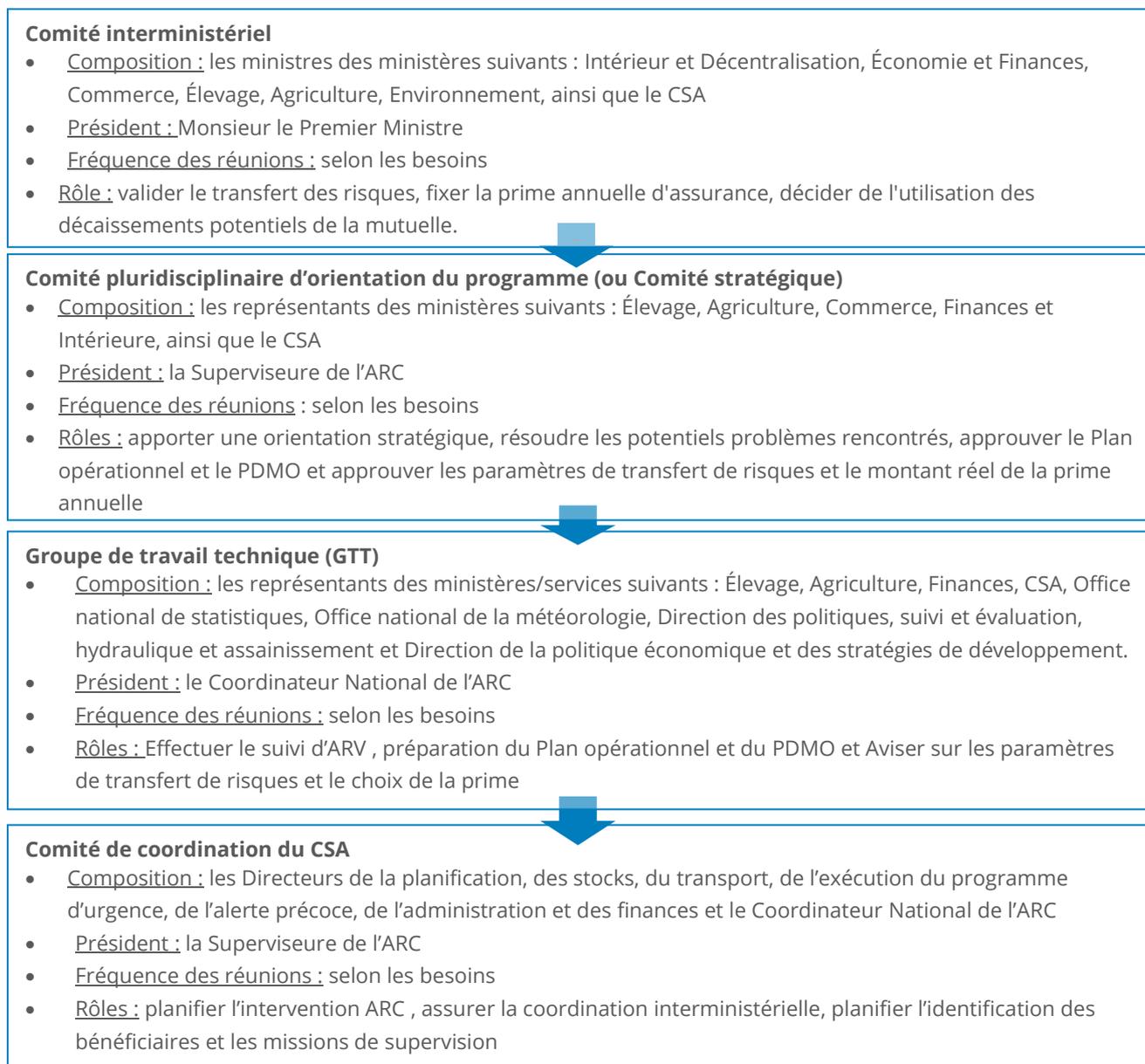
²⁶ Le plan d'urgence est composé du plan définitif de mise en œuvre (PDMO) et du plan opérationnel. Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Cadre Générique du Plan définitif de Mise en Œuvre (PDMO) », avril 2022; Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Plan opérationnel de soutien aux populations en cas de sécheresse sévère ».

²⁷ Une police d'assurance agricole pour 749796 USD et une police d'assurance pastorale pour 749869 USD. ARC Ltd, « Facture de la police d'assurance paramétrique contre la sécheresse 2021-22 », avril 2021.

²⁸ Réplique de l'ARC est un produit d'assurance proposé par ARC Ltd au PAM et à d'autres organisations humanitaires en tant qu'approche innovante pour étendre la couverture de l'assurance contre les risques climatiques à un plus grand nombre de personnes et améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire d'urgence dans les pays africains vulnérables exposés aux risques climatiques. Dans le cadre de la couverture par réplique de l'ARC, le PAM et d'autres partenaires (partenaires de réplique) peuvent égaler l'aide de l'ARC. Les pays membres de l'ARC peuvent alors bénéficier d'une protection supplémentaire grâce aux polices correspondantes souscrites par le PAM ou d'autres agences humanitaires. Programme Alimentaire Mondial, « ARC Replica: WFP's partnership with the African Risk Capacity (ARC) for the expansion of climate risk insurance », octobre 2018.

ministères et services, chacun exerçant des responsabilités distinctes. La Figure 2 ci-dessous offre une **synthèse de la structure et des rôles de chaque comité**.

Figure 2 — Composition et structures des comités en Mauritanie²⁹



1.3.2 Intégration de l'ARC dans le mécanisme de réponse aux urgences du gouvernement

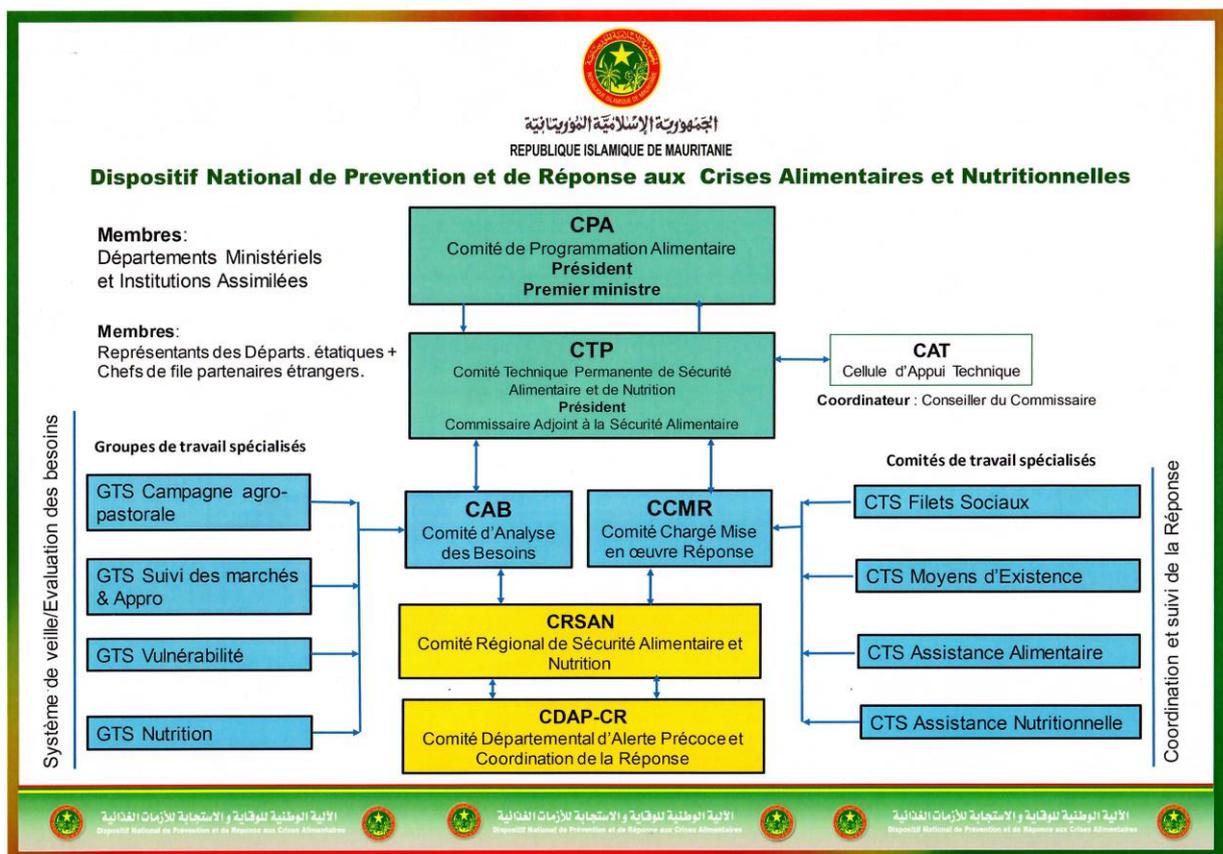
26. Depuis 2016, la **Stratégie nationale de Croissance accélérée et de Prospérité partagée (SCAPP-2016-2030)** en phase avec les cibles des Objectifs de Développement durable, constitue le cadre de référence des programmes politiques, économiques et sociaux en Mauritanie. L'objectif est « *d'éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le pays et réduire de moitié, au moins, la proportion des hommes,*

²⁹ Librement inspiré d'un tableau similaire produit dans Flavio Braidotti, « Audit de processus de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques : Rapport sur la Mauritanie » (Kimetrica, novembre 2015).

femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions, d'ici 2030³⁰».

27. **La Mauritanie dispose depuis avril 2021, d'un cadre national de concertation sur la sécurité alimentaire**, il s'agit du Dispositif national de Prévention et de Réponse aux Crises alimentaires et nutritionnelles (DCAN). Il est chargé de mettre en place un système d'alerte précoce et de préparer et mettre en œuvre les plans de réponse aux chocs de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Il implique l'ensemble des Départements et acteurs concernés par le diagnostic et la préparation de la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles³¹. Afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, le gouvernement à travers le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers met en œuvre, chaque année, un ensemble de programmes et d'actions.

Figure 3 — Organes composant le DCAN



³⁰ République Islamique de Mauritanie, « Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2012-2030) », janvier 2016.

³¹ République Islamique de Mauritanie, « Décret n° 061-2021 du 21 Avril 2021/P.M/ portant réaménagement du cadre national de concertation sur la sécurité alimentaire et instituant un Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles (DCAN). » (2021).

1.4 Objectifs et méthodologie de l'évaluation

1.4.1 Objectifs de l'évaluation

28. Cette évaluation, commandée par l'ARC, a un **double objectif de redevabilité et d'apprentissage**. Elle vise à déterminer si le PDMO, élaboré par le CSA et validé par l'ARC, a été mis en œuvre comme prévu en termes de processus et de gestion. En outre, cette évaluation cherche à donner un **aperçu de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre, de l'atteinte des résultats, de la qualité de la mise en œuvre et de la satisfaction des bénéficiaires**. Elle cherche également à **tirer des enseignements et à formuler des recommandations** pour éclairer la conception et la mise en œuvre futures des paiements de l'ARC en Mauritanie et dans d'autres pays soutenus par l'ARC.

29. L'évaluation du processus du PDMO couvre les domaines suivants, tels que détaillés dans les termes de référence (disponible dans l'annexe [Termes de référence de l'évaluation](#)) :

- Évaluer dans quelle mesure le PDMO de la Mauritanie est conforme aux procédures opérationnelles standard (POS) de l'ARC.
- Examen des interventions réalisées avec les fonds de l'ARC par rapport à celles décrites dans le PDMO
- Évaluer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du PDMO, ainsi que la perception qu'ont les bénéficiaires de la mise en œuvre et des résultats du programme.
- Évaluer la manière dont les interventions intègrent la dimension de genre³²

30. En cas de sécheresse, l'une des valeurs ajoutées de l'ARC est que les fonds sont libérés rapidement³³ — souvent avant que d'autres fonds ne soient disponibles — ce qui réduit le temps nécessaire pour aider les populations vulnérables, protéger leurs moyens de subsistance et les empêcher de recourir à des stratégies d'adaptation négatives telles que la vente d'actifs agricoles ou la privation de nourriture. Par conséquent, **l'évaluation met l'accent sur l'avancement et la rapidité des activités et essaye d'identifier tout écart par rapport aux procédures opérationnelles standard**.

31. Les questions d'évaluation abordées dans cette évaluation sont résumées dans le tableau ci-dessous. La matrice d'évaluation, avec ces questions, leurs critères d'évaluation et la source des données, se trouve dans la section dans l'annexe [Matrice d'évaluation](#).

Tableau 1 : Questions d'évaluation

Questions d'évaluation	Critère DAC
Q1: Coordination avec les autres initiatives lors du design et de la mise en œuvre	Cohérence/Coordination

³² Pour cela l'équipe d'évaluation se basera sur WFP Office of Evaluation, « Technical Note : Integrating Gender in WFP Evaluations », s. d.

³³ African Risk Capacity, « Contingency Planning Standards and Guidelines », n.d.

Q 2 : Atteinte des résultats escomptés	Efficacité
Q 3 : Efficience de la réponse	Efficience

32. Les destinataires de cette évaluation de processus sont principalement l'agence ARC, ses partenaires, et le gouvernement de Mauritanie à travers le CSA. Le public secondaire du rapport est constitué des autres États membres et les différents comités qui constituent le DCAN.

1.4.2 Aperçu de la méthodologie

33. Dans un but de concision du rapport, le tableau ci-dessous décrit les principales étapes de l'étude. La méthodologie complète est présentée en [annexe](#). L'équipe d'évaluation a utilisé une approche mixte, basée sur la collecte et l'analyse de données primaires (entretiens individuels, groupes de discussion avec les bénéficiaires [FGD] et enquêtes quantitatives auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires) et secondaires (documents de programme, études de marché, documents contextuels et données de suivi).

Tableau 2 — Aperçu des activités réalisées tout au long de l'évaluation

Phase de démarrage	Rapport de démarrage : soumis le 24 octobre 2023, contenant une matrice d'évaluation, la méthodologie de collecte de données et les outils utilisés. La version finale a été soumise le 6 novembre 2023.	Revue documentaire : 76 documents ont été consultés (notes internes, procédures, rapports, bulletins d'information et diagnostics réalisés).
Collecte de données	27 entretiens avec des informateurs clés ³⁴ .	15 groupes de discussion avec des bénéficiaires et non bénéficiaires de l'intervention ARC/CSA ³⁵ .
	351 ménages enquêtés dans le cadre de l'enquête quantitative : 113 ménages à Djigueni (32 %) ; 133 ménages à Néma (38 %) et 105 à Timbedra (30 %).	
Analyse et écriture du rapport	Les données qualitatives, primaires et secondaires ont été enregistrées et codées pour analyser les tendances émergentes. Cela a été fait à l'aide d'une matrice de codage, sur Excel, organisée par question d'évaluation. Les données quantitatives ont été nettoyées puis analysées à l'aide de statistiques descriptives à l'aide d'Excel.	
Livrables	Restitution finale : 20 janvier 2024	Première version : 19 décembre 2023 Rapport final : 21 février 2024

³⁴ L'échantillonnage des entretiens avec les informateurs clés est présenté en annexe.

³⁵ L'échantillonnage des groupes de discussion avec les bénéficiaires du projet est présenté en annexe.

1.4.3 Limites pour atteindre les objectifs de l'évaluation

34. **Timing de l'évaluation** : Il est fortement recommandé de réaliser l'évaluation du processus et les enquêtes auprès des bénéficiaires immédiatement après la réception de l'assistance. Dans ce cas de cette évaluation, il se sera écoulé environ un an entre la réception des denrées et le début de l'enquête sur le terrain, ce qui a pu impacter la capacité des parties prenantes interrogées à se rappeler les détails liés à la mise en œuvre du PDMO. Afin de minimiser cette limitation, l'équipe d'évaluation s'est appuyée le plus possible sur la revue documentaire afin de trianguler les informations partagées par les personnes interrogées.
35. **Confusion des bénéficiaires quant aux interventions reçues** : Plusieurs actions, qu'elles aient été entreprises directement par le CSA ou d'autres entités gouvernementales, ont été menées simultanément à l'intervention ARC au cours de la même saison et dans les mêmes moughataa³⁶. Malgré les mesures de vérification mises en place par l'équipe d'évaluation³⁷, il est envisageable que certains bénéficiaires aient amalgamé plusieurs interventions et aient fourni des réponses qui ne correspondent pas exclusivement à l'intervention financée par l'ARC, d'autant plus étant donné le délai entre la mise en œuvre et la collecte de données. L'équipe d'évaluation a autant que possible triangulé les informations pour réduire ce biais.
36. **Prise en compte de l'approche sexospécifique** : L'approche axée sur le genre, un élément clé des termes de référence, n'a pas été intégrée de manière explicite dans la conception et la mise en œuvre du PDMO ni dans les procédures standard de l'ARC. Par conséquent, les consultants ont adapté leur évaluation du processus pour se concentrer sur l'intégration de la dimension de genre dans le ciblage et la mise en œuvre, conformément à ce qui est présenté dans la matrice d'évaluation.

2. Plan définitif de mise en œuvre (PDMO) : interventions et résultats escomptés

2.1 Évaluation de la sécurité alimentaire et bulletins ARV

37. En Mauritanie, **un déficit pluviométrique majeur a été enregistré pendant la campagne agricole de 2021**. Les données météorologiques de fin septembre 2021 ont révélé que 78 % des stations pluviométriques suivaient une trajectoire déficitaire par rapport à la moyenne établie entre 1991 et 2020³⁸. La diminution des précipitations présentait un risque notable pour les cultures dépendantes de la pluie, entraînant une réduction des terres cultivées le long des rivières et en aval. Cette

³⁶ À titre illustratif, parmi les ménages interrogés (n=351), seulement 22% n'ont pas bénéficié d'autres formes d'assistance au cours des trois dernières années. La majorité a principalement reçu une aide des programmes Taazour (41%) et Tekavoul (40%). Lors de certains groupes de discussion d'autres interventions comme la réponse inondations ou la distribution Kosmos ont été également mentionnées.

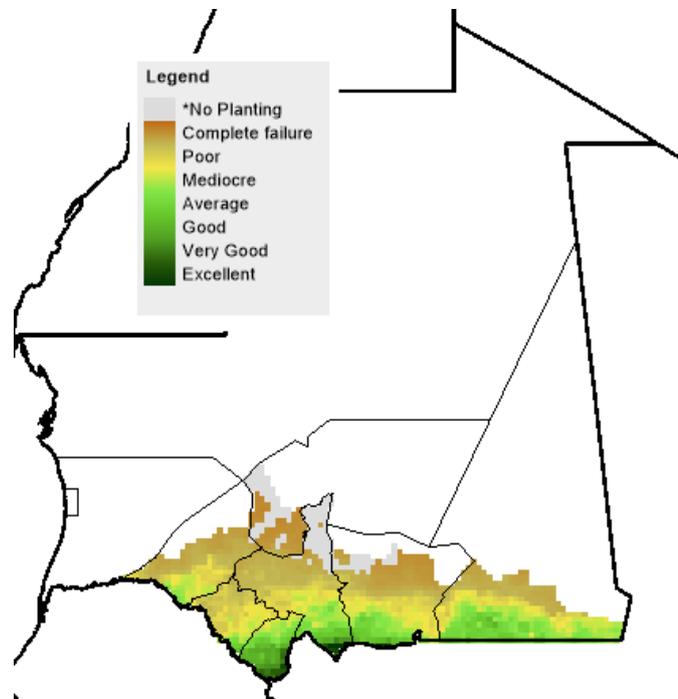
³⁷ Sept questions étaient posées aux bénéficiaires, en plus de vérifier la pièce d'identité lorsque disponible, afin de permettre à l'enquêteur de confirmer que le ménage avait effectivement reçu l'assistance de l'ARC.

³⁸ Comité d'analyse des besoins et Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles, « Diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle 2021/2022 », décembre 2021.

prévision a conduit le CSA à anticiper une diminution de la production agricole par rapport aux normales.

38. **Le logiciel Africa Risk View (ARV) n'a pas détecté de déficit majeur de l'indice de sécheresse lors de la campagne de 2021,** comme illustré dans la Figure 5, ci-contre. Quelques zones de non-semis ont été identifiées dans les wilayas de Tagant, Assaba et Hodh Garbi. Ces échecs ont eu un impact puisqu'ils ont permis d'identifier des personnes touchées par la sécheresse, nombre estimé à moins de 10 000 personnes (7664)³⁹. Cependant ce nombre était insuffisant pour déclencher le paiement de l'assurance.

Figure 4 — Indice de sécheresse de fin de saison 2021 selon ARV



39. À la date du 28 octobre⁴⁰, **le gouvernement mauritanien a émis une lettre signalant des divergences entre les données d'ARV et celles recueillies sur le terrain**⁴¹. À la suite de cette lettre, l'ARC (à travers son département de *Technical Support Division*) a estimé que la différence entre les estimations d'impact du modèle et la réalité sur le terrain pourrait découler du jeu de données pluviométriques utilisé dans le modèle (jeu de données ARC2 fournie par la *National Oceanic and Atmospheric Administration* [NOAA])⁴². La Figure 5 ci-dessous illustre clairement l'écart très prononcé entre les données pluviométriques mesurées par ARC2 et celles de deux autres modèles.

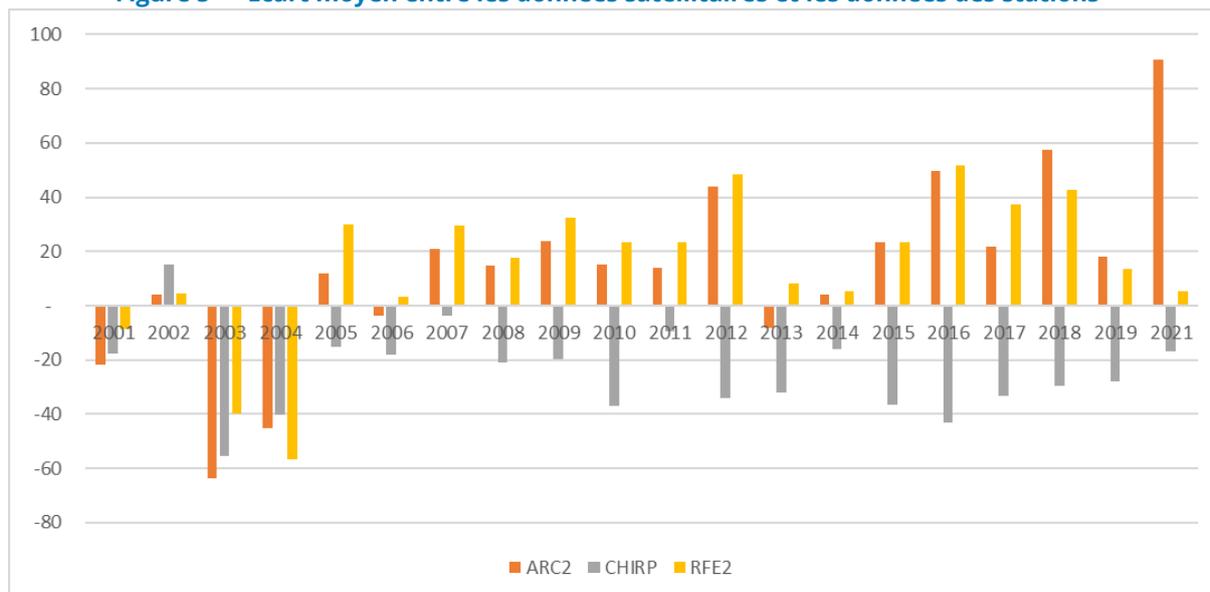
³⁹ Africa RiskView, « Rapport de mi-saison Mauritanie 2021 », nd.

⁴⁰ D'après les entretiens effectués par l'équipe d'évaluation, dès juin 2021, des suspicions de décalage entre ARV et les données terrain ont émergé, mais d'autres institutions telles que le CILSS mentionnaient une saison normale malgré tout. Les écarts constatés ont été analysés, mais il a fallu du temps pour confirmer et signaler le problème.

⁴¹ Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Lettre de la Commissaire à la sécurité alimentaire à l'attention de Monsieur le Directeur général de l'ARC - n°410 du 28/10/2021 », octobre 2021.

⁴² African Risk Capacity, « Analyse de la performance du modèle Africa RiskView - Saison agricole et pastorale 2021 Mauritania », novembre 2021.

Figure 5 — Écart moyen entre les données satellitaires et les données des stations⁴³



40. Malgré ces difficultés, le Comité d'Analyse des besoins (CAB)⁴⁴ dans le cadre du DCAN a poursuivi son travail de veille et d'analyse de l'insécurité alimentaire (IA). En octobre 2021, le taux d'insécurité alimentaire a atteint 18,5 %, montrant une forte dégradation par rapport à 2020 et 2019. Des prévisions au début de l'année 2022 indiquaient une production brute d'environ 349 189 tonnes pour l'ensemble des cultures, toutes spéculations confondues. **Cela représente une réduction de 4 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années et une chute de 14 % par rapport à la saison 2020-2021⁴⁵.** L'exercice du Cadre Harmonisé (CH) en mars 2022 a révélé une situation alimentaire et nutritionnelle en dégradation. La situation projetée pour juin à août 2022 indiquait que 36 moughataa allaient se retrouver en phase de crise (phase 3+ de l'IPC), avec une augmentation prévue de la population en insécurité alimentaire⁴⁶. **En conséquence, la population estimée en IA était de 878 921 personnes (soit environ 20 % de la population) dont 678 543 étaient prioritaires parce que déjà en crise⁴⁷.** Ces estimations étaient les plus élevées depuis la mise en place du Cadre Harmonisé en Mauritanie⁴⁸.

41. La faible pluviométrie a également touché le secteur de l'élevage, avec une faible disponibilité de pâturages dans tout le pays, précipitant ainsi la transhumance vers des zones relativement mieux pourvues⁴⁹. **Le CAB a estimé que la situation allait**

⁴³ African Risk Capacity.

⁴⁴ Le Comité d'Analyse des Besoins (CAB) est l'institution en charge des alertes précoces au sein du DCAN.

⁴⁵ Comité d'analyse des besoins et Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles, « Diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle 2021/2022 ».

⁴⁶ Cadre Harmonisé, « Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en octobre-décembre 2022 et projetée en juin-août 2023 », novembre 2022.

⁴⁷ Cadre Harmonisé, « Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en mars-mai 2022 et projetée en juin-août 2022 », mars 2022.

⁴⁸ Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles et Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Plan national de réponse (PNR) 2022 de la République Islamique de Mauritanie », mars 2022.

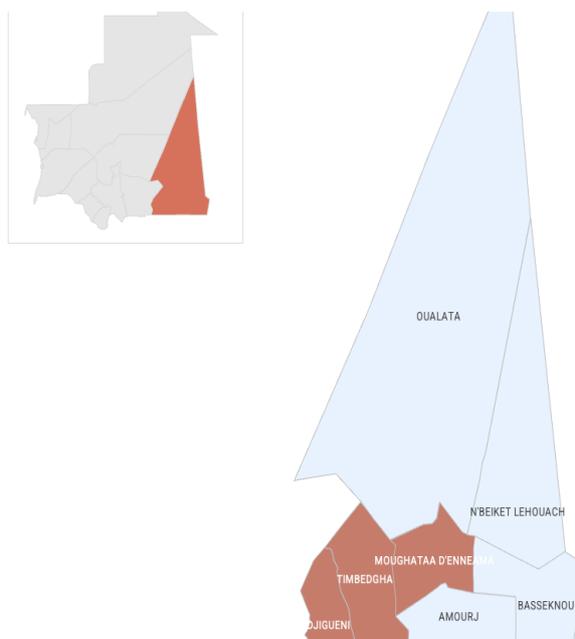
⁴⁹ Action contre la Faim, « Bulletin de surveillance pastorale de la Mauritanie n°15 : Avril-Mai 2022 », avril 2022.

fortement affecter les ménages dont les principales sources de revenus proviennent de l'agriculture ou de l'élevage, les privant de pouvoir d'achat et d'accès aux marchés, alors que les prix des produits alimentaires de base étaient élevés⁵⁰.

2.2 Système de ciblage des bénéficiaires

42. Selon les données du PDMO, il était prévu d'assister 25 164 ménages⁵¹. Pour réaliser le ciblage, trois étapes étaient prévues. **Une première étape de ciblage géographique consistait à prendre les résultats du CH pour identifier les zones en crise (phase 3) ou en urgence alimentaire (phase 4) pendant la période de soudure.** Ainsi, le paiement devait couvrir les trois moughataas du Hodh Charghi, Djigueni, Néma et Timbedra⁵². La sélection de ces moughataa était censée prendre en compte le nombre de personnes affectées, et la capacité des fonds de l'ARC, en coordination avec les interventions d'autres acteurs⁵³.

Figure 6 — Moughataa ciblées dans le cadre de l'intervention ARC 2021-22



43. Dans ces moughataa, **l'identification des communes et des localités (la deuxième étape) devait se faire selon la méthodologie harmonisée des CODEP (Commissions départementales) présidées par le Hakem (préfet)⁵⁴.** Ces commissions comprennent tous les services techniques déconcentrés, des représentants de la société civile présents dans la moughataa et des maires. L'exercice consiste à identifier les communes et les villages lors d'ateliers participatifs, avec une commission catégorisant les communes en fonction de divers critères comme le pourcentage de population, l'état de la biomasse, la pluviométrie et la récurrence des chocs au cours des cinq dernières années. Les

⁵⁰ Comité d'analyse des besoins et Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles, « Diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle 2021/2022 ».

⁵¹ Le nombre de personnes à assister est calculé en prenant le montant du versement attendu et en le rapportant au coût de l'intervention par ménage. Pour le détail voir [Interventions et budget du gouvernement](#).

⁵² Par conséquent, ce n'est pas simplement la sévérité de l'échec des semis dans les wilayas, mais plutôt le résultat d'une coordination entre les acteurs au sein du DCAN qui permet d'effectuer le ciblage géographique. Les wilayas les plus touchées pour la saison 2021-22, étaient concernées par les échecs de semis sont Hodh El Gharbi, l'Assaba et le Tagant. African Risk Capacity, « Commentaires relatifs à la lettre du CSA Mauritanie », nd.

⁵³ D'après certaines personnes interrogées, le montant du paiement de l'ARC est divisé par la valeur du kit afin de déterminer le nombre de personnes assistées. Ensuite, le CSA cherche à faire correspondre les besoins (évalués dans le cadre du PNR) avec cette capacité de l'ARC.

⁵⁴ Programme Alimentaire Mondial, « Méthodologie Ciblage des ménages pour l'assistance de soudure », mai 2022.

données des localités⁵⁵ sont utilisées pour sélectionner les villages au sein de chaque commune⁵⁶.

44. Enfin, **une dernière étape de ciblage basée sur les vulnérabilités devait être utilisée pour identifier les ménages à assister.** Le ciblage des bénéficiaires utiliserait principalement le Registre social (RS)⁵⁷, conformément à la méthodologie convenue au sein du Comité de Travail spécialisé (CTS) assistance alimentaire du DCAN. Un **ciblage communautaire complémentaire devait aussi être mis en œuvre pour compléter les listes de bénéficiaires reçues du RS, avec des vérifications entreprises pour minimiser les risques d'erreur d'inclusion et d'exclusion.** Les critères de ciblage seraient ajustés par zone de moyen d'existence, reflétant les spécificités des localités semi-urbaines selon la décision du CTS⁵⁸.
45. D'après le PDMO, les agents du CSA devaient ensuite mener une **mission de vérification pour s'assurer de la véracité des informations fournies par le RS et s'assurer de l'existence des ménages identifiés.** Lors de cette mission, les agents du CSA devaient remettre un bon aux ménages assistés. Ce même bon serait ensuite échangé par le ménage bénéficiaire contre l'assistance lorsqu'elle sera rendue disponible.

2.3 Interventions et budget du gouvernement

46. Le PDMO planifiait d'atteindre 25 164 ménages.
47. **Le financement de l'ARC a été intégré dans la section d'assistance alimentaire du PNR 2022⁵⁹.** Cette section comprenait deux modalités : la distribution générale de vivres (DGV) et la distribution via transferts monétaires. Les fonds de l'ARC ont été alloués à la modalité DGV. Cette activité DGV du PNR visait à acquérir 18 041 tonnes de vivres pour satisfaire les besoins alimentaires de 251 164 ménages pour une durée d'un mois. **La distribution gratuite de vivres (DGV) était prévue pour couvrir l'ensemble des 210 000 ménages pauvres inscrits sur le RS, en particulier les 146 000 ménages identifiés en phase 3 ou plus selon le CH de mars 2022.** Cette

⁵⁵ En utilisant les données de l'Office National des Statistiques (ONS).

⁵⁶ Les données permettent de calculer un score entre 0 et 500 pour chaque commune en fonction de seuils et de pondérations ajustés de manière à permettre la meilleure différenciation des communes. Dans chaque moughata, les communes présentant les notes les plus élevées sont couvertes en priorité.

⁵⁷ Le registre social est une base de données recueillant les profils des ménages les plus pauvres du pays, et qui sert d'outil essentiel aux programmes sociaux dans leur appui aux populations pauvres. Pour plus d'information sur sa méthodologie se référer à République Islamique de Mauritanie, « Manuel opérationnel du Registre Social », avril 2020.

⁵⁸ Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Cadre Générique du Plan définitif de Mise en Œuvre (PDMO) ».

⁵⁹ Les interventions planifiées dans le cadre du PNR 2022 sont : l'assistance alimentaire : Distribution gratuite de vivres et de transferts monétaires ; l'assistance nutritionnelle ; les actions d'appui aux moyens d'existence et le renforcement de la résilience des populations vulnérables ; le renforcement de la coordination du dispositif DCAN. Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles et Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Plan national de réponse (PNR) 2022 de la République Islamique de Mauritanie ».

intervention unique était planifiée pour le début de la période de soudure (mai-juin), et le coût global estimé de cette opération s'élevait à 558 080 000 MRU.

48. **Dans ce cadre, chaque ménage identifié devait recevoir 50 kilogrammes de blé, 25 kilogrammes de riz, cinq kilogrammes de sucre et cinq litres d'huile^{60,61}.** Cette assistance devait couvrir les besoins alimentaires d'un ménage de six personnes pendant une durée de deux mois⁶². Les quantités totales estimées de denrées à fournir dans le cadre du paiement ARC sont les suivantes.

Tableau 3 — Quantités planifiées des denrées alimentaires à distribuer⁶³

Denrée	Quantité (tonnes)	Source(s)	Valorisation (MRU/kg)	Valeur totale (MRU)	Valeur par ménage (MRU)
Blé	1258,2	Marché national	19	23 905 800	950
Riz	629,1	Marché national	28,7	18 055 170	717,5
Sucre	125,8	Marché national	26,8	3 371 440	134
Huile	125,8	Marché national	75	9 435 000	375
TOTAL	2138,9	-	-	54 767 410	2176,5

49. **La valeur d'achat des vivres par ménage est donc estimée à 2176,5 MRU.** Les frais de transport et de mise en œuvre sont estimés comme suit :

- Transport de (25 kg de riz, 50 kg de blé, 5 kg de sucre et 5 litres d'huile) à 2,5 MRU/kg en moyenne, soit 212,5 MRU.
- Les frais de mise en œuvre (forfait de 0,4 MRU/kg distribué), soit 85 kg * 0.4 MRU, ce qui donne 34 MRU.

50. Le total des autres frais de distribution est donc de 246,5 MRU. Soit un coût total par ménage de 2423 MRU. **Le coût total direct de l'opération pour 25 164 ménages est donc de 60 972 372 MRU ou 1 682 461 USD** (taux de change : 1 USD = 36,24 MRU). À ces frais s'ajoutent des frais de fonctionnement pour le personnel mobilisé, des frais de communication, etc. (Le budget détaillé est précisé dans la section [Budget estimé](#))

⁶⁰ Initialement, le plan opérationnel prévoyait une distribution de 25 kg de riz, 25 kg de blé, 5 kg de haricots et 5 litres d'huile (soit 240kg) par ménage pendant une période de 4 mois. Cette option a été écartée car trop coûteuse, l'État dans le cadre de la réponse DGV a préféré augmenter le nombre de bénéficiaires et réduire le volume de l'assistance. Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Plan opérationnel de soutien aux populations en cas de sécheresse sévère ».

⁶¹ Il est possible pour un pays de mener une activité qui ne figure pas dans le PO. Le pays doit alors chercher à modifier son plan d'opérations conformément aux règles énoncées dans les exigences proposées pour la soumission du plan d'opérations à des fins d'approbation. Aucune modification au PO n'a été effectuée. African Risk Capacity, « Contingency Planning Standards and Guidelines ».

⁶² Ici une incohérence s'est glissée entre le PNR et le PDMO car la DGV cherche à « couvrir les besoins d'un mois » (PNR) puis l'assistance « devrait couvrir les besoins alimentaires d'un ménage de six personnes pendant une durée de deux mois » (PDMO). Cette incohérence explique probablement pourquoi la quantité distribuée n'est pas suffisante (voir paragraphe 78)

⁶³ Les données présentent des variations légères par rapport à celles du PDMO, car des arrondis ont été effectués à la valeur supérieure dans le cadre du PDMO.

[par rapport au montant du versement](#)). Le **montant suivant a été utilisé comme base à des fins de planification : 62 080 000 MRU ou 1 713 024 USD.**

Tableau 4 — Budget prévisionnel soumis dans le PDMO

	Quantité (mt)	Coût unitaire (MRU)	Total (MRU)
A. Vivres			
Blé	1 259	19 000	23 921 000
Riz	630	28 700	18 081 000
Huile	126	75 000	9 450 000
Sucre	126	26 800	3 376 800
B. Coût de Transport			
Transport des produits (riz, blé, huile)	2 141	2 500	5 352 500
C. Personnel et coût afférant			
Personnel opérationnel	2	105 000	210 000
Personnel d'appui	2	18 000	36 000
Délégués régionaux	2	40 000	60 000
Chauffeurs des délégations régionales	2	15 000	30 000
Magasinier central	2	8 000	16 000
Magasiniers régionaux	2	24 000	48 000
Chef service transport	2	8 000	16 000
D. Équipement			
Communications	2	50 000	100 000
Atelier de capitalisation	1	500 000	500 000
Consommable de bureau (Une tablette, scanner, trieur, bons-registres-stylos.....)	4	40 000	160 000
Location de véhicules	2	75 000	150 000
E. Dépenses courantes			
Carburant	2	207 000	414 000
Imprévus			158 700
TOTAL COÛT DE L'OPÉRATION			62 080 000

2.4 Résultats attendus

51. Les **résultats escomptés étaient que les 25 164 ménages vulnérables identifiés (parmi les 210 000 planifiés dans le PNR), soumis à une insécurité alimentaire, auraient reçu les quantités de vivres prévues pour aider à stabiliser leur sécurité alimentaire.** Cette aide contribuerait à réduire le risque que les ménages aient recours à des mécanismes d'adaptation négatifs, notamment la vente d'actifs essentiels, qui compromettraient la sécurité alimentaire future ou d'autres gains réalisés récemment. La planification du PDMO prévoyait que les distributions seraient effectuées entre juin et août 2022.

3. Plan définitif de mise en œuvre : résultats effectifs

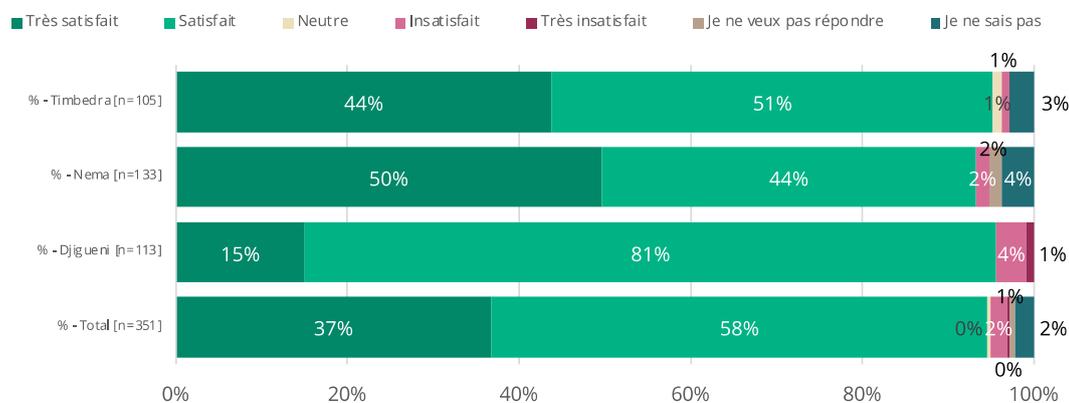
3.1 Ciblage effectif

52. La méthodologie décrite plus haut (voir [Système de ciblage des bénéficiaires](#)) a été globalement utilisée dans le cadre de l'intervention.

- Des **CODEP ont été organisés** dans chaque moughata pour identifier les localités à assister⁶⁴.
- Une **demande a été soumise au RS pour l'identification des bénéficiaires**, introduisant des critères spécifiques élaborés dans le cadre de la préparation du PNR du DCAN⁶⁵. Ces critères sont partagés par toutes les organisations participantes⁶⁶. Le RS a remis la liste finalisée aux équipes du CSA en mai 2022.
- **Le ciblage complémentaire communautaire n'a pas été effectué** dans le cadre de cette intervention⁶⁷.
- **Une délégation du CSA s'est rendue dans les localités identifiées pour vérifier les données partagées par le registre social.**

53. **La méthode de ciblage a été globalement appréciée par les bénéficiaires** comme le met en évidence la Figure 7 ci-dessous⁶⁸. Les principales raisons avancées par les répondants sont le fait de recevoir l'information à temps (86 %, n=351) et que le contenu de l'information reçu était relativement complet (30 %) ⁶⁹.

Figure 7 — Satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de la communication autour du ciblage et du processus d'enregistrement⁷⁰



Les valeurs ayant été arrondies, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %.

⁶⁴ Information confirmée par le wali et les hakems interrogés.

⁶⁵ Ces critères sont mentionnés en [annexe](#).

⁶⁶ Le PAM par exemple utilise les mêmes critères. Programme Alimentaire Mondial, « ARC Replica Mauritanie Juin 2022 : rapport de mise en oeuvre », juin 2022; Programme Alimentaire Mondial, « Méthodologie Ciblage des ménages pour l'assistance de soudure ».

⁶⁷ Comme le gouvernement a préfinancé l'opération toutes les activités planifiées n'ont pas été effectuées (voir paragraphe 50)

⁶⁸ La méthode a également reçu des avis positifs lors des groupes de discussion (6/15), tandis que 2 sur 15 ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de l'implication communautaire.

⁶⁹ Question à choix multiples ce qui explique que la somme des pourcentages dépasse 100%.

⁷⁰ Données issues de l'enquête quantitative.

54. Malgré cela, **les bénéficiaires ont signalé quelques erreurs d'inclusion lors du ciblage**. Onze pour cent des répondants ont indiqué connaître des personnes qui ont reçu l'assistance ARC alors que ces personnes ne leur paraissaient pas être aussi vulnérables et donc d'avoir autant besoin de l'assistance (n=351)⁷¹. **Les erreurs d'exclusion sont plus fortes, 37 % des répondants ont déclaré connaître des ménages dans le besoin qui ont été exclus de l'assistance (n=351)⁷²**. Dans la moughata de Djigueni, ce taux atteint 49 % des répondants (n=113). Ce résultat explique en partie la redistribution significative de l'assistance au profit des non-bénéficiaires au sein des localités (voir [Résultats obtenus \[ventilés par intervenants\]](#)). Une cause probable de ces erreurs d'exclusion perçues pourrait être due à des niveaux de vulnérabilité socio-économique très proches entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires (la majorité de la population étant vulnérable), ce qui explique qu'ils ne parviennent pas à comprendre pourquoi tel ménage est identifié. Un autre élément à considérer pourrait être que les fonds de l'ARC n'étaient peut-être pas suffisants par rapport aux ménages touchés par l'insécurité alimentaire (selon la classification CH), d'autant plus que les niveaux d'insécurité alimentaire ont augmenté entre Mars et août 2022. La plupart des personnes en Phase 3+ entre mars et mai étaient en majorité couvertes prises en charge par l'assistance de l'ARC (entre 59 et 88 % de l'effectif)⁷³. **Cependant, en raison des retards de livraison pendant la période de juin à août, les niveaux d'insécurité alimentaire ont considérablement augmenté, créant un écart significatif entre la réponse apportée et les besoins réels⁷⁴**. Dans le cas extrême de Néma, le taux de couverture a chuté de 58 % entre mars-mai (moment d'élaboration du PDMO) et juin-août (période de distribution de l'assistance).

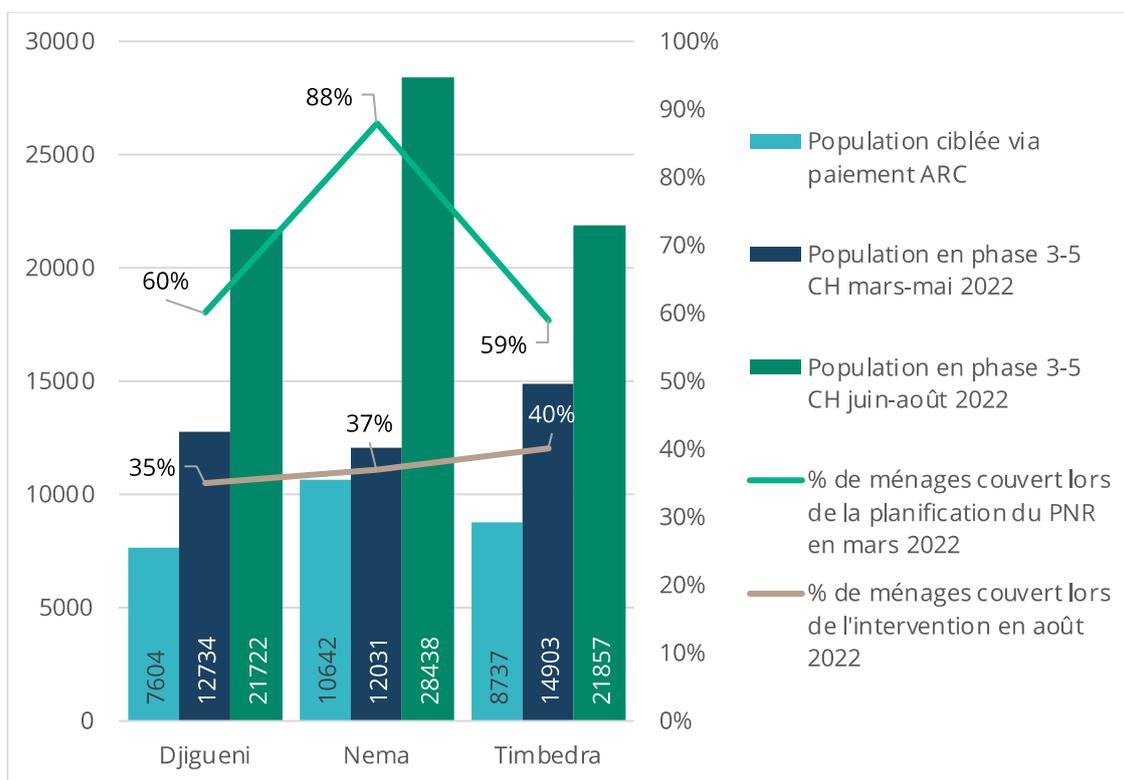
⁷¹ Les données des ménages utilisées par le Registre Social ne sont pas actualisées régulièrement. Les données n'ont pas été mises à jour depuis 2019 ce qui peut expliquer pourquoi les ménages les plus pauvres n'ont pas été sélectionnés. D'après le représentant du Registre Social rencontré la mise à jour des données pour le Hodh el Charghi est prévue en décembre 2023.

⁷² Les erreurs d'exclusions ont été confirmées durant l'ensemble des groupes de discussion effectué que ce soit auprès des bénéficiaires ou des non-bénéficiaires (15/15).

⁷³ Les moughataa ont été choisies en raison de la capacité de l'assistance ARC à couvrir une proportion significative de la population touchée dans la région, selon les données CH de mars 2022.

⁷⁴ Cette observation souligne l'importance de la proposition de valeur du modèle de l'ARC, qui cherche à fournir une assistance avant la période de soudure. L'objectif est d'empêcher les ménages de vendre des actifs et d'adopter des stratégies de survie négatives.

Figure 8 — Évolution du taux de couverture des ménages en CH Phase 3+ avec l'assistance ARC⁷⁵



55. Enfin, lors du ciblage, **le CSA n'a pas inclus dans le montant de l'assistance le fait que les bénéficiaires recevaient d'autres formes d'assistance sociale en parallèle**⁷⁶. La prise en compte de ces ménages aurait pu permettre d'atteindre un plus grand nombre de personnes et potentiellement réduire les erreurs d'exclusion. Dans certaines moughataa, le pourcentage élevé de bénéficiaires recevant une autre forme d'assistance n'a pas été pris en considération. À titre d'exemple, à Timbedra, seulement 1 % des ménages assistés n'ont pas reçu d'autre forme d'assistance (n=105), tandis qu'à Djigueni, ce chiffre est de 4 % (n=113). En revanche, le pourcentage est beaucoup plus élevé à Néma, avec 54 % des ménages n'ayant reçu aucune autre assistance (n=133)⁷⁷.

56. **Peu de localités ont bénéficié d'un mécanisme formel permettant de soulever des plaintes ou de fournir des retours sur l'assistance.** Sur les 15 groupes de discussion, 11 ont signalé l'absence de tout mécanisme, tandis que les quatre restants ont mentionné un numéro vert. Cependant, tous ont confirmé que ce numéro n'était

⁷⁵ Cadre Harmonisé, « Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en mars-mai 2022 et projetée en juin-août 2022 », 2022.

⁷⁶ Dans le cadre du paiement Réplique mis en œuvre par le PAM, les bénéficiaires qui recevaient l'assistance de Tekavoul ont reçu une assistance plus faible. Ce choix lors du ciblage a permis d'augmenter le nombre de ménages assistés. Programme Alimentaire Mondial, « ARC Replica Mauritanie Juin 2022 : rapport de mise en œuvre ».

⁷⁷ À Timbedra, 71% des ménages bénéficiaires ont reçu de l'aide de Taazour au cours des trois dernières années, 38% de Tekavoul, et 14% d'une ONG. À Djigueni, 58% ont reçu de l'aide d'une ONG, 47% de Taazour, et 46% de Tekavoul.

pas fonctionnel⁷⁸. Vingt-sept pour cent des ménages interrogés ont déclaré ne pas savoir si un tel mécanisme existait (n=350). **Par conséquent, le CSA n'avait aucun moyen formel de garantir que l'intervention était adaptée aux bénéficiaires, même si cela était pourtant stipulé dans le PO comme une mesure de suivi-évaluation^{79, 80}.**

3.2 Bénéficiaires ciblés, par genre

57. **Le nombre de ménages ciblés correspond aux projections du PDMO.** Le nombre final de ménages s'élève à 26 983, car le paiement de l'ARC ne correspondait pas exactement à la population identifiée comme bénéficiaire de la Distribution gratuite de Vivres (DGV), basée sur les données du CH. Le nombre de ménages assistés par le paiement de l'ARC est effectivement de 25 164. Pour compenser cette différence, le CSA a utilisé ses propres ressources pour aider les ménages touchés dans la commune de Timbedra, comme indiqué dans le Tableau 5 ci-dessous :

Tableau 5 — Nombre de ménages prévus et identifiés pour l'assistance ARC 2021-22⁸¹

Niveau administratif 2	Niveau administratif 3	Nombre de ménages prévus (PDMO)	Nombre de ménages effectifs (DGV)
Djiguenni	Aoueinat Zbel	1320	1320
Djiguenni	Beneamane 1	688	688
Djiguenni	Djiguenni	1277	1277
Djiguenni	El Mebrouk	1158	1157
Djiguenni	Feireni	1256	1256
Djiguenni	Gasr El Barka	1051	1051
Djiguenni	Ghlig Ehel Boyé	855	855
Néma	Achemim	369	369
Néma	Agoueinit	1349	1349
Néma	Bangou	1287	1287
Néma	Beribave	702	702
Néma	Hassi Etile	850	850
Néma	Jreif	641	641
Néma	Mabrouk	694	694
Néma	Néma	1818	1817
Néma	Noual	676	676
Néma	Oum Avnadech	2257	2257
Timbedra	Bousteila	2153	2153
Timbedra	Etouil	1907	1907
Timbedra	Hassi M'Hadi	1614	1614
Timbedra	Koumbi Saleh	1242	1242

⁷⁸ Le numéro vert partagé était celui du registre social.

⁷⁹ Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Plan opérationnel de soutien aux populations en cas de sécheresse sévère ».

⁸⁰ La plupart des non-bénéficiaires interrogés lors des groupes de discussion (4/6) ont indiqué qu'ils n'avaient pas rencontré de conséquences inattendues suite au ciblage. Les deux autres groupes de discussion ont souligné des conséquences liées à l'organisation de la distribution qui ont eu un impact sur les bénéficiaires, notamment le coût du transport mais sans lien avec le processus de ciblage.

⁸¹ Données issues de la base de données partagées par le registre social au CSA.

Timbedra	Timbedra	Non assistés	1821
TOTAL		25 164	26 983

58. Les données des ménages bénéficiaires ne sont pas désagrégées par sexe par le Gouvernement de la Mauritanie. L'équipe d'évaluation n'est donc pas en mesure de déterminer quelle proportion de femmes et d'hommes a reçu l'assistance.

3.3 Denrées distribuées

59. **L'équipe d'évaluation estime que les quantités prévues à distribuer ont été très certainement complètement atteintes.** Ce jugement évaluatif repose sur les informations ci-dessous :

- Deux activités de suivi ont été entreprises par le responsable de la planification (une en août puis une seconde en octobre 2022). En octobre 2022, ce dernier annonçait que **l'activité avait été exécutée à hauteur de 99,3 % dans les trois moughataa**. Il restait 37 rations dans la moughata de Néma et 162 dans la moughata de Timbedra^{82,83}.
- **L'ensemble des ménages** interrogés de manière aléatoire, dans le cadre de l'enquête quantitative, **ont confirmé avoir reçu du riz, du blé, du sucre et de l'huile**⁸⁴. Les quantités reçues déclarées par les bénéficiaires sont globalement conformes aux quantités mentionnées dans le PDMO⁸⁵.
- D'après les données de la direction des stocks et de la direction des transports, consultées par l'équipe d'évaluation, **les quantités annoncées ont effectivement été acheminées depuis les entrepôts du CSA à Nouakchott vers les entrepôts de Djiguéni, Néma et Timbedra** représentaient :

⁸² Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Second compte-rendu sur l'opération de DGV (distribution gratuite de vivres) organisée en 2022 sur financement ARC », octobre 2022.

⁸³ Les bénéficiaires étaient attendus avec le retour des semi-nomades dans leur lieu d'habitation à l'occasion de la rentrée scolaire et du début de la saison de culture dans les bas-fonds. Si les familles bénéficiaires ne se présentent pas d'ici à la prochaine période de soudure et pour éviter la détérioration des produits, les dotations non distribuées pourraient être réaffectées à des familles nécessiteuses par la commission départementale présidée par le Hakem.

⁸⁴ Quatre ménages dans la moughata de Néma n'auraient pas reçu de sucre (soit 1%, [n=351]). Cependant, l'équipe d'évaluation considère cela comme des erreurs de saisie. Après discussions avec les énumérateurs et en observant les résultats des groupes de discussion, aucun ménage n'aurait omis de recevoir l'assistance.

⁸⁵ Données issues de l'enquête quantitative. Les valeurs sont globalement homogènes entre les différentes moughataa. L'équipe d'évaluation considère que les différences sont dues à l'écart entre la collecte de données et la réception de l'assistance (plus d'un an).

Tableau Error! Main Document Only. - Quantités reçues déclarées par les bénéficiaires

	Riz [n=351]	Blé [n=351]	Huile [n=351]	Sucre [n=347]
Quantité moyenne reçue	25,1 kg	49,7 kg	5,0 kg	5,2 L
Quantité médiane reçue	25,0 kg	50,0 kg	5,0 kg	5,0 L
Quantité minimum reçue	25,0 kg	25,0 kg	4,0 kg	5,0 L
Quantité maximum reçue	50,0 kg	50,0 kg	5,0 kg	25,0 L

Tableau 6 — Quantités acheminées de Nouakchott dans les moughataa⁸⁶

	BLE (en kg)	RIZ (en kg)	SUCRE (en kg)	HUILE (en L)
Néma	598 200	299 200	59 845	59 820
Djigueni	380 250	190 125	38 100	38 040
Timbedra	436 850	218 425	43 700	43 680
Total	1 415 300	707 750	141 645	141 540

3.4 Budget estimé par rapport au montant du versement

60. Suite à la confirmation de la défaillance des données de NOAA (voir 39)⁸⁷, des négociations ont eu lieu entre l'ARC Ltd et ses réassureurs. ARC Ltd a décidé d'adopter une approche mixte consistant à combiner les paiements moyens pondérés égaux produits par les ensembles de données RFE2, CHIRP et CHIRPS⁸⁸ afin d'obtenir un paiement au titre de la police. Il s'agit d'une mesure corrective exceptionnelle et unique à la défaillance des données NOAA ARC⁸⁹. Ainsi, en mai 2022, le montant final versé au gouvernement mauritanien est de 1 715 131 USD⁹⁰ (par rapport 1 713 024 USD budgétés dans le PDMO).

61. **Comme prévu, ce financement a intégré le financement du plan national de réponse (PNR) du pays⁹¹ à la suite d'une sécheresse étendue** (voir [Intégration de l'ARC dans le mécanisme de réponse aux urgences du gouvernement](#)). Conformément à un décret de mai 2022, les fonds ARC ont été versés dans un nouveau budget d'affectation spécial intitulé Fonds National de Réponse aux Crises alimentaires et nutritionnelles (FNRCAN)⁹². **Cette situation a créé d'importants délais administratifs (création du compte bancaire, etc.)⁹³ que le CSA a anticipés en préfinançant l'intervention de l'ARC avec ses propres fonds⁹⁴** (voir paragraphe 74). Du fait de l'utilisation de ses propres fonds, le gouvernement n'a autorisé que la mise en œuvre de certaines activités d'urgence (distribution et suivi). **Le CSA n'a donc pas**

⁸⁶ D'après les données compilées par les auteurs sur base des bons de livraison, de l'état des stocks. Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Décision de la Commissaire à la sécurité alimentaire portant sur l'attribution des quantités de vivres - n°104 du 12/05/022 », mai 2022.

⁸⁷ NOAA aurait confirmé la défaillance en février d'après les entretiens qualitatifs réalisés.

⁸⁸ Sur la base des calculs ci-dessus :

$$PFINAL = (1/3) * PRFE2 + (1/3) * PCHIRP + (1/3) * PCHIRPS$$

$$PFINAL = (1/3) * \$3 082 217 + (1/3) * \$1 497 426 + (1/3) * \$565 750$$

$$PFINAL = \$1 715 131$$

⁸⁹ ARC Ltd, « Rapport sur le calcul du MDRC : République de Mauritanie, Saison de croissance de l'Afrique de l'Ouest, L'année d'assurance 2021/22 », mars 2022.

⁹⁰ Soit 62 080 000 MRU d'après le Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Cadre Générique du Plan définitif de Mise en Œuvre (PDMO) ».

⁹¹ Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles et Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Plan national de réponse (PNR) 2022 de la République Islamique de Mauritanie ».

⁹² Comme tous les financements des autres partenaires techniques et financiers pour financer le PNR. République Islamique de Mauritanie, « Décret n° 2022-068 du 11 mai 2022 portant création d'un budget d'affectation spéciale pour le financement des plans nationaux de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles (FNRCAN) », mai 2022.

⁹³ Le versement du paiement a été effectué sur le compte du FNRCAN le 18 octobre 2022.

⁹⁴ Le virement du FNRCAN pour rembourser l'avance du CSA n'a été effectué que le 22 août 2023. Ministère des Finances, « Relevé du compte 4674 : Comptes d'affectation spéciale CAS_109 : Fonds national de réponse aux crise alimentaires et nutritionnelles (FNRCAN) du 01/01/2023 au 31/12/2023 », décembre 2023.

mis en œuvre l'ensemble des activités qui étaient prévues, notamment les activités de communication et de capitalisation⁹⁵, considérées comme secondaires.

3.5 Total des dépenses actuelles

62. Les données concernant les finances récoltées par l'équipe d'évaluation sont présentées dans le Tableau 7 ci-dessous. Comme mentionné, le CSA a préfinancé ces activités. N'ayant toujours pas reçu les fonds de la part du FNRCAN, le CSA n'a pas effectué l'ensemble des activités prévues dans le budget d'où le déséquilibre avec le budget soumis.

Tableau 7 — Dépenses effectuées dans le cadre de l'intervention

Description	Quantité	Prix unitaire (MRU)	Prix total
Coûts opérationnels directs			MRU 60 128 600,00
Blé	1258	MRU 19 000,00	MRU 23 902 000,00
Riz	629	MRU 28 700,00	MRU 18 052 300,00
Huile	126	MRU 75 000,00	MRU 9 450 000,00
Sucre	126	MRU 26 800,00	MRU 3 376 800,00
Transport	2139	MRU 2 500,00	MRU 5 347 500,00
Coûts indirects			MRU 1602000,00
Motivations du personnel comté de supervision	2	MRU 54 000,00	MRU 108 000,00
Motivations du personnel comté de coordination	2	MRU 84 000,00	MRU 168 000,00
Motivations du personnel d'appui	2	MRU 26 000,00	MRU 52 000,00
Motivation coordination régionale	2	MRU 23 000,00	MRU 46 000,00
Mission de supervision août 2022	3	MRU 93 000,00	MRU 279 000,00
<i>Coût de mise en œuvre (frais de ciblage) (est.)</i>	<i>25 164</i>	<i>MRU 34,00</i>	<i>MRU 856 000,00</i>
<i>Mission de supervision octobre 2022 (est.)</i>	<i>1</i>	<i>MRU 93 000,00</i>	<i>MRU 93 000,00</i>
Total			MRU 61 730 600,00
Paiement ARC			MRU 62 080 000,00
Reliquat			MRU 349 400,00

63. L'équipe d'évaluation n'a pas eu accès aux dépenses effectuées dans le cadre de la mission de vérification du ciblage et a reporté ici le montant mentionné dans le PDMO

⁹⁵ Les ressources destinées à l'activité de capitalisation sont toujours disponibles et le CSA envisageait en janvier 2024 de la programmer dans les prochains mois.

(856 000 MRU). Il en est de même pour la seconde mission de supervision. Le détail des frais de mission pour la visite de supervision d'octobre 2022 n'a pas pu être partagé avec les consultants. Les consultants ont donc estimé le montant en reprenant le montant unitaire de la mission de supervision d'août 2022.

Tableau 8 — Comparaison budget réel et budget prévu.

Désignation	Budget prévisionnel	Dépenses réelles	Différence
A. Vivres	54 828 800	54 781 100	47 700
B. Coût de Transport	5 352 500	5 347 500	5 000
Total des Coûts opérationnels directs	60 181 300	60 128 600	52 700
C. Personnel et coût afférant	416 000	374 000	42 000,00
D. Équipement	910 000	-	910 000,00
E. Dépenses courantes ⁹⁶	414 000	1 228 000	- 814 000,00
Total des Coûts indirects	1 740 000	1 602 000	1 740 000
Imprévus	158 700		158 700,00
TOTAL COÛT DE L'OPÉRATION	62 080 000	61 730 600	349 400,00

3.6 Suivi et évaluation : système mis en place par le gouvernement à des fins de suivi du PDMO dans son ensemble

64. **Le CSA a mis en place un système de suivi-évaluation (S&E pour superviser l'assistance ARC** qui repose principalement sur l'organisation de deux missions de suivi avec des rapports associés⁹⁷. Ces rapports ont fourni des données actualisées, y compris le taux d'exécution, et ont été partagés avec l'ARC. Les informations sur les denrées distribuées, leur stockage et leur transport sont accessibles et archivées⁹⁸. Les preuves de réception par les bénéficiaires seraient également conservées au niveau des moughataa.

65. Cependant, **le système mis en place est limité par rapport aux besoins**. Le plan de suivi-évaluation présenté dans le PDMO est peu familier aux divers intervenants du CSA. Ce plan est souvent réutilisé d'un PDMO à l'autre sans adaptation à la situation spécifique ni mise en œuvre des outils nécessaires à son exécution. Le CSA dispose de peu de ressources pour mener à bien ce suivi. Les activités de suivi sont effectuées par le chargé de planification basé à Nouakchott⁹⁹. En outre, l'absence d'un budget

⁹⁶ Les frais de ciblage et des missions de supervision ont été inclus dans cette catégorie

⁹⁷ Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Rapport de suivi de la mise en œuvre du PDMO », Août 2022; Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Second compte-rendu sur l'opération de DGV (distribution gratuite de vivres) organisée en 2022 sur financement ARC ».

⁹⁸ L'équipe d'évaluation a pu avoir accès aux données et a vérifié la conformité des pièces d'un échantillon d'entre elles.

⁹⁹ Le chargé de planification n'est pas exclusivement dédié au projet ARC et travaille sur plusieurs programmes. Lors de la première visite de suivi effectuée en août 2022, il était accompagné du coordonnateur de l'ARC. Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Rapport de suivi de la mise en œuvre du PDMO ».

spécifique pour les activités de S&E rend difficile la mise en œuvre de celles-ci. Seul un atelier de capitalisation est budgété dans le PDMO¹⁰⁰.

3.7 Résultats effectifs du PDMO : principales constatations

66. Pour rapporter les résultats obtenus, l'équipe d'évaluation a repris le plan de suivi-évaluation proposé dans le rapport PDMO.

Tableau 9 — Tableau de suivi-évaluation du paiement mis à jour¹⁰¹

Résultat	Indicateur	Degré d'atteinte de l'indicateur	Moyens de contrôle/vérification
<u>Effet 1 :</u> Amélioration de la consommation alimentaire des ménages ciblés durant toute la durée de l'activité d'aide alimentaire	Le niveau de consommation alimentaire des ménages (% de communautés présentant un score plus élevé)	Non mesuré ¹⁰²	
<u>Résultat 1 :</u> distribution de denrées alimentaires de qualité en quantité suffisante pour atteindre les populations ciblées dans les délais impartis	Nombre de bénéficiaires recevant réellement une aide alimentaire	25 164 ménages ¹⁰³ soit environ 150 984 bénéficiaires ¹⁰⁴	Rapports de suivi du CSA ¹⁰⁵ Enquête quantitative de l'évaluation
	Quantité de tonnes de blé, de riz, de sucre et tonnes d'huile réellement distribuée, par	<u>Distribution générale de vivres :</u> Blé : 1415,3 t Riz : 707,6 t Sucre : 141,6 t Huile : 141,5 t	Rapports de suivi du CSA Tableau récapitulatif des bons d'expédition livraison

¹⁰⁰ L'atelier de capitalisation n'a pas été réalisé pour ce paiement car non prioritaire aux yeux du gouvernement de Mauritanie qui a préfinancé l'activité.

¹⁰¹ L'équipe d'évaluation a apporté des modifications aux intitulés des différents éléments du tableau de suivi-évaluation, les mettant en gras.

¹⁰² Aucune enquête post distribution n'a été effectuée dans le cadre de cette distribution. L'Observatoire de la sécurité alimentaire (OSA) effectue chaque année une enquête sur la sécurité alimentaire des ménages. Cependant celle-ci est réalisée à l'échelle nationale et ne permet pas d'évaluer la contribution de l'intervention puisqu'elle n'a pas lieu immédiatement après la distribution. Il a donc été décidé de ne pas utiliser ces données pour reporter cet indicateur.

¹⁰³ Le nombre de ménages est considéré comme atteint à 100% (voir [Bénéficiaires ciblés, par genre](#)).

¹⁰⁴ Nombre de bénéficiaires obtenus en considérant une taille moyenne de six membres par ménage. Les données désagrégées de l'intervention ne sont pas disponibles.

¹⁰⁵ Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Rapport de suivi de la mise en œuvre du PDMO »; Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Second compte-rendu sur l'opération de DGV (distribution gratuite de vivres) organisée en 2022 sur financement ARC ».

	type d'activité et de denrées		Tableau récapitulatif des sorties de stocks
<u>Effet 2</u> : Arrivée plus rapide de l'aide aux ménages	Premier contact avec les bénéficiaires ciblés dans les 120 jours suivant la réception de fonds de l'ARC par le pays concerné	<i>Les fonds étant livrés fin octobre, la cible de 120 jours après la livraison n'est pas pertinente.</i> Les missions de vérification du ciblage ont effectivement eu lieu en entre mai et juin comme planifiées.	Enquête quantitative de l'évaluation
<u>Effet 3</u> : Mise en œuvre rapide des activités mises en place dans le cadre de l'ARC	Durée totale de 180 jours à partir de la mise en place pour l'exécution	<i>Les fonds étant livrés fin octobre, la cible de 180 jours après la livraison n'est pas pertinente.</i> Cependant, la plupart des ménages ont reçu leur assistance en août, soit après la période. À fin novembre 2022, 99,3 % des ménages avaient reçu leur assistance, soit quatre mois après la période prévue.	

67. **Les objectifs fixés dans le cadre du PDMO ont été en majorité atteints.** Le nombre prévu de bénéficiaires (25 164) a été effectivement atteint. Cependant, la majeure partie de l'assistance a été distribuée hors de la période prévue (pour plus de détails sur les raisons des délais, voir [Mise en œuvre rapide des interventions du gouvernement](#)), entre août et novembre¹⁰⁶. Ce sont tout de même, 87% des bénéficiaires qui ont reçu l'assistance à fin août¹⁰⁷.

68. **Les financements de l'ARC et leur mise en œuvre ont été entièrement intégrés dans un plan de réponse national, harmonisé avec les réponses d'autres partenaires financiers.** Cette intégration a conduit à quelques modifications marginales par rapport au plan opérationnel, notamment sur le contenu de l'assistance et sa durée (2 mois au lieu de 4 mois).

¹⁰⁶ D'après les données collectées par l'équipe d'évaluation, les distributions auraient eu lieu de août à octobre à Djigueni, de juillet à novembre à Néma et d'août à novembre à Timbedra.

¹⁰⁷ Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Rapport de suivi de la mise en oeuvre du PDMO ».

4. Procédures opérationnelles standard (POS): niveau de conformité du gouvernement

4.1 Évaluation des POS : grille d'évaluation

69. Le système de notation par feux de signalisation ci-dessous a été adopté pour déterminer la conformité aux procédures standard d'opération.

Tableau 10 — Système de notation adopté et significations

Couleur	Signification
	Vert, réussite — aucun problème ou problème mineur
	Jaune, acceptable — les raisons à l'origine des variations sont acceptables, mais il faut les mettre à profit comme outil d'apprentissage pour l'avenir
	Rouge, échec — non-respect des critères de l'audit ayant des implications pour la réussite du programme
	Beige, non évalué — l'instruction permanente ne reflète pas la situation qui a été effectivement mise en œuvre et ne peut donc pas être évaluée par l'équipe d'évaluation.

Tableau 11 — Instructions permanentes (IP) : Niveaux de conformité et résultats de l'évaluation

Instruction permanente (numéro et intitulé)	Département/ personne responsable	Date prévue d'achèvement	Délai d'exécution (en jours)	Degré de conformité	Commentaires	Source(s) Preuve(s)
Processus d'informations et de planification						
IP1 : Suivi intense du logiciel ARV et des autres outils d'alerte précoce pour effectuer le suivi de la sévérité et de la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire	DCAN/OSA/CSA/ GTT ARC	Fin novembre	Continu		Conforme : L'Observatoire de la sécurité alimentaire a effectué un suivi régulier sur la période. Une mission pluridisciplinaire de suivi de l'hivernage a été réalisée par le GTS chargé du suivi de la campagne agropastorale en septembre 2021. Une enquête de suivi de la situation alimentaire des ménages (FSMS) a été effectuée en octobre 2021. L'ARC a été informé du problème de base dès fin octobre 2021 par le CSA.	Rapport de mission du GTS ¹⁰⁸ Lettre de problème de base ¹⁰⁹ Diagnostic du CAB ¹¹⁰
IP2 : Mettre à jour les bases de données existantes des contacts chargés d'AP/de GRS (groupes de coordination, partenaires chargés de la mise en œuvre, Ressources humaines supplémentaires, etc.)	DCAN	Actualisation en cours tout au long de l'opération	Continu		Partiellement conforme : La base de données du DCAN n'a pas été partagée avec l'équipe d'évaluation. Le PNR a néanmoins été produit en mars 2022 avec la participation des différents Comités et Groupes de Travail spécialisés.	PNR ¹¹¹
IP3 : Travailler avec le groupe chargé de coordonner l'intervention nationale plus générale en cas de sécheresse [Comité d'analyse de Besoin (CAB)]	DCAN (comité de mise en œuvre de la réponse)	Fin novembre 2021 : Transfert de la note de	15 J		Conforme : Le rapport de l'évaluation des besoins du CAB a été partagé en janvier 2022. L'atelier du cadre harmonisé s'est effectivement déroulé en mars 2022 et a permis de développer l'analyse des besoins dans le PNR. La définition	Diagnostic du CAB PNR Entretien qualitatif.

¹⁰⁸ GTS Chargé du suivi de la campagne agro pastorale, « Synthèse des rapports des missions pluridisciplinaires du suivi du déroulement de l'hivernage 2021/2022 Du 31 aout au 9 septembre », septembre 2021.

¹⁰⁹ Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Lettre de la Commissaire à la sécurité alimentaire à l'attention de Monsieur le Directeur général de l'ARC - n°410 du 28/10/2021 ».

¹¹⁰ Comité d'analyse des besoins et Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles, « Diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle 2021/2022 ».

¹¹¹ Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles et Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Plan national de réponse (PNR) 2022 de la République Islamique de Mauritanie ».

Évaluation du processus de paiement de l'ARC au gouvernement pour la saison 2021-22 en Mauritanie

<i>pour obtenir des résultats de l'évaluation des besoins</i>		<i>diagnostic du CAB (complétée par l'analyse du CH de mars 2022)</i>			des zones et du nombre de bénéficiaires à couvrir a été discutée lors de l'élaboration du PNR.	
IP4 : Informer le(s) partenaire(s) d'exécution, les structures nationales et infranationales, et les responsables de programmes existants (si l'intervention est modulable) du versement					Conforme : La communication au niveau local a été effectuée deux mois après que le décaissement ait été confirmé (mars 2022). Le PDMO n'a été développé qu'en juin 2022.	Lettre de l'ARC Ltd ¹¹² Communication aux walis ¹¹³ Email de l'ARC qui confirme validation du PDMO ¹¹⁴
IP5 : Organiser des réunions de coordination avec tous les partenaires d'exécution afin de planifier la/les intervention(s)	PAM	Tout au long de la mise en œuvre de l'opération	Continu		Conforme : Plusieurs réunions de coordination ont été effectuées notamment dans le cadre de la production du PNR. La modalité et les moughataa à assister ont été déterminées en coordination avec les autres acteurs.	PNR Plan opérationnel ¹¹⁵ Entretien qualitatif.
Processus financiers						
IP6 : Informer l'institution gouvernementale chargée de la réception des fonds de l'ARC et de leur transfert aux partenaires chargés de la mise en œuvre qu'un versement est attendu	DAF/CSA	Jusqu'à la fin de l'opération	Continu		Conforme : L'institution financière a été informée en août 2022 ¹¹⁶ .	Lettre au ministère des Finances ¹¹⁷
Processus opérationnels						

¹¹² ARC Ltd, « Rapport sur le calcul du MDRC : République de Mauritanie, Saison de croissance de l'Afrique de l'Ouest, L'année d'assurance 2021/22 ».

¹¹³ Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Lettre du Coordonnateur ARC aux walis portant sur la distribution ARC - n°89 du 12/05/2022 », mai 2022.

¹¹⁴ African Risk Capacity, « Email du 14 juin 2022 de Monsieur Papazoumana au Coordonnateur de l'ARC concernant la validation du PDMO », juin 2022.

¹¹⁵ Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Plan opérationnel de soutien aux populations en cas de sécheresse sévère ».

¹¹⁶ Il convient de préciser que cette information est tardive en considérant l'objectif de permettre un transfert et lancement rapide des opérations.

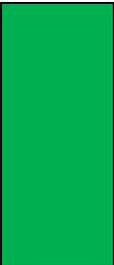
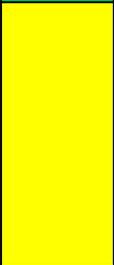
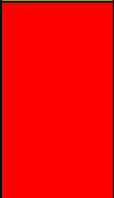
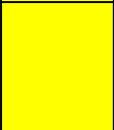
¹¹⁷ Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Lettre de la Commissaire à la sécurité alimentaire au Ministre des Finances l'informant du décaissement ARC - N°318 du 10 août 2022 », 10 août 2022.

IP7 : Identifier des bénéficiaires supplémentaires et mettre à jour les listes des bénéficiaires	Direction de l'aide d'urgence/direction du Registre social	Début mai	15 j		Partiellement conforme : Le CSA a effectué une demande d'établissement d'une liste de bénéficiaires auprès du CSA en reprenant les critères définis par le DCAN. Il n'y a pas eu de mise à jour de la liste des bénéficiaires ¹¹⁸ . La base de données a été reçue, un peu tardivement, le 16 mai 2022.	Contact du Registre social ¹¹⁹ Entretien qualitatif
IP8 : Évaluer l'exhaustivité de la liste des bénéficiaires dans chaque district ou comté identifié	Direction de l'aide d'urgence	15-mai	10 j		Conforme : Des missions de vérification ont été effectuées et des bons distribués aux bénéficiaires. Ces missions se sont déroulées entre le 20 mai et le 10 juin dans les différentes localités. Un ciblage complémentaire sur base communautaire n'a pas été effectué.	Entretien qualitatif Ordres de mission de l'équipe de vérification
IP9 : Accroître le personnel sur le terrain pour s'occuper des problèmes d'inscription/de listes des bénéficiaires pour les opérations élargies (s'il s'agit d'une opération modulable)	Direction de l'aide d'urgence	25 mai	10 J		Conformité non évaluée : L'opération existante n'a pas été mise à l'échelle. Les ressources du CSA (notamment des boutiques Emel) ont été mobilisées pour répondre aux besoins sans nécessité de recruter de nouvelles personnes.	N/A
IP10 : Identifier les acteurs responsables de l'achat des biens/approvisionnements	PRMP/CSA	20 avril			Conformité non évaluée : Choix de ne pas passer par une procédure d'appel d'offres, mais d'utiliser les denrées des stocks du CSA La décision de mobiliser les stocks du CSA a été communiquée le 12 mai 2022, soit trois semaines après la date prévue.	Lettre de la commissaire aux directeurs des stocks et des transports ¹²⁰
IP11 : Vérifier que les procédures et les sources de passation des marchés soient fonctionnelles	PRMP/CSA	20 avril				
IP12 : Mettre en œuvre le processus de passation des marchés						

¹¹⁸ Comme mentionné plus haut, il n'y a pas eu de mise à jour des données du RS depuis 2019.

¹¹⁹ Direction Générale du registre social et Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Protocole d'accord entre la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion/ Direction Générale du registre Social et des systèmes d'information et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire / Direction de l'Aide d'Urgence », s. d.

¹²⁰ Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Décision de la Commissaire à la sécurité alimentaire portant sur l'attribution des quantités de vivres - n°104 du 12/05/022 ».

<p>IP13 : En cas d'intervention modulable, confirmer que les systèmes existants (systèmes de distribution/transfert de denrées alimentaires/d'espèces, etc.) soient en place, fonctionnels et qu'ils peuvent gérer la charge de travail supplémentaire</p>	<p>Direction de l'aide d'urgence</p>	<p>Début mai</p>	<p>2 j</p>		<p>Conforme : Le CSA a fait le choix d'utiliser ses propres ressources (stocks et transports) pour permettre une distribution à moindre coût.</p>	<p>Lettre de la commissaire aux directeurs des stocks et des transports¹²¹</p>
<p>IP14 : Définir la stratégie de communication à utiliser entre les partenaires d'exécution (c'est-à-dire les réunions hebdomadaires, les réunions mensuelles, etc.)</p>	<p>Le coordinateur national/la cellule chargée de la communication au CSA</p>	<p>1er mai</p>	<p>Continu</p>		<p>Partiellement conforme : Aucune stratégie écrite n'a été développée. Néanmoins, une visite du chargé de communication a été effectuée en août. Puisque le CSA a préfinancé l'opération, le gouvernement n'a souhaité que financer les activités « d'urgence ». Les activités de communication n'ont pas été prioritaires et donc aucun support n'a été développé.</p>	<p>Entretiens qualitatifs Ordre de mission du chargé de communication</p>
<p>IP15 : Identifier des besoins supplémentaires en personnel et en formation dans le cadre S&E, s'il y a lieu</p>	<p>Le comité de coordination de l'opération</p>	<p>Tout au long de l'opération</p>	<p>Continu</p>		<p>Non conforme : Aucune analyse des besoins de personnel pour répondre au cadre de suivi-évaluation n'a été effectuée résultant dans l'impossibilité d'y répondre. Aucun budget spécifique pour mettre en œuvre les activités S&E n'a été élaboré.</p>	<p>N/A</p>
<p>IP16 : Soumettre des rapports mensuels au Secrétariat de l'ARC</p>	<p>Le coordinateur national/le superviseur</p>	<p>Chaque semaine</p>	<p>Continu</p>		<p>Partiellement conforme : Deux rapports de suivi ont été élaborés et soumis à l'ARC. Aucun rapport mensuel ni trimestriel n'est fourni.</p>	<p>Rapports de suivi¹²²</p>
<p>IP17 : Soumettre le rapport final de mise en œuvre et financier au Secrétariat de l'ARC</p>	<p>Le coordinateur national/le superviseur</p>	<p>Juillet</p>	<p></p>		<p>Partiellement conforme : Le premier rapport de suivi soumis en août a été considéré comme rapport final par l'ARC. Aucun rapport financier détaillé n'a été fourni à l'ARC.</p>	<p>Rapport de suivi¹²³</p>

¹²¹ Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

¹²² Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Rapport de suivi de la mise en œuvre du PDMO »; Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Second compte-rendu sur l'opération de DGV (distribution gratuite de vivres) organisée en 2022 sur financement ARC ».

¹²³ Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Rapport de suivi de la mise en œuvre du PDMO »

4.2 Conformité aux POS : principales constatations

70. L'analyse de la conformité aux procédures standard d'opération indique que **les quelques manquements aux instructions permanentes n'ont pas eu de conséquences majeures sur la réussite du programme**. Quelques écarts mineurs ont été notés par rapport au calendrier et aux activités réalisées. Dans d'autres situations, bien qu'aucun écart n'ait été identifié, des possibilités d'amélioration subsistent pour les processus ou les actions concernées, comme résumé ci-dessous.

- **Écarts avec le calendrier prévisionnel :**
 - *IP1* : Un **retard significatif d'environ 4 mois a été constaté pour la finalisation du suivi de la situation du logiciel ARV (achevé en mars)** en raison des négociations au sein de l'ARC Ltd, consécutivement à la confirmation de la défaillance des données de NOAA¹²⁴. Ces retards étaient indépendants du CSA. (voir paragraphe 73)
 - *IP3* : La publication de l'évaluation des besoins a été achevée le 3 janvier 2022. La création récente du CAB dans le cadre du DCAN (avril 2021¹²⁵) a entraîné des retards dans l'établissement des processus, retardant ainsi la publication de ces analyses.
 - *IP4* : La réalisation du PNR a légèrement retardé la publication du PDMO¹²⁶. Étant le premier PNR, comme pour le diagnostic des besoins du CAB, le processus s'est étendu jusqu'en mars 2023, conduisant à la finalisation du PDMO à partir de juin 2022 (voir paragraphe 74).
 - *IP13* : Les distributions aux ménages ont réellement débuté en juillet (uniquement pour Néma, puis en août pour les deux autres Moughataa) en raison de l'approvisionnement en transports par le CSA (voir paragraphe 75). À fin août 2022, soit un mois après la période prévue pour l'assistance, 87 % des ménages avaient reçu une assistance.
- **Écarts à l'activité planifiée :**
 - *IP8* : L'équipe d'évaluation a rencontré des difficultés pour confirmer la mise en place effective et les dates d'une mission de vérification ou d'un ciblage communautaire complémentaire (voir paragraphe 52).
 - *IP13* : Des informations contradictoires concernant la méthode de distribution de l'assistance ont été collectées par l'équipe d'évaluation. Dans quasiment toutes les localités enquêtées (enquête quantitative et groupes de discussion) les bénéficiaires auraient dû de se rendre dans les chefs-lieux de moughata pour récupérer leur assistance, contrairement à ce qui

¹²⁴ NOAA aurait confirmé la défaillance en février d'après les entretiens qualitatifs réalisés.

¹²⁵ République Islamique de Mauritanie, Décret n° 061-2021 du 21 Avril 2021/P.M/ portant réaménagement du cadre national de concertation sur la sécurité alimentaire et instituant un Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles (DCAN).

¹²⁶ La soumission du PDMO a été effectuée entre le 04 et le 24 avril 2022.

a été indiqué dans le PO¹²⁷, et sans que cela soit spécifié dans le PDMO¹²⁸. Ce déplacement aurait entraîné des frais supplémentaires pour les bénéficiaires (voir paragraphe 85).

- *IP14* : En raison de la création du FNRCAN et du préfinancement par le gouvernement des activités financées par l'ARC pour pallier les délais, certaines activités prévues, mais considérées comme non prioritaires n'ont pas été effectuées par le CSA (voir paragraphe 61).
- *IP15* : Toutes les activités nécessaires pour remplir le plan de suivi-évaluation à savoir les rapports mensuels et trimestriels n'ont pas été réalisées, car le CSA n'a pas identifié suffisamment de ressources humaines et financières pour y parvenir (voir paragraphe 65).

5. Efficience et efficacité des intervenants du gouvernement

5.1 Rapport coût-transfert¹²⁹ de la mise en œuvre des interventions du gouvernement

71. En se référant aux données du Tableau 7, le Ratio Coût Transfert (CTR) de l'intervention s'élève à 0,13¹³⁰, ce qui signifie que chaque dollar distribué aux bénéficiaires coûtait 0,13 USD. **Ce ratio démontre l'efficacité remarquable du programme par rapport à des interventions similaires^{131, 132}.** La relative faiblesse de ce ratio s'explique par le fait que les coûts de transport et d'autres frais indirects de mise en œuvre représentent seulement 11 % du budget total. Certains coûts prévus pour les activités de communication et de capitalisation, bien que budgétisés, n'ont pas été engagés. Cependant, il est crucial de noter que les coûts de la mission de vérification, comme indiqué dans le Tableau 7, sont probablement sous-estimés, car certains de ces frais ont été pris en charge par les budgets d'autres programmes de sécurité sociale mis en œuvre par le CSA.

72. Pour obtenir un tel ratio, le CSA a adopté plusieurs mesures de réduction des coûts tout au long de l'intervention :

¹²⁷ Le plan opérationnel stipule : « *Chargement et acheminement aux points avancés de livraison (moughataas), puis transport par les camions du CSA dans les villages et octroi d'un bon alimentaire aux familles bénéficiaires ; mission de suivi après chaque distribution afin de comparer le nombre de bons retirés (chaque bon correspond à une ration d'un mois) par le transporteur et la déclaration des bénéficiaires eux-mêmes.* » Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Plan opérationnel de soutien aux populations en cas de sécheresse sévère ».

¹²⁸ Cette situation contredit d'ailleurs le rapport de suivi effectué en août 2022. Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Rapport de suivi de la mise en œuvre du PDMO ».

¹²⁹ Au cours du rapport de démarrage, il a été convenu qu'il ne serait pas possible de calculer un coût efficace. En lieu et place, la décision a été prise de mesurer le ratio coût transfert.

¹³⁰ En utilisant la formule suivante :
$$RCT = \frac{\text{Coût de mise en œuvre}}{\text{Montant transféré aux bénéficiaires}}$$

¹³¹. D'après les estimations, le programme ARC Replica aurait un CTR de 0,41 pour une intervention monétaire a près de 44003 bénéficiaires (soit environ 7417 ménages). Programme Alimentaire Mondial, « ARC Replica Mauritanie Juin 2022 : rapport de mise en œuvre »

¹³² Une méta évaluation réalisée en 2016, a montré qu'en moyenne le CTR pour des programmes distribuant plus de 50 USD était de 0,66. ADE et ECHO, « Evaluation of the Use of Different Transfer Modalities in ECHO Humanitarian Aid Actions 2011- 2014 », 2016.

- L'intervention de l'ARC représente seulement 62 080 000 MRU, soit seulement 11 % des 558 080 000 MRU prévus dans la réponse globale à la soudure du gouvernement. **Au vu du volume relatif de l'assistance d'ARC, l'intégration des fonds ARC dans la réponse globale à la soudure dans le cadre du PNR a permis de bénéficier des économies d'échelle** de la réponse de soudure du PNR. Cette intégration nationale est recommandée par l'ARC¹³³.
- L'utilisation des données du registre social a permis de ne pas générer de coûts importants pour le ciblage, étant donné que les frais liés aux activités d'enregistrement ont été couverts par d'autres programmes, tels que Tekavoul.
- **Le CSA a opté pour l'internalisation de la mise en œuvre.** Il a, par exemple, effectué le transport des marchandises avec les véhicules du CSA¹³⁴. Cette décision est relativement peu coûteuse (2500 MRU/MT). Le CSA s'est également approvisionné avec les denrées stockées dans les entrepôts du CSA et prévues dans le cadre d'autres programmes sociaux¹³⁵. Ces denrées, achetées en grande quantité chaque année par la Centrale d'Achat et d'Approvisionnement des Marchés (CAAM), permettent d'obtenir des prix avantageux par rapport au marché (en s'approvisionnant à l'international et bénéficiant de contrats cadres comme celui avec la Société mauritanienne d'Importation et d'Exportation [SONIMEX] pour le riz). La CAAM achète en grande quantité pour différents programmes sociaux du gouvernement mauritanien. La distribution générale de vivres s'est avérée être une option moins coûteuse pour les ménages bénéficiaires que s'ils devaient acheter les mêmes biens sur le marché. En comparant les prix du marché avec ceux obtenus par le CSA pour l'achat des denrées, on constate que les prix obtenus par le CSA sont de 2176,5 MRU, contre 2770 MRU s'ils avaient été acquis sur le marché, soit une différence positive de 27 %.
- **Le CSA a préféré effectuer une distribution générale de vivres plutôt qu'une intervention en espèces, même si cette dernière est moins coûteuse¹³⁶ et moins préférée par les bénéficiaires** (voir paragraphe 87). Ce choix s'explique par plusieurs raisons¹³⁷ :
 - Le CSA possède une expérience très importante dans la mise en œuvre de distributions, ce qui constitue un avantage comparatif pour cette modalité.
 - Dans le cadre du PNR, le CSA a ajusté la modalité de réponse pour qu'elle soit plus efficace. Contrairement à ce qui était indiqué dans le PO, il a été

¹³³ African Risk Capacity, « Contingency Planning Standards and Guidelines ».

¹³⁴ Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Décision de la Commissaire à la sécurité alimentaire portant sur l'attribution des quantités de vivres - n°104 du 12/05/022 ».

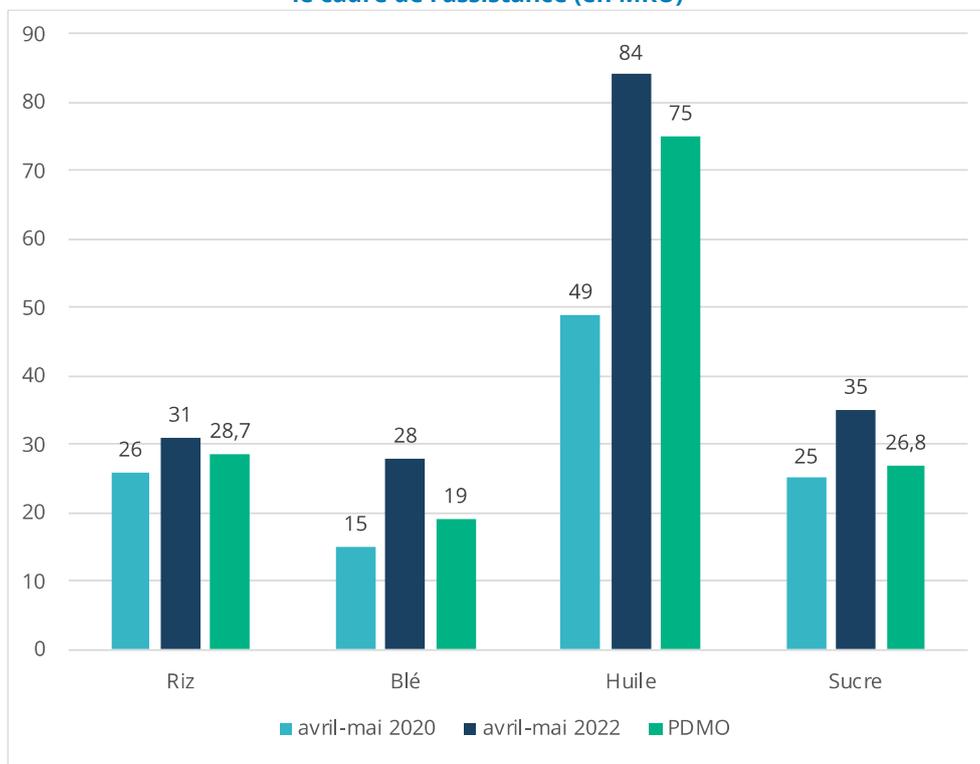
¹³⁵ Notamment les denrées prévues pour le programme Emel, de boutiques solidaires qui proposent des denrées à des prix subventionnés.

¹³⁶ Dans le cadre de la réponse DGV, le coût total estimé de la ration est de 1 311 MRU (35 USD) par ménage et par mois, correspondant à 140 USD par ménage pour 4 mois et 23,3 USD par personne pour 4 mois. Dans le cadre d'une intervention monétaire, le calcul du coût unitaire repose sur les données du dernier programme de transfert monétaire mené en 2019 par le CSA. Le coût unitaire est de 65 USD + 6,5 USD = 71,5 USD par ménage, soit 14,3 USD par personne et par mois. Commissariat à la Sécurité Alimentaire et African Risk Capacity, « Plan opérationnel de soutien aux populations en cas de sécheresse sévère ».

¹³⁷ Ici ne sont repris que les points

décidé de réaliser une seule distribution au lieu de quatre, principalement pour des raisons de coûts.

Figure 9 — Comparaison des prix au kilogramme des denrées en 2020, 2022, et des prix obtenus dans le cadre de l'assistance (en MRU)¹³⁸



5.2 Mise en œuvre rapide des interventions du gouvernement

73. **Le décalage entre les prévisions pluviométriques de ARV et les données du terrain ont décalé le déclenchement de la police d'assurance de plusieurs mois (de décembre à mai).** Le problème qui provient de l'utilisation du jeu de données ARC2 n'a pas seulement touché la Mauritanie, mais également d'autres pays¹³⁹. Il a également entraîné l'interruption de l'utilisation du jeu de données ARC2¹⁴⁰. En mars 2022, la République de Mauritanie a approuvé la décision prise par l'agent de calcul d'adopter une approche mixte consistant à combiner les paiements moyens pondérés produits par les ensembles de données RFE2, CHIRP et CHIRPS afin d'obtenir un paiement pour remédier à la défaillance de NOAA ARC2 (voir paragraphe 60).

74. **La création du DCAN en avril 2021**, suivie de la décision d'affecter les fonds de ses partenaires techniques et financiers à un fonds spécifique (FNRCAN), **a introduit des complications administratives qui ont retardé la mise en œuvre du programme.** Il a été nécessaire de finaliser le PNR avant de pouvoir élaborer le PDMO. Anticipant

¹³⁸ Action contre la Faim, « Bulletin d'information sur les prix des marchés au niveau des wilayas de Hodh el Charghi, Guidimakha et Gorgol : avril-mai 2022 », nd.

¹³⁹ Il s'agit de la Côte d'Ivoire, Madagascar et le Niger.

¹⁴⁰ African Risk Capacity, « Lettre de l'ARC à tous les Etats membres de l'ARC relative à la suspension de l'utilisation du jeu de données satellitaires Africa Rainfall Climatology version 2 (ARC) du 03/02/2022 », février 2022.

des délais dans le versement de l'assurance liés à la création du FNRCAN, le gouvernement mauritanien a choisi de préfinancer le montant de l'assistance offerte par l'ARC. Sans ce préfinancement, l'équipe d'évaluation estime que la mise en œuvre aurait été très retardée.

75. Le CSA a également décidé d'utiliser ses propres ressources pour faciliter la mise en œuvre de cette opération (voir paragraphe 72). Ce choix a accéléré les procédures d'appels d'offres et a permis l'utilisation de denrées déjà disponibles¹⁴¹. Néanmoins, **l'utilisation des services de transport du CSA a pu ralentir la distribution**. En effet, la direction des transports du CSA ne dispose que de 40 camions, qu'il a fallu affecter pour approvisionner les magasins de l'ensemble des moughataa dans le cadre de la réponse à la soudure du PNR. Cependant, plusieurs autres interventions ont eu lieu sur la période, mobilisant également ces mêmes véhicules et retardant la livraison de l'assistance¹⁴². Selon les bons d'expédition-livraison (BEL) consultés, il a fallu en moyenne 39 jours pour livrer l'assistance dans chaque moughata. Le transport de l'assistance a débuté le 21 juin pour Djigueni et Néma, et le 4 juillet pour Timbedra, se concluant le 9 août. **À la fin de juillet 2022, initialement prévue comme la période de clôture de la distribution de l'assistance¹⁴³, seule une fraction des bénéficiaires de Néma avait reçu l'assistance**. À la fin d'août, un mois plus tard, 87 % des ménages destinés à recevoir une assistance l'avaient effectivement reçue¹⁴⁴.

Le chronogramme sur la page suivante permet de comparer les périodes planifiées (en bleu) et les périodes effectives (en beige) de mise en œuvre.

¹⁴¹ Mentionné lors de quatre entretiens qualitatifs

¹⁴² Deux éléments supplémentaires ont contribué partiellement aux retards constatés : (1) la distance significative entre la zone d'approvisionnement et les zones de distribution, rendant le transport privé peu rentable ; (2) la période de distribution a coïncidé avec le début de l'hivernage, entraînant des contraintes d'accès aux zones d'intervention en raison de l'état des routes.

¹⁴³ Selon le PDMO.

¹⁴⁴ A fin novembre 2022, le taux d'exécution était de 99,3%.

Évaluation du processus de paiement de l'ARC au gouvernement pour la saison 2021-22 en Mauritanie

IP	Organisme de mise en œuvre	2021				2022												
		Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
IP 1. Évaluation de l'insécurité alimentaire	OSA																	
<i>Mission de suivi de l'hivernage</i>	GTS	Sept.																
<i>Lettre de problème de base</i>	CSA		28-Oct															
<i>Lettre de réponse de l'ARC</i>	ARC			28-Nov														
<i>Négociations entre ARC Ltd et les réassureurs</i>	ARC Ltd				Décembre-Mars													
<i>Finalisation du calcul du MDRC</i>	ARC Ltd									08-Mar								
IP 2. Mise à jour des contacts	DCAN																	
<i>Production du PNR</i>	DCAN									Mars								
IP 3 Obtention des résultats de l'évaluation des besoins	CH																	
<i>Diagnostic du CAB</i>	CAB					12-Jan												
<i>Atelier Cadre Harmonisé</i>	CH									Mars								
IP 4 Notification des partenaires du versement	CSA																	
<i>Communication de la réception d'un paiement au wali et hakems</i>	CSA											12-May						
<i>Finalisation et soumission du PDMO à l'ARC</i>	CSA											Juin						
<i>Validation du PDMO</i>	ARC											20-Jun						
IP 5 Réunions de coordination	CSA																	
<i>Réunion de lancement</i>	CSA									?	?							
<i>Réunion de suivi</i>	CSA											?	?	?	?	?		
<i>Réunion de clôture</i>	CSA															?	?	
IP 6 Notification de la réception des fonds	DAF																	
<i>Décret instituant le FNRCAN</i>	RIM											11-May						
<i>Lettre de demande de transfert des fonds au Ministère des finances</i>	DAF													10-Aug				
<i>Transfert des fonds</i>	ARC																18-Oct	
IP 8 Ciblage des bénéficiaires	CSA																	
<i>Organisation des CODEP</i>	Hakems										?	?						
<i>Liste des bénéficiaires issue du ciblage du registre social</i>	RS											16-May						
<i>Missions de vérification du ciblage</i>	CSA											20-May	10-Jun					
IP 9 Programmation de la distribution des vivres	DAU																	
<i>Notification aux DS et DTL de la distribution</i>	DAU											12-May						
<i>Transport Nouakchott - Djiguenni</i>	DS/DTL											21-Jun	25-Jul					
<i>Transport Nouakchott - Néma</i>	DS/DTL											21-Jun		08-Aug				
<i>Transport Nouakchott - Timbedra</i>	DS/DTL												04-Jul	09-Aug				
<i>Distribution des marchandises - Djiguenni</i>	DAU														Août-Octobre			
<i>Distribution des marchandises - Néma</i>	DAU														Juillet-Novembre			
<i>Distribution des marchandises - Timbedra</i>	DAU														Août-Novembre			
IP 10 Coordination de la mise en œuvre	DAU																	
IP 11 Suivi de la mise en œuvre	CSA																	
<i>Mission de supervision n°1</i>	CSA													16-Aug				
<i>Mission de supervision n°2</i>	CSA															Oct.		
IP 12 Capitalisation de la réponse	CSA																	
<i>Non réalisé</i>	CSA																	

5.3 Résultats obtenus (ventilés par intervenants)

76. De nombreuses informations relatives aux résultats sont disponibles dans la section [Plan définitif de mise en œuvre : résultats effectifs](#).

77. L'équipe d'évaluation a observé plusieurs éléments qui limitent les résultats obtenus. Ces éléments sont mentionnés dans les paragraphes ci-dessous.

78. En comparant la valeur de l'assistance fournie (181 MRU/personne/mois) à celle de l'assistance recommandée (450 MRU/personne/mois), il semble que **la ration distribuée par le CSA est inférieure à ce qui est recommandé pour maintenir un niveau de couverture acceptable des besoins alimentaires en situation d'urgence**¹⁴⁵.

Figure 10 — Mois opportuns pour recevoir l'assistance pour faire face à la sécheresse¹⁴⁶



¹⁴⁵ Programme Alimentaire Mondial, « Panier des Dépenses Minimum applicable en Mauritanie : Analyse rétrospective », mars 2022.

¹⁴⁶ Données issues de l'enquête quantitative.

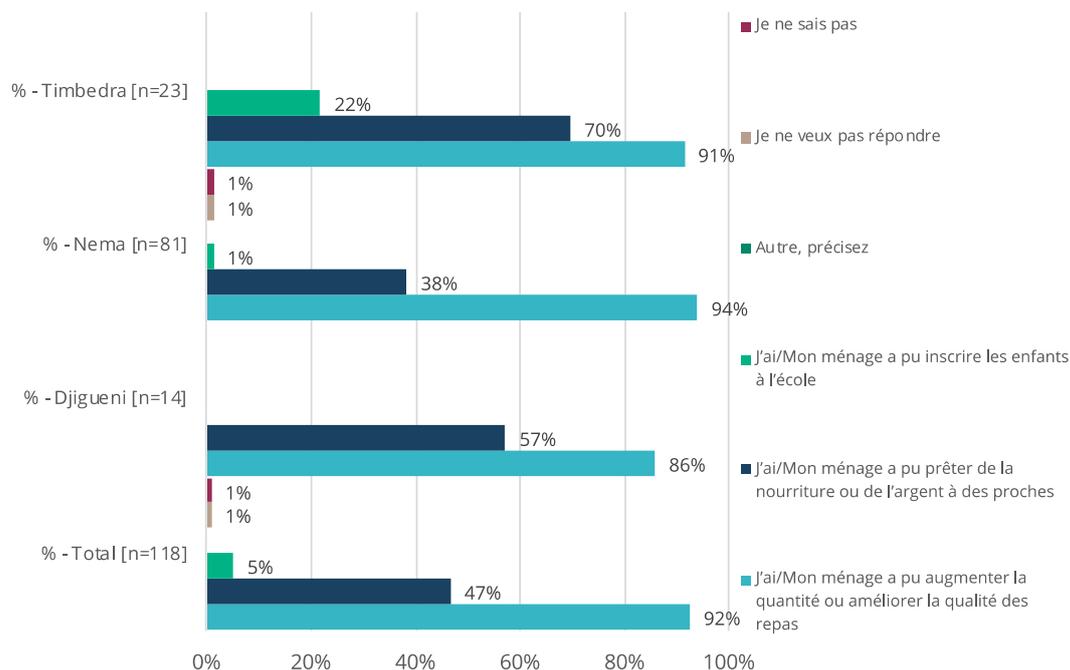
79. Un deuxième facteur qui a impacté les résultats de l'assistance **est l'arrivée relativement tardive de celle-ci par rapport à la période de soudure**. Le modèle de l'ARC repose sur un paiement anticipé aux bénéficiaires dans les trois mois suivants la récolte (donc en avril pour la Mauritanie¹⁴⁷), ce qui n'a pas pu être réalisé pour ce paiement (voir [Mise en œuvre rapide des interventions du gouvernement](#)). Lorsqu'on interroge les ménages (n=351) sur le **moment opportun pour distribuer une assistance alimentaire en réponse à la sécheresse, 88 % mentionnent le mois de mai, suivi de juin (76 %), avril (58 %), et juillet (48 %) comme indiqué dans la** Error! Reference source not found.. Les walis interrogés au niveau des moughataa ne partagent pas cet avis, et tous ont mentionné qu'il serait préférable de distribuer de juillet à novembre (3/3 KII).
80. **L'assistance a été distribuée plus tard que ce qui aurait été optimal**, comme l'indiquent respectivement 88 % et 75 % des répondants de Djigueni (n=113) et Timbedra (n=105) qui estiment que l'assistance est arrivée trop tard. Ce pourcentage est plus bas pour Néma avec 38 % (n=133) où les distributions auraient commencé le plus tôt. **Cette perception est contrastée entre les répondants, puisqu'au cours des groupes de discussion, la plupart des bénéficiaires interrogés ont, au contraire, exprimé une certaine satisfaction à l'égard de la période de distribution**. Huit groupes de discussion sur les 10 interrogés ont mentionné que la période (c'est-à-dire juillet-octobre) était adaptée pour répondre à leurs besoins. Bien que la question de recevoir l'assistance avant cette date n'ait pas été clairement abordée, les ménages reconnaissent que le soutien pendant la période de soudure était apprécié au vu des besoins. Plusieurs personnes clés du CSA à Nouakchott partagent cette perception, considérant que l'intervention a répondu aux besoins alimentaires des ménages pendant la période de soudure, en accord avec les principes de l'ARC¹⁴⁸, malgré la question de la livraison anticipée de l'assistance.
81. L'effet de la livraison de l'assistance sur les bénéficiaires est contrasté. Certains ménages ont déclaré adopter des stratégies de survie préjudiciables¹⁴⁹ pour faire face à la période de soudure (le temps de recevoir l'assistance du CSA), comme détaillées dans la Figure 11 ci-dessous. Les autres ménages ont mentionné que l'assistance leur a permis d'éviter d'adopter des stratégies néfastes, comme détaillées dans la Figure 11 ci-dessous.

¹⁴⁷ Une analyse a démontré que les paiements sont nécessaires trois mois après la récolte (donc en avril pour la Mauritanie). Daniel J. Clarke et Ruth Vargas Hill, « Cost-Benefit Analysis of the African Risk Capacity Facility » (IFPRI Discussion Paper 01292, septembre 2013).

¹⁴⁸ Mentionné lors de quatre entretiens qualitatifs à Nouakchott.

¹⁴⁹ Parmi les ménages qui ont répondu avoir reçu l'assistance trop tard (n=231), 78% pour cent des répondants ont mentionné avoir dû réduire la qualité ou la quantité lors des repas », ils sont également 77% à avoir dû emprunter de la nourriture ou de l'argent à des proches et avoir dû acheter de la nourriture à crédit.

Figure 11 — Stratégies de survie préjudiciable non adoptées par les ménages à la suite de la livraison de l'assistance¹⁵⁰



Plusieurs réponses étant possibles, les pourcentages peuvent dépasser 100 % lorsqu'ils sont additionnés.

82. Enfin, bien que l'assistance ait principalement été consommée par les ménages,¹⁵¹ 59 % des répondants ont également partagé une partie de leur assistance avec d'autres ménages (n=351), atteignant même deux tiers à Néma (68 %, n=133). Cela indique que l'assistance n'a pas été entièrement utilisée aux fins visées. Les dons ou le partage d'assistance sont principalement faits avec des ménages apparentés (99 %, n=207), mais aussi avec des ménages non apparentés (54 %, n=207). De manière significative, 99 % des ménages ont rapporté que les dons ont été faits de manière volontaire (n=207)¹⁵².

83. Même si ces mécanismes de redistribution ont des effets positifs inattendus sur la cohésion sociale au sein des communautés, notamment dans un contexte où le ciblage n'est que partiellement compris (voir aussi paragraphe 54 à propos des erreurs d'exclusion), ils peuvent contribuer à expliquer la **faible satisfaction des bénéficiaires concernant la quantité distribuée**. En effet, la satisfaction à l'égard de la quantité distribuée est relativement faible, avec 35 % des répondants étant insatisfaits ou très insatisfaits (n=351)¹⁵³. Cette insatisfaction est plus marquée à Djigueni, où 65 % des répondants expriment leur mécontentement (n=113).

¹⁵⁰ Données issues de l'enquête quantitative.

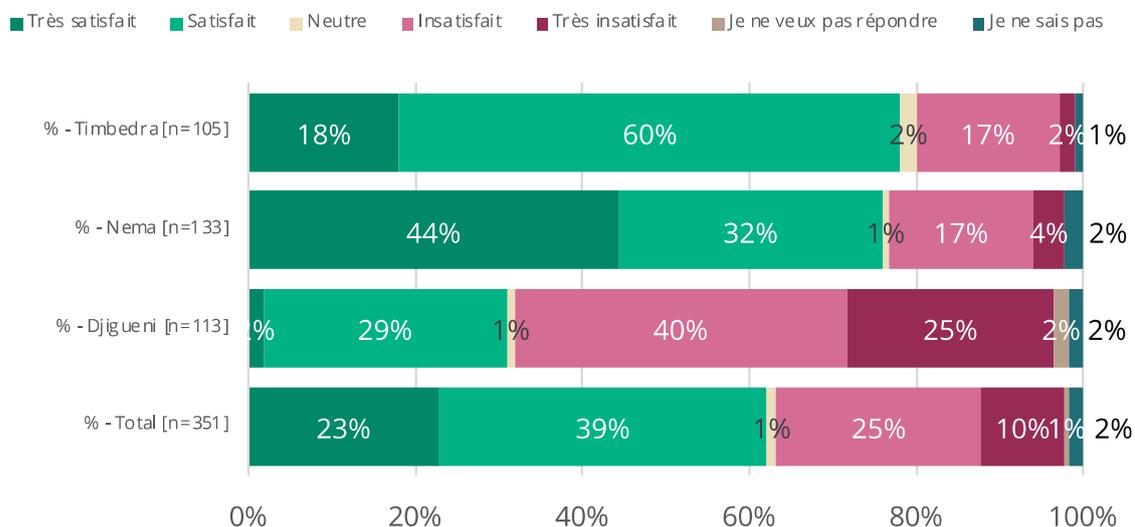
¹⁵¹ 97 % des bénéficiaires ont déclaré avoir utilisé l'assistance pour leur propre consommation (n=351).

¹⁵² Deux répondants à Djigueni ont indiqué avoir partagé leur assistance de manière contrainte. Après clarification, il s'agit du partage avec le chauffeur qui les a conduits à Djigueni pour récupérer leur assistance en échange du transport.

¹⁵³ Cette perception des ménages sur la quantité de l'assistance a été remontée aussi dans la quasi intégralité des FGD (12/15 FGD)

Interrogés sur les raisons de leur insatisfaction, 98 % des insatisfaits (n=121) ont mentionné que les quantités proposées par ration devraient être augmentées pour répondre aux besoins de leur ménage.

Figure 12 — Satisfaction des ménages concernant la quantité des vivres reçus¹⁵⁴



Les valeurs ayant été arrondies, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %.

5.4 Perception positive des résultats

84. Les bénéficiaires expriment une satisfaction élevée à l'égard des denrées reçues, avec un taux de satisfaction de 95 % (n=351), et une satisfaction totale à Timbedra. Les denrées distribuées étaient globalement adaptées aux habitudes alimentaires des ménages, le blé et le riz étant parmi les céréales les plus consommées dans la région¹⁵⁵. Lors des discussions de groupe, un tiers des participants ont exprimé une préférence pour recevoir des haricots. Le CSA a exclu cette légumineuse de l'assistance en raison de sa propension à la détérioration plus rapide et de son coût relativement élevé (89 MRU/kilogramme¹⁵⁶)¹⁵⁷. **Vu les contraintes budgétaires, le CSA a privilégié l'assistance à un plus grand nombre de personnes plutôt que l'ajout d'une denrée plus chère ou préférée par certains ménages.**

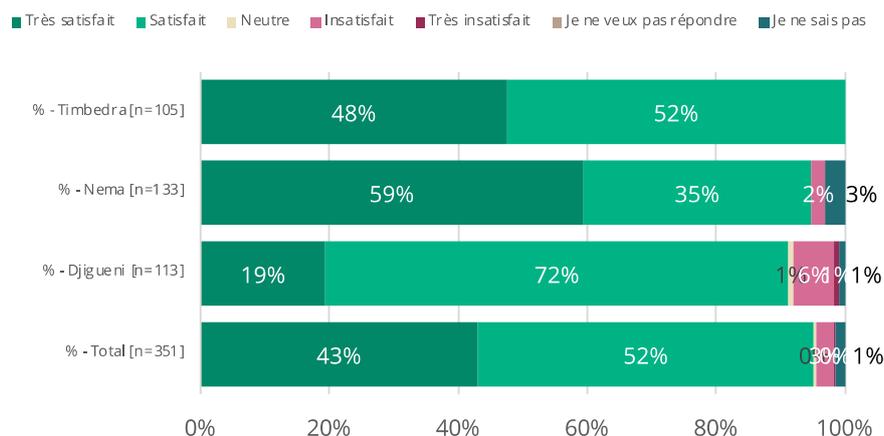
¹⁵⁴ Données issues de l'enquête quantitative.

¹⁵⁵ Action contre la Faim, « Bulletin trimestriel d'informations sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la Wilaya de Hodh El Chargui: septembre-novembre 2022 », décembre 2022.

¹⁵⁶ Action contre la Faim, « Bulletin trimestriel d'informations sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la Wilaya de Hodh El Chargui: mars-mai 2022 », juin 2022.

¹⁵⁷ Mentionné par deux entretiens qualitatifs.

Figure 13 — Satisfaction des ménages concernant la qualité des denrées reçues¹⁵⁸



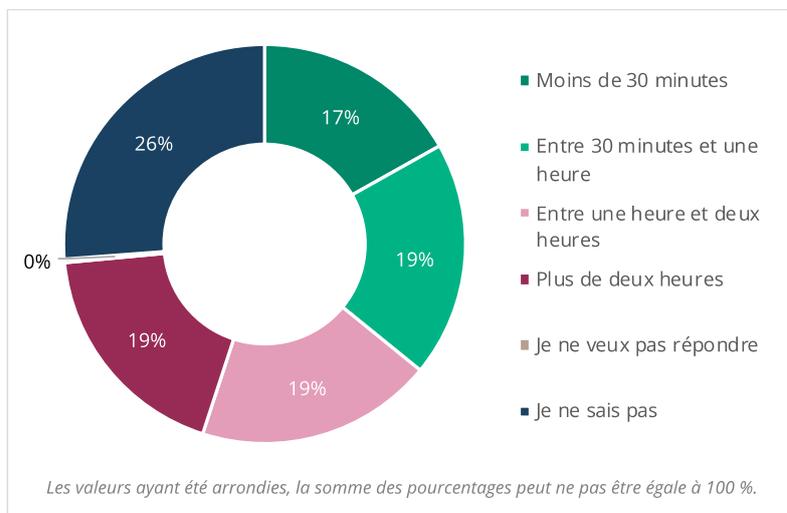
Les valeurs ayant été arrondies, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %.

85. Globalement, **les bénéficiaires sont relativement satisfaits du processus de distribution, avec 60 % se déclarant tout à fait ou plutôt satisfaits (n=351).** Cependant, une moughata a évalué le processus de distribution de manière moins positive, avec seulement 16 % des répondants exprimant une satisfaction similaire et 44 % trouvant que le processus de distribution n'était pas vraiment voire pas du tout satisfaisant (n=113). Les principales raisons évoquées par les répondants sont la distance jusqu'au lieu de distribution (66 %) et les frais de transport (35 %) que les ménages ont dû payer pour récupérer leur assistance dans les chefs-lieux de moughata (n=351). Six groupes de discussion sur les dix interrogés ont également remonté le problème de se déplacer et de payer des frais de transport pour récupérer l'assistance. Selon les groupes de discussion, seuls les bénéficiaires de la localité d'El Ghassimiye (Néma) ont indiqué que la distribution avait effectivement eu lieu directement dans leur localité. Les magasiniers du CSA, interrogés à ce sujet, ont confirmé que des passages avaient été effectués dans chaque localité. Selon eux, certains ménages auraient refusé de recevoir l'assistance lors du passage des camions du CSA. La raison évoquée est que, puisque les vivres sont distribués en vrac, les ménages doivent se rendre dans les chefs-lieux de moughata pour mouliner les denrées. Par conséquent, ils ont choisi de ne pas recevoir leur assistance localement et ont préféré la récupérer directement dans les chefs-lieux, réduisant ainsi les coûts de transport entre le moulin et leur domicile.

¹⁵⁸ Données issues de l'enquête quantitative.

86. Les bénéficiaires ont également fait remonter le problème du conditionnement de l'huile. En effet, bien que l'assistance prévue par ménage soit de 5 litres, l'huile était conditionnée dans des bidons de 20 litres. En conséquence, les magasiniers du CSA refusaient de distribuer l'assistance à un ménage tant qu'il n'y avait pas au moins quatre membres pour recevoir l'assistance.

Figure 14 — Temps d'attente moyen des bénéficiaires à leur arrivée sur le site de distribution



Cette situation aurait partiellement impacté la durée d'attente sur le site de distribution (voir Figure 14).

87. **Le choix de la modalité (distribution de vivres) a généré des opinions divergentes parmi les répondants.** Quatre groupes sur dix ont estimé que cette modalité était appropriée, tandis que trois groupes ont exprimé une préférence pour une assistance monétaire. Selon l'enquête quantitative, 64 % des répondants ont montré une préférence marquée pour une intervention monétaire, contre seulement 22 % en faveur de la distribution de vivres (n=351). Bien que le PDMO ne détaille pas pleinement le choix de la distribution de vivres¹⁵⁹, deux répondants aux entretiens qualitatifs ont principalement justifié cette décision par le manque d'accès aux marchés pour les bénéficiaires. Ce raisonnement semble injustifié considérant le fait que certains ménages aient dû se rendre dans les chefs-lieux des moughataa où les marchés sont fonctionnels. Les données d'Action contre la Faim indiquent que 48 % des sites avaient une faible disponibilité en mars-mai¹⁶⁰, puis 15 % en juin-août 2022¹⁶¹.

88. **La distribution de vivres a eu un impact limité sur les marchés.** Seulement 7 % des ménages interrogés ont signalé une variation des prix à la suite de la distribution, tandis que 38 % n'ont pas vraiment ou pas du tout remarqué de changement (n=351)^{162,163}. La disponibilité des produits alimentaires n'a, elle non plus, pas été significativement affectée, avec seulement 3 % des répondants indiquant que certains

¹⁵⁹ Mentionné dans le PO que le choix sera fait au cas par cas en prenant en compte une analyse du marché. Aucune analyse de marché n'est développée dans le PDMO ni dans le PNR.

¹⁶⁰ Action contre la Faim, « Bulletin trimestriel d'informations sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la Wilaya de Hodh El Chargui: mars-mai 2022 ».

¹⁶¹ Action contre la Faim, « Bulletin trimestriel d'informations sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la Wilaya de Hodh El Chargui: juin-août 2022 », septembre 2022.

¹⁶² Avec 51% des répondants qui ont déclaré « je ne sais pas » (n=351).

¹⁶³ Cette situation a été confirmée par les groupes de discussion. Neuf groupes de discussion (sur les dix réalisés) ont remonté que la distribution n'avait eu aucun effet sur les prix du marché. Les non-bénéficiaires interrogés confirment également ne pas avoir constaté de variation des prix (5/5).

produits n'étaient plus disponibles (n=351)¹⁶⁴. Lors des entretiens, la taille relativement réduite de la distribution est la principale raison mentionnée pour expliquer pourquoi son impact sur les marchés a été limité.

89. **Le programme ne prend pas en compte la dimension du genre dans sa planification¹⁶⁵ ni dans sa mise en œuvre (ciblage et distribution).** Le département dédié au genre est une récente création au sein de l'ARC¹⁶⁶, et un soutien est prévu l'année prochaine pour intégrer de manière systématique les considérations de genre dans les plans.

6. Enseignements en vue d'évaluations ultérieures

90. L'utilisation des données du registre social pour le ciblage des personnes en insécurité alimentaire n'a pas été totalement efficace. Les ménages interrogés ont signalé de nombreuses erreurs d'exclusion et quelques erreurs d'inclusion. La fréquence insuffisante de mise à jour des données compromet en partie la fiabilité de la base de données.

91. La distribution de denrées en vrac oblige les bénéficiaires à se rendre dans les chefs-lieux de moughata ou les autres villes importantes de la localité puisqu'ils ne disposent pas de moulins pour pouvoir les moulinier. Cette situation invalide l'argument qui considère que la distribution en vivres est plus adaptée pour les zones les plus reculées.

92. L'équipe d'évaluation souhaite également souligner ici quelques points importants concernant l'évaluation.

93. Tout d'abord, les délais pour récupérer la documentation ont été relativement longs. Il serait judicieux d'établir une liste complète de documents et de preuves, de les numériser, et de les envoyer à l'ARC simultanément avec le rapport final. Cela contribuerait à limiter le nombre de relances à différents interlocuteurs et de bénéficier davantage de la phase de démarrage.

94. Le calendrier de cette évaluation des processus intervient relativement tard par rapport à la phase de mise en œuvre (voir les voir [Limites pour atteindre les objectifs de l'évaluation](#)). Il serait plus opportun de réduire la période entre la fin de la distribution et la collecte des données à quelques semaines, voire quelques mois, afin que les répondants aient une compréhension plus fraîche des problèmes et des réussites de la distribution.

95. Le rapport d'évaluation ne comporte pas de section développée sur le genre ou sur la redevabilité envers les bénéficiaires, bien que ces deux aspects soient au cœur des questions d'évaluation que le rapport est censé couvrir. Il serait opportun de revoir la structure du rapport afin d'inclure ces deux sujets de manière adéquate. Cette

¹⁶⁴ Avec 54% de répondants qui ont déclaré « je ne sais pas » (n=351).

¹⁶⁵ Aucune information à propos du genre et de sa prise en compte n'est mentionnée dans les PO et PDMO.

¹⁶⁶ African Risk Capacity, « Stratégie du groupe ARC 2020-24 », 2020.

recommandation s'applique au même titre pour le PDMO et le PO qui devraient intégrer des sections détaillées sur ces sujets.

7. Recommandations

7.1 Suivi des recommandations de la précédente évaluation :

96. La précédente évaluation du processus de paiement 2017-18 portait sur une distribution d'aliment de bétail. De ce fait un nombre limité de recommandations, mentionnées ci-dessous, était pertinent pour la présente évaluation du processus de paiement de 2021-22.

#	Recommandations précédentes	Prise en considération	Commentaire
1	Recommandation n° 1 : Améliorer la qualité du Plan définitif de Mise en Œuvre :		
1.1	Identifier des indicateurs mesurables en lien avec l'objectif et les résultats et préciser leur processus de suivi-évaluation ;		Non appliquée. Le plan de suivi-évaluation est un copié-collé du précédent. Certains indicateurs ne sont toujours pas mesurables, car leur processus de mesure non détaillé (indicateur d'effet 1, par exemple).
1.2	Adapter la formulation des Procédures opérationnelles normalisées et de leurs caractéristiques (détails, responsabilité, date d'achèvement, délai d'exécution, type) aux procédures effectives des interventions retenues.		Partiellement appliquée. Les instructions permanentes sont globalement adaptées à ce paiement, mais pourraient largement bénéficier d'une adaptation plus fine lors de la soumission du PDMO final.
2	Recommandation n° 2 : Améliorer la redevabilité		
2.1	Développer au sein du CSA une stratégie de suivi et évaluation des interventions prenant en compte i) le recueil des données, leur traitement-validation, leur analyse ; ii) les supports requis ; iii) les moyens de communication ; iv) l'archivage ; etc.		Non appliquée. Un atelier de suivi-évaluation a été réalisé en août 2023. Le paiement de 2021-22 n'a cependant pas bénéficié de cela. Par exemple, les IP 9 à 12 auraient pu être retirées.

2.2	Respecter les échéances mensuelles de rapportage et adapter la qualité des rapports aux exigences ARC		Appliquée. L'ARC n'exige que deux rapports pour chacun des paiements et non des rapports mensuels. Le CSA a fourni un rapport mi-parcours et un rapport final de mise en œuvre. Ces deux rapports pourraient toutefois être plus étoffés pour fournir plus d'informations.
-----	---	--	---

7.2 Recommandations supplémentaires pour le processus de paiement 2021-22 :

#	Recommandations	Sections correspondantes	Personne responsable	Calendrier prévisionnel
1	Recommandation n° 1 : Continuer à rationaliser et améliorer les divers outils de planification du DCAN			
1.1	Action proposée 1.1 : Finaliser le processus d'élaboration d'un plan national des besoins anticipés ¹⁶⁷ (qui serait disponible au plus tard en janvier) pour préparer la production du PNR et mobiliser les différents partenaires techniques et financiers. Ce plan pourrait être développé en même temps que le diagnostic du CAB, il intégrerait une dimension de budgétisation des besoins.	Paragraphe 74	DCAN	Janvier 2024
1.2	Action proposée 1.2 : Inclure une analyse plus approfondie des options de réponse dans le PNR et le PDMO pour justifier le choix de la modalité. Cette démarche devrait comprendre une analyse de marché et une étude de faisabilité visant à étayer la décision concernant la modalité choisie. Il serait également essentiel de prendre en considération les délais de	Paragraphe 87	DCAN GTS suivi des marchés et approvisionnements	Lors de l'élaboration du prochain PNR (2024)

¹⁶⁷ Le DCAN est conscient que la production du PNR en mars-avril de chaque année ne permet pas la mise en œuvre d'actions anticipées comme souhaitées dans le cadre de l'ARC.

	livraison propres à chaque modalité, étant donné que l'ARC repose sur le principe d'une réponse précoce.			
1.3	Action proposée 1.3 : Examiner les données, les outils, l'expertise, les systèmes et les procédures existants pour évaluer leur capacité à garantir une prise en compte du genre dans les interventions planifiées de l'ARC. Identifier les lacunes existantes et proposer des recommandations pour combler ces lacunes dans les principaux domaines d'action, tels que la personnalisation de l'ARV, la planification de la réponse/contingence et le transfert des risques/financement ¹⁶⁸ .	Paragraphe 89	Point focal genre ARC Coordonnateur de l'ARC	Lors de l'élaboration du futur PNR (2025)
2	Recommandation n° 2 : Améliorer le suivi-évaluation (S&E) pour les interventions contribuant au PNR			
2.1	Action proposée 2.1 : Utiliser l'outil de suivi développé par le registre social, lié aux numéros des bénéficiaires. Cet outil, gratuit et accessible hors-ligne, nécessite une vérification d'identité ou une confirmation par SMS pour attester de la réception de l'assistance. Il simplifie le suivi en temps réel de l'exécution du programme et facilite les enquêtes post-distribution, consolidant ainsi toutes les informations sur les bénéficiaires.	Paragraphe 59	Registre social Direction de l'Action d'Urgence Observatoire de la Sécurité alimentaire (OSA)	Lors de la prochaine assistance du PNR
2.2	Action proposée 2.2 : Instaurer un budget minimum obligatoire pour financer les activités de S&E pour mesurer les résultats immédiats de l'assistance ¹⁶⁹ .	Paragraphe 65	Coordonnateur de l'ARC Direction administrative et financière	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO

¹⁶⁸ Selon le point focal genre contacté dans le cadre de cette évaluation, un audit est prévu par son département en 2024 pour procéder à un audit genre et soutenir la Mauritanie dans cet exercice.

¹⁶⁹ La norme dans le secteur est d'affecter entre 3 % et 10 % du budget du projet/programme au suivi et à l'évaluation. IFRC, « Guide pour le suivi et l'évaluation des programmes », 2011.

3	Recommandation n° 3 : Revoir la méthodologie de ciblage afin de réduire le taux d'erreur d'exclusion et d'inclusion.			
3.1	Action proposée 3.1 : Mettre à jour les données du registre social afin de garantir leur actualité et leur efficacité dans l'identification des bénéficiaires des programmes sociaux en Mauritanie.	Paragraphe 54	Registre social	6 mois
4	Recommandation n° 4 : Poursuivre les efforts de personnalisation du modèle afin de réduire la probabilité du risque de base			
4.1	Action proposée 4.1 : Continuer la mise à jour des jeux de données, voire établir des périmètres pilotes pour suivre les polygones tout au long de la saison et informer les jeux de données.	Paragraphe 39	OSA DCAN	Lors de la prochaine saison 2024
4.2	Action proposée 4.2 : Reconsidérer la sensibilité du modèle pour éviter une activation trop fréquente, qui se produit actuellement toutes les trois à quatre ans. Une analyse de rentabilité suggère que l'ARC devrait envisager de limiter les paiements à un pays à une fréquence moyenne d'une fois tous les cinq ans. Cette approche permettrait au modèle d'assurance de mieux couvrir les événements les plus extrêmes, tandis que le gouvernement, avec le soutien d'autres partenaires techniques et financiers, pourrait assumer la responsabilité de la réponse « saisonnière » à la sécheresse ¹⁷⁰ .	Paragraphe 54	DCAN Coordonnateur de l'ARC	Avant la signature de la prochaine police d'assurance
5	Recommandation n° 5 : Réévaluer le contenu de l'assistance pour garantir une quantité adéquate aux ménages			
5.1	Action proposée 5.1 : Tenir compte de la taille du ménage, des autres formes d'assistance déjà reçues dans les denrées fournies, afin de personnaliser le contenu ou	Paragraphe 55	DCAN Coordonnateur de l'ARC	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO

¹⁷⁰ Réduire la fréquence des paiements à une fois tous les huit ou dix ans en moyenne et augmenter le niveau de couverture pour ces années extrêmes serait encore mieux du point de vue du bien-être d'après : Clarke et Hill, « Cost-Benefit Analysis of the African Risk Capacity Facility ».

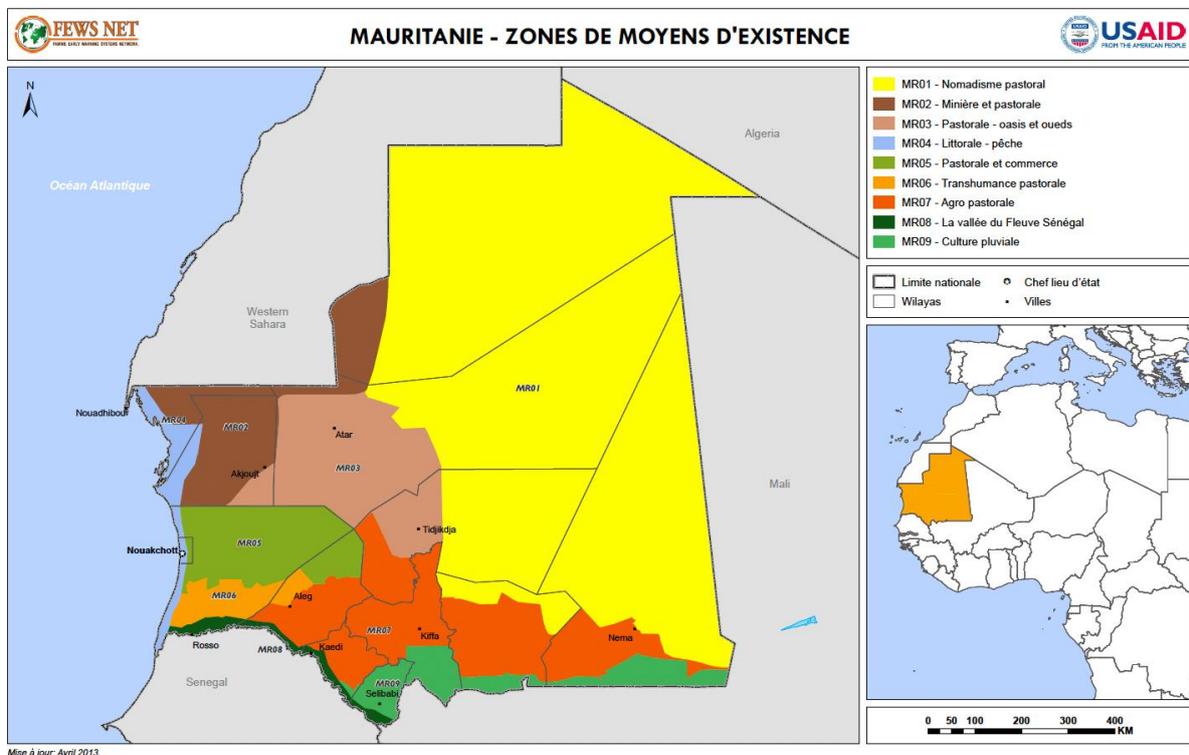
	la valeur du kit ¹⁷¹ . Cette approche pourrait potentiellement élargir la portée (extension horizontale) ou les besoins couverts (extension verticale).			
5.2	Action proposée 5.2 : Identifier une solution pour épargner aux bénéficiaires les frais de transport vers les moulins, soit en fournissant un moulin aux localités bénéficiaires (cela pourrait se faire via une donation à une coopérative), soit en distribuant des denrées déjà moulues et prêtes à la consommation.	Paragraphe 85	DCAN Coordonnateur de l'ARC	Lors de l'élaboration du prochain PO/PDMO

¹⁷¹ Cette recommandation serait plus efficace dans le contexte d'une intervention monétaire que dans celui d'une réponse en vivres, étant donné que les denrées sont conditionnées dans des emballages standardisés.

8. Annexe

8.1 Carte des moyens d'existence

Figure 15 — Carte des moyens d'existence de la Mauritanie¹⁷²



8.2 Critères de ciblage sur la base de vulnérabilité

Table 1 — Critères retenus dans le cadre de la demande d'établissement des listes de bénéficiaires au registre social¹⁷³

CRITÈRES 2022	EXCLUSION	Explications
Occupation principale	Salarié public, salarié privé permanent, employeur	Concerne toutes les personnes du ménage, pas seulement le/la chef/Fe de ménage : si au moins une personne est dans la situation d'exclusion, le ménage est exclu.

¹⁷² FEWS Net, « Mauritanie - Zones de moyens d'existence », avril 2013.

¹⁷³ Programme Alimentaire Mondial, « Méthodologie Ciblage des ménages pour l'assistance de soudure »; Direction Générale du registre social et Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Protocole d'accord entre la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion/ Direction Générale du registre Social et des systèmes d'information et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire / Direction de l'Aide d'Urgence ».

Biens de consommation /équipements non productifs	Cuisine équipée (urbaine), voiture, climatiseur, machine à laver, générateur, cuisine moderne (cuisinière avec four), ordinateur, moto				Le ménage est exclu s'il utilise au moins 1 des biens ou équipements ci-contre, que ces biens/équipements soient possédés ou confiés au ménage.
Type de logement	Zones rurales	Zones semi-urbaines			Les ménages qui habitent dans un logement de ce type sont exclus, qu'ils en soient ou non propriétaires.
	Immeubles, Villa, Appartements	Immeubles, Villa, Appartements, Maison ordinaire, Nombre de pièces dans le logement >1.			
Nombre d'adultes actifs dans le ménage	>2				Nombre de bras valides : personnes âgées de plus de 18 ans qui sont capables de travailler, qu'elles soient actuellement occupées ou non.
Taille maximale des ménages	>21				Le ménage est exclu s'il compte plus de 21 personnes.
Possession de bétail	ZME	Ratio PR	Nb de PR	NB	ZME : Zones de moyen d'existence (selon le profil Household Economy Analysis [HEA]) Petits Ruminants (PR) ; Gros Ruminants (GR) Ratio : nombre de PR possédés divisé par le nombre de personnes dans le ménage. Un ménage est exclu s'il remplit au moins une des trois conditions d'exclusion. Ex : En ZME pluviale, un ménage de 9 personnes est exclu s'il possède 1 vache et 9 petits ruminants : il satisfait le critère du ratio, car $9/9=1$, le critère du nombre de GR (parce que $1 < 2$), mais ne satisfait pas le critère du nombre de PR (car $9 > 7$).
	Culture pluviale	>1	>7	>1	
	Vallée du Fleuve	>1	>7	>1	
	Agropastorale	>1,5	>9	>2	

8.3 Termes de référence de l'évaluation

1. Contexte

En octobre 2021, le taux d'insécurité alimentaire basé sur le score de consommation est de 18,5 % contre 14,8 % à la même période de 2020 et 13,3 % en 2019, dénotant ainsi d'une forte dégradation.

L'exercice du Cadre Harmonisé d'analyse de l'insécurité alimentaire de novembre 2021, dégageait déjà une population à assister estimée à 660 000 personnes en phase de crise.

Les résultats du Cadre Harmonisé de mars 2022 indiquent une dégradation sensible de la situation alimentaire et nutritionnelle. C'est dans ce contexte que l'ARC a consenti un paiement d'environ 1 715 000 dollars US au Gouvernement de Mauritanie.

L'activité retenue est une *distribution gratuite de vivres* pour permettre aux populations démunies de sortir rapidement et sans dégât de la période de soudure tout en préservant leurs moyens d'existence essentiels.

2. But de l'évaluation

Ce processus d'évaluation vise à produire des informations et dégager des enseignements que l'Institution de l'ARC, le Gouvernement de Mauritanie, les autres États membres et les partenaires de l'ARC utiliseront à des fins de redevabilité, d'amélioration de la planification d'urgence et de sa mise en œuvre. L'objectif ultime est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des fonds de l'ARC, ainsi que leur impact sur les bénéficiaires.

3. Objectifs du processus d'évaluation

Ce processus a pour objectif d'évaluer l'adéquation de la mise en œuvre des plans d'urgence à ce qui a été défini initialement en termes de processus et de gestion. Il est donc axé sur les opérations, la mise en œuvre, et la soumission du Plan définitif de mise en œuvre (PDMO) soumis par le gouvernement. Il permet en outre d'appréhender la portée du programme, la qualité de la mise en œuvre et le degré de satisfaction des bénéficiaires.

4. Portée du processus d'évaluation

En 2022, comme mentionné plus haut, le Gouvernement de Mauritanie a bénéficié d'un versement d'indemnités d'assurance de la part de l'ARC à la suite des conditions de sécheresse enregistrées pendant la saison agricole, conditions qui ont conduit au déclenchement de ce versement.

Les Moughataa, jugées les plus affectées par l'incidence de l'insécurité alimentaire et qui ont été assistées, sont situées dans la Wilaya du Hodh Echarghi. Il s'agit de Néma, Timbedra et Djigueni. Au total 21 894 ménages (131 364 personnes) ont été assistés à la fin de l'intervention.

Plus précisément, le processus d'évaluation portera sur les éléments suivants :

- Évaluation de la conformité du PDMO de la Mauritanie avec les procédures opérationnelles standard (POS) de l'ARC
- Examen des interventions menées avec les fonds de l'ARC par rapport à celles décrites dans le PDMO
- Efficacité et efficience des interventions prévues dans le PDMO
- Perception des bénéficiaires à l'égard de l'exécution du programme et de ses résultats
- Inclusion de la dimension de genre

5. Questions de l'évaluation

Le processus d'évaluation doit permettre de répondre, au minimum, aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les activités menées par le gouvernement correspondent-elles à celles prévues dans le PDMO ?
- Quand les activités prévues dans le PDMO ont-elles été mises en place ?
- Quelles étaient les personnes visées par ces activités, et comment peut-on les rapprocher de celles décrites dans le PDMO ?
- Dans quelle mesure la mise en œuvre du PDMO permet-elle d'obtenir les résultats attendus, y compris l'acheminement rapide de l'aide d'urgence ?
- Quels ont été les obstacles/éléments favorables à la mise en place des activités ?
- Quel a été le rapport coût-efficacité des activités mises en place ?
- Comment la mise en œuvre des activités financées grâce aux indemnités d'assurance a-t-elle été coordonnée avec les autres programmes d'aide d'urgence dans le pays ?
- Le gouvernement a-t-il suivi les procédures opérationnelles standard de l'ARC lors de la mise en œuvre du PDMO, et sinon, pourquoi ?
- Les interventions menées par le gouvernement ont-elles tenu compte des objectifs d'égalité des genres et des principes de rationalisation ?

6. Approche et méthodologie

Une méthode détaillée permettant de couvrir et de répondre aux questions d'évaluation sera préparée par l'équipe d'évaluation, après recommandations et à l'aide des outils de l'ARC (« *Directives relatives à la vérification du programme* », cf. Annexe). La méthode d'évaluation consistera en une combinaison d'approches qualitatives et quantitatives pour la collecte et l'analyse des données. L'équipe d'évaluation sera tenue, au minimum, d'effectuer les tâches suivantes :

- a. **Examiner les documents clés suivants** : Plans opérationnels, Plans définitifs de mise en œuvre et leurs modifications, rapports intermédiaires de mise en œuvre des PDMO du Gouvernement de Mauritanie, plans de gestion des risques de catastrophe de la Mauritanie et autres textes de loi y relatifs, bulletins ARV et autres rapports d'évaluation de la sécurité alimentaire, Plan de réponse à l'insécurité alimentaire 2021-2022, cahiers des charges des groupes et sous-groupes de travail technique, règles de conformité de l'ARC et tout autre document pertinent concernant l'ARC.
- b. **Élaborer une grille d'évaluation des procédures opérationnelles standard de l'ARC** afin de déterminer si le gouvernement a pris les mesures appropriées et, dans le cas contraire, expliquer les écarts par rapport aux règles de conformité de l'ARC.
- c. **Mener des entretiens avec les principaux intervenants**, y compris :
 - Le/la responsable de l'engagement pays (REP) du Secrétariat de l'ARC
 - L'équipe de la Planification d'urgence du Secrétariat de l'ARC
 - L'équipe suivi-évaluation (S&E) du Secrétariat de l'ARC
 - La Directrice des opérations du Secrétariat de l'ARC
 - Le coordinateur national de l'ARC
 - Les membres du Groupe de travail technique
 - Les fonctionnaires de la Cellule de Prévention et d'appui à la Gestion des Urgences
 - Les autorités administratives (échelle infranationale)

- Les partenaires d'exécution (échelle nationale, infranationale et locale)
- Les représentants des principaux donateurs et acteurs humanitaires présents en Mauritanie
- Les responsables du PAM
- Les dirigeants communautaires
- Les organismes communautaires impliqués
- Les bénéficiaires (par genre)

7. Exigences requises

Le/la responsable de l'équipe d'évaluation doit disposer d'une solide expérience en évaluation de programmes en lien avec la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence. Il/elle doit justifier de l'expérience, des qualifications et des capacités requises pour livrer un produit de qualité efficacement et dans les délais fixés. Les qualifications et les compétences minimales des membres de l'équipe sont les suivantes :

Fonction	Tâches	Connaissances et expérience
Responsable de l'équipe d'évaluation	Dirige l'équipe d'évaluation Coordonne et gère l'ensemble des activités en lien avec la planification et la réalisation de l'évaluation, conjointement avec le Secrétariat de l'ARC et le Coordinateur national de l'ARC dans le pays Mène les entretiens d'évaluation et effectue les contrôles ponctuels Supervise l'analyse des données Rédige le rapport d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Master en développement international, gestion des catastrophes ou domaine apparenté - Au moins 10 années d'expérience professionnelle en évaluation humanitaire et/ou en gestion des risques de catastrophe et interventions d'urgence - Solide connaissance de l'utilisation et de l'application des systèmes de suivi-évaluation - Expérience de travail en collaboration avec des hauts fonctionnaires, des donateurs, des partenaires de mise en œuvre et des communautés locales - Excellentes capacités de communication - Excellentes capacités d'analyse et aptitudes à résoudre les problèmes - Excellentes capacités de rédaction de rapports
Chercheur/chercheuse	Effectue les contrôles ponctuels Analyse les résultats des contrôles ponctuels Prépare un rapport d'analyse présentant les principales conclusions des contrôles ponctuels	<ul style="list-style-type: none"> - Bachelor en sciences sociales, économie, études du développement ou domaines apparentés - Au moins 3 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la recherche en développement ou des études de marché - Expérience confirmée dans la réalisation d'études de terrain : conception d'outils de collecte des données, entretiens avec divers intervenants et consignation des résultats - Expérience confirmée en matière d'analyse des données et de rédaction de rapports - Excellentes capacités de communication - Bonnes capacités rédactionnelles

8. Livrables et délais

L'équipe d'évaluation est tenue de préparer et de soumettre à l'ARC une série de rapports clés dans le cadre de son mandat. Ces rapports seront présentés aux intervenants concernés, examinés et approuvés par l'ARC avant que le versement définitif ne soit effectué. Les principaux livrables sont :

- a. **Rapport initial** : doit être préparé et soumis dans un délai **d'UNE semaine** après la signature du contrat. L'équipe d'évaluation établira ce rapport après examen des principaux documents techniques et après discussion avec l'ARC. Le rapport initial doit porter sur : la compréhension du cahier des charges et la portée de l'évaluation, la méthode à adopter, la conception de l'évaluation et les principales questions et le plan de travail du mandat. L'équipe d'évaluation présentera le rapport initial aux intervenants concernés en Mauritanie.
- b. **Premières constatations** : ces éléments doivent être rassemblés et présentés aux intervenants impliqués dans la mise en œuvre des interventions financées par l'ARC lors de la réunion d'information organisée dans le pays, **QUATRE semaines** après la signature du contrat.
- c. **Rapport d'évaluation provisoire** : doit être préparé et soumis à l'ARC **SIX semaines** après la signature du contrat, selon les lignes directrices recommandées (voir Annexe). Ce rapport provisoire nécessitera un suivi sous forme de commentaires, questions et observations de la part de l'ARC. En outre, l'équipe d'évaluation présentera ce document aux intervenants concernés en Mauritanie et à l'ARC.
- d. **Rapport d'évaluation définitif** : doit être préparé selon les lignes directrices recommandées (voir Annexe) et soumis à l'ARC avant ou au terme du mandat (**SEPT semaines** après la signature du contrat), après intégration des commentaires/observations dans le rapport provisoire. Cela comprend : un exemplaire original du rapport définitif, quatre copies en couleur et reliées, et une version au format électronique.

9. Modalités de compte-rendu

L'équipe d'évaluation rendra compte directement au responsable S&E de l'ARC.

10. Offre

L'offre doit comprendre :

- Un descriptif détaillé de la compréhension du cahier des charges
- Une description du plan d'évaluation comprenant une présentation détaillée de la méthodologie proposée, de l'échantillonnage et de la conception de l'évaluation, de l'analyse et de la soumission de rapports, ainsi que les étapes de l'évaluation et un calendrier des activités
- Un budget détaillé
- Récapitulatif des expériences antérieures (au moins trois brèves descriptions de contrats passés ou actuels portant sur des missions d'envergure, de portée et de complexité similaires à la présente offre), et liste de références pouvant témoigner des résultats obtenus dans la conduite d'évaluations similaires
- CV correspondant aux qualifications susmentionnées

- Documents justificatifs, y compris les documents institutionnels obligatoires, comme les statuts

11. Critères de sélection

L'offre technique sera évaluée selon les critères suivants :

Critère	Nb max. de points
Compréhension du cahier des charges et de l'objectif des services à fournir	10
Cursus, expérience et compétences du responsable de l'équipe	30
Pertinence du choix des autres membres de l'équipe selon l'expertise proposée	20
Plan d'évaluation, y. c. méthodologie et conception	30
Organisation des tâches et calendrier	10
Total score technique	100

L'offre financière doit comprendre un budget détaillé et récapitulatif des points suivants, en **USD**, et sera notée sur **25 points (maximum)**.

Poste	Coût total
Honoraires (responsable de l'équipe, chercheur/chercheuse en Mauritanie, traducteur/traductrice)	
Coût des entretiens avec les informateurs clés	
Coût des contrôles ponctuels	
Déplacements, hébergement et allocation journalière	
Autres coûts	
Frais généraux	
Coût total	

Annexe

Schéma général des rapports d'évaluation provisoire et définitif

Résumé

1. Introduction

1.1. Contexte du pays : situation en matière de sécurité alimentaire

1.2. Calendrier d'engagement de l'ARC

1.3. Structure de l'ARC sur place

1.4. Objectifs et méthodologie du processus d'évaluation

2. Plan définitif de mise en œuvre (PDMO) : interventions et résultats

2.1. Évaluation de la sécurité alimentaire et bulletins ARV

2.2 Système de ciblage des bénéficiaires

2.3. Interventions et budget du gouvernement

2.4. Résultats attendus

3. Plan définitif de mise en œuvre : résultats effectifs

3.1. Ciblage effectif

3.2. Bénéficiaires ciblés, par genre

3.3. Produits/espèces distribués

3.4. Budget estimé par rapport au montant du versement

3.5. Total des dépenses actuelles

3.6. Suivi et évaluation : système mis en place par le gouvernement à des fins de suivi du PDMO dans son ensemble

3.7. Résultats effectifs du PDMO : principales constatations

4. Procédures opérationnelles standard (POS) : niveau de conformité du gouvernement

4.1. Évaluation des POS : grille d'évaluation

4.2. Conformité aux POS : principales constatations

5. Efficience et efficacité des intervenants du gouvernement

5.1. Rapport coût-efficacité de la mise en œuvre des interventions du gouvernement

5.2 Mise en œuvre rapide des interventions du gouvernement

5.3. Résultats obtenus (ventilés par intervenants)

5.4. Perception positive des résultats

6. Enseignements en vue d'évaluations ultérieures

7. Recommandations

Références

8.4 Matrice d'évaluation

Tableau 12 — Matrice d'évaluation

Question d'évaluation	Critères de jugement	Éléments de jugement et indicateurs	Code	Source de données
Q1: Coordination avec les autres initiatives lors du design et de la mise en œuvre	1.1 Degré de coordination dans la conception et la mise en œuvre du programme	Degré de participation des autres programmes et acteurs du PNR à la conception du PDMO	1.1.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec CSA et équipes de mise en œuvre ▪ KII avec représentants des autres programmes/acteurs du PNR ▪ KII avec autorités locales
		Existence et satisfaction vis-à-vis des activités de coordination menées par le CSA lors de la mise en œuvre pour garantir la cohérence de l'intervention avec les autres programmes	1.1.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec CSA et équipes de mise en œuvre ▪ KII avec représentants des autres programmes/acteurs du PNR ▪ KII avec autorités locales
		Les modalités d'assistance et quantités distribuées sont harmonisées entre les différents programmes du PNR	1.1.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec CSA et équipes de mise en œuvre ▪ KII avec représentants des autres programmes/acteurs du PNR
Q2: Atteinte des résultats escomptés	2.1 Capacité de l'intervention à atteindre les cibles fixées dans le PDMO	Proportion des personnels interrogés qui considèrent que les activités réalisées ont permis d'atteindre les objectifs escomptés et rationnel	2.1.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ KII avec CSA et équipes de mise en œuvre ▪ KII avec représentants des autres programmes/acteurs du PNR ▪ KII avec autorités locales
		Niveau d'atteinte des résultats escomptés sur la période évaluée	2.1.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec CSA et équipes de mise en œuvre ▪ FGD avec communautés bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
		Satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de la modalité d'assistance et le processus de distribution	2.1.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires

		Retours des bénéficiaires concernant les quantités et la quantité des kits reçus	2.1.4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
		Facteurs limitants ou bénéfiques à l'atteinte des objectifs de l'intervention	2.1.5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec CSA et équipes de mise en œuvre ▪ KII avec représentants des autres programmes/acteurs du PNR ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires et non bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
		Effets sur les bénéficiaires de la livraison (ou la non-livraison) dans les temps de l'intervention	2.1.6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
	2.2 Capacité de l'intervention de cibler les personnes en situation d'insécurité alimentaire suite à la sécheresse de la saison 2021-22	Adéquation de la stratégie ciblage avec l'objectif de cibler les populations les plus affectées par la sécheresse	2.2.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec CSA et équipes de mise en œuvre ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires et non bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
		Mesures mises en place pour traiter les erreurs d'inclusion et d'exclusion au moment du ciblage	2.2.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec CSA et équipes de mise en œuvre ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires et non bénéficiaires ▪ Enquête quantitative avec bénéficiaires
		Effets inattendus positifs ou négatifs produits par la méthodologie de ciblage choisie	2.2.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec CSA et équipes de mise en œuvre ▪ KII avec autorités locales ▪ FGD avec communautés bénéficiaires et non bénéficiaires

		Connaissance et accès par les bénéficiaires du projet du mécanisme de gestion des plaintes	2.2.4	<ul style="list-style-type: none"> Revue de données secondaires KII avec CSA et équipes de mise en œuvre FGD avec communautés bénéficiaires et non bénéficiaires Enquête quantitative avec bénéficiaires
	2.3 Mesures d'intégration de la dimension du genre mises en place dans le cadre de l'intervention financée par ARC	Mesures mises en œuvre lors du ciblage	2.3.1	<ul style="list-style-type: none"> Revue de données secondaires KII avec CSA et équipes de mise en œuvre FGD avec communautés bénéficiaires et non bénéficiaires
		Mesures mises en œuvre dans le cadre du mécanisme de distribution	2.3.2	<ul style="list-style-type: none"> Revue de données secondaires KII avec CSA et équipes de mise en œuvre FGD avec communautés bénéficiaires
Q3: Efficience de la réponse	3.1 Conformité de la mise en œuvre du PDMO avec les procédures opérationnelles standard de l'ARC pour chacun des 17 IP du PDMO et les périodes de mise en œuvre	Écart entre le délai prévu de réalisation et l'achèvement de l'activité/tâche	3.1.1	<ul style="list-style-type: none"> Revue de données secondaires KII avec CSA et équipes de mise en œuvre KII avec autorités locales FGD avec communautés bénéficiaires Enquête quantitative avec bénéficiaires
		Écart entre l'activité/tâche (lien éventuel avec indicateur de performance) à réaliser et l'activité/tâche atteinte	3.1.2	<ul style="list-style-type: none"> Revue de données secondaires KII avec CSA et équipes de mise en œuvre KII avec autorités locales FGD avec communautés bénéficiaires
	3.2 Mesure avec laquelle l'intervention a su utiliser de manière efficiente les ressources à sa disposition pour atteindre ses objectifs	Ratio coût transfert	3.2.1	<ul style="list-style-type: none"> Revue de données secondaires
		Facteurs internes ou externes qui ont impacté la livraison dans les temps de l'intervention	3.2.2	<ul style="list-style-type: none"> Revue de données secondaires KII avec CSA et équipes de mise en œuvre KII avec autorités locales
		Mesures de réduction des coûts et délais employés	3.2.3	<ul style="list-style-type: none"> Revue de données secondaires KII avec CSA et équipes de mise en œuvre

Évaluation du processus de paiement de l'ARC au gouvernement pour la saison 2021-22 en Mauritanie

	3.3 Efficience du système de suivi évaluation pour piloter la mise en œuvre du programme au niveau national	Disponibilité de l'information au travers de rapport mensuel ou trimestriel de mis en œuvre	3.3.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec CSA et équipes de mise en œuvre
		Désagrégation systématique des données de l'intervention	3.3.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec CSA et équipes de mise en œuvre
		Suivi du cadre de suivi évaluation et pertinence des indicateurs de résultats	3.3.3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de données secondaires ▪ KII avec CSA et équipes de mise en œuvre ▪ KII avec représentants des autres programmes/acteurs du PNR

8.5 Méthodologie détaillée de l'évaluation

97. La méthodologie proposée combinait une approche mixte basée sur des entretiens approfondis avec les informateurs clés du projet aux niveaux local et national et la collecte de données qualitatives et quantitatives sur un échantillon représentatif de bénéficiaires sélectionnés de manière aléatoire.

8.5.1 Revue documentaire

98. L'ARC a fourni à l'équipe d'évaluation quelques documents de planification de base et des guides de référence sur les processus de l'ARC à appliquer. L'équipe d'évaluation a recherché des documents supplémentaires pour approfondir la compréhension du contexte (documents de politique sectorielle nationale, interventions d'urgence réalisées sur d'autres financements, etc.) Ces informations ont contribué à la compréhension du contexte présenté dans la première partie du rapport initial. La liste des documents mis à disposition et consultée par l'équipe d'évaluation est détaillée en [annexe](#).

8.5.2 Ciblage géographique

99. Dans le cas de cette évaluation, il a été retenu de proposer chacune des trois moughataas comme un domaine d'étude. La base de sondage de l'échantillon de ménages est l'ensemble des ménages bénéficiaires résidents de façon ordinaire dans les trois domaines d'étude (moughataas).

100. Seulement les localités qui comptaient un effectif de ménages supérieur ou égal à 15 ménages ont mises dans la base de sondage du premier degré¹⁷⁴. La population cible était estimée à 26 983 ménages répartis sur 1240 localités au niveau des trois moughataas. Un peu moins de la moitié des localités comptaient 15 ménages ou plus (445 localités) alors que 795 localités comptaient moins de 15 ménages.

Tableau 13 — Répartition des unités primaires d'échantillonnage (localités) par domaine d'étude

moughata	Nombre de localités de plus ou égales à 15 ménages	Nombre de localités de moins de 15 ménages	Nombre total de localités
Djiguenni	133	180	313
Néma	163	324	487
Timbedra	149	291	440
Total	445	795	1240

101. Au premier degré, un échantillon *nh* de localités a été choisi avec la mode de tirage systématique à probabilité proportionnelle à la taille exprimé en nombre de ménages (tirage SPPT). L'objectif de l'équipe d'évaluation était d'avoir une taille d'échantillon suffisante pour permettre une représentativité au niveau de chaque moughata dans la mesure du possible, afin d'atteindre cet objectif, la formule suivante a été utilisée en introduisant une marge d'erreur de 6 % :

$$n = \frac{t^2 \times p(1-p)}{e^2}$$

¹⁷⁴ L'équipe d'évaluation a fait ce choix pour éviter des problèmes de non-saturation.

Avec, n = taille de l'échantillon attendu/t = niveau de confiance déduit du taux de confiance (traditionnellement 1,96 pour un taux de confiance de 95 %) — loi normale centrée réduite/p = proportion estimative de la population présentant la caractéristique étudiée dans l'étude/e = marge d'erreur (fixée à 6 %).

102. Pour maximiser la taille de l'échantillon et avec l'absence d'une estimation de cette proportion, le $p = 0,5$ a été retenue.

Tableau 14 — Allocation de l'échantillon des unités primaires (localités) et des unités secondaires (ménages) par moughata

moughata	Ménages ciblés	Échantillon de ménages	Échantillon de localités
Djiguenni	7604	120	8
Néma	10 642	150	10
Timbedra	8737	120	8
Total	26 983	380	26

103. Le tirage de l'échantillon consistait en un sondage aléatoire stratifié à deux degrés. Il a été effectué au sein de chaque domaine d'étude (moughata) indépendamment à l'autre. Au premier degré, un échantillon *nh* de localités a été choisi avec le mode de tirage systématique à probabilité proportionnelle à la taille exprimé en nombre de ménages (tirage SPPT). Le logiciel SPSS a été utilisé pour choisir les échantillons du premier degré.

8.5.3 Collecte de données — qualitative

104. La collecte de données qualitative a compris des entretiens semi-structurés avec les acteurs clés à Nouakchott et dans les moughataas assistées et des groupes de discussion dans les communes échantillonnées (voir [Ciblage géographique](#)).

105. L'équipe d'évaluation a mené des **entretiens semi-structurés** avec les parties prenantes gouvernementales, locales et internationales qui soutiennent le processus de paiement de l'ARC pour la saison 2021-22 en Mauritanie. Au total, l'équipe d'évaluation a réalisé entre 27 entretiens individuels répartis entre Nouakchott et les trois moughataa qui ont bénéficié de l'assistance. L'équipe d'évaluation a effectué les entretiens en face-à-face. Quelques entretiens à distance ont été menés avec les représentants de l'ARC.

106. Les principales catégories de parties prenantes qui ont été interrogées via les entretiens semi-structurés sont décrites ci-dessous et la liste des informateurs clés qui ont accepté de participer à cette enquête est disponible en [annexe](#) :

- Représentants et personnels de l'ARC,
- Représentants et personnels du CSA,
- Représentants et personnels des autres acteurs du plan national de réponse à la sécheresse¹⁷⁵,
- Les autorités régionales et locales, les clusters et les comités ad hoc impliqués dans l'opération.

¹⁷⁵ Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles et Commissariat à la Sécurité Alimentaire, « Plan national de réponse (PNR) 2022 de la République Islamique de Mauritanie ».

107. Les **groupes de discussion** ont été organisés auprès des communautés assistées ou non. L'objectif principal de cette collecte de données était d'engager des discussions avec les membres de la communauté pour comprendre leur point de vue sur le ciblage, leur évaluation des résultats de la distribution qu'ils ont reçue, leur niveau de satisfaction par rapport à cette distribution, ainsi que les mécanismes en place pour recueillir leurs préoccupations éventuelles. Des groupes séparés par sexe ont été formés pour identifier toute problématique spécifique à un genre.
108. Pour ce faire, des groupes homogènes de 5 à 8 personnes¹⁷⁶ ont été constitués. Dans chaque moughata (3), l'expert en méthodes qualitatives a facilité deux groupes de discussion avec des bénéficiaires masculins, deux avec des bénéficiaires féminins, et un groupe mixte avec des individus non bénéficiaires. En somme, cela totalise quinze groupes de discussion. La saturation de l'information a été atteinte, car il est généralement reconnu qu'elle intervient après la réalisation de deux à trois groupes de discussion avec chaque catégorie de bénéficiaires¹⁷⁷.
109. L'équipe d'évaluation a organisé les groupes de discussion parallèlement à la phase de collecte des données quantitatives, afin de tirer parti de la campagne de sensibilisation menée au préalable et d'un calendrier similaire à celui de la collecte des données de l'enquête. Pour des questions de logistique, il a été décidé de sélectionner aléatoirement deux localités par moughata parmi celles ciblées par l'enquête quantitative. Ainsi l'expert qualitatif effectuera trois groupes de discussion dans une première localité (un avec des hommes, un avec des femmes et un avec des individus non bénéficiaires) puis deux groupes dans une seconde localité (un avec des hommes, un avec des femmes). Les localités identifiées sont mentionnées ci-dessous.

Tableau 15 — Localités visitées pour les groupes de discussion¹⁷⁸

moughata	Localités sélectionnées
Néma	El Ghassimiye
	Azdar Nour
Timbedra	Echewayil
	Hassi Mhadi
Djiguenni	El Wouzatt
	Oum Nour

8.5.4 Collecte de données — quantitative

110. Suite au tirage géographique, un nombre *m* de ménages a été choisi au sein de chaque localité choisie au premier degré par un sondage aléatoire simple (tirage SAS). Dans chaque localité, l'équipe d'évaluation a sélectionné au hasard une liste principale de 12 personnes pour réaliser les enquêtes. En raison des problèmes habituels d'absence ou de déplacement des bénéficiaires, et pour éviter les biais de sélection, l'équipe d'évaluation a inclus une liste d'attente de trois personnes, également tirées au sort, pour

¹⁷⁶ Les groupes de discussion se dérouleront de préférence en plein air et le nombre final de participants tiendra compte des mesures COVID en vigueur dans le pays.

¹⁷⁷ ALNAP, « Guide de l'évaluation de l'action humanitaire », 2016.

¹⁷⁸ L'équipe d'évaluation a ajouté une localité supplémentaire à la liste, indiquée en italique. Si, au moment de la collecte, il s'avère impossible de se rendre dans l'une des deux autres localités ou de prendre contact avec les autorités locales, cette localité additionnelle sera alors considérée.

remplacer les répondants absents. Cela donnait un objectif total de 312 bénéficiaires à enquêter dans 3 moughataa.

111. Trois superviseurs et neuf agents énumérateurs ont été engagés pour soutenir la collecte de données primaires en Mauritanie. Ils ont suivi une formation de deux jours à Nouakchott les 08 et 09 novembre. La collecte de données a été effectuée en 6 jours. La phase de terrain comprenait également quatre jours de voyage et une campagne de sensibilisation d'une journée auprès des autorités locales.
112. L'équipe d'évaluation a effectué une enquête rapide (environ 30 min max). Les données ont été collectées à l'aide d'un logiciel de collecte de données mobile (ODK – Open Data Kit) relié à un serveur sécurisé basé en France. Les données ont été collectées sur des tablettes. D'une part, cette méthode a permis de gagner du temps en disposant des bases de données immédiatement après la collecte. D'autre part, elle a permis de vérifier en temps réel la qualité des données collectées en ligne, grâce à un script qui identifiait les erreurs les plus régulières commises par les enquêteurs.

8.5.5 Analyse des données et rapports

113. Les données qualitatives désagrégées ont été enregistrées et codées en fonction des questions d'évaluation et indicateurs afin d'analyser les tendances émergentes. L'analyse a été effectuée de manière itérative afin de pouvoir ajuster les outils de collecte de données et d'explorer plus en profondeur certaines tendances. Les données quantitatives ont été analysées à l'aide de statistiques descriptives dans Excel.
114. Après la période de collecte de données, les consultants ont triangulé les différents résultats obtenus pour produire la **première version du rapport, le 19 décembre 2023**. Ce rapport présentait les résultats, conclusions et recommandations de manière claire en suivant les critères d'évaluation définis dans la [matrice](#). Après avoir reçu des retours sous forme de commentaires sur le rapport, les consultants ont produit une **version finale du rapport**. Cette version finale comprend également un résumé exécutif indépendant contenant les principales conclusions et recommandations visant à faciliter la diffusion des résultats. Le rapport final a été validé par le responsable principal du suivi et de l'évaluation de l'ARC.
115. Avant la soumission de la version finale du rapport, l'équipe d'évaluation effectuera une présentation. Elle permettra de présenter les résultats et de discuter collectivement les recommandations avant la soumission de la dernière version du rapport.

8.6 Liste des documents reçus

- Action contre la Faim. « Bulletin de surveillance pastorale de la Mauritanie n° 15 : Avril-Mai 2022 », avril 2022.
- . « Bulletin d'information sur les prix des marchés au niveau des wilayas de Hodh el Charghi, Guidimakha et Gorgol : avril-mai 2022 », nd.
- . « Bulletin d'information sur les prix des marchés au niveau des wilayas de Hodh el Charghi, Guidimakha et Gorgol : février-mars 2022 », nd.
- . « Bulletin d'information sur les prix des marchés au niveau des wilayas de Hodh el Charghi, Guidimakha et Gorgol : juin-juillet 2022 », nd.

Évaluation du processus de paiement de l'ARC au gouvernement pour la saison 2021-22 en Mauritanie

- . « Bulletin trimestriel d'informations sur la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle de la Wilaya de Hodh El Chargui : juin-août 2022 », septembre 2022.
- . « Bulletin trimestriel d'informations sur la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle de la Wilaya de Hodh El Chargui : mars-mai 2022 », juin 2022.
- . « Bulletin trimestriel d'informations sur la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle de la Wilaya de Hodh El Chargui : septembre-novembre 2022 », décembre 2022.
- Africa RiskView. « Rapport de mi-saison Mauritanie 2021 », nd.
- African Risk Capacity. « Analyse de la performance du modèle Africa RiskView — Saison agricole et pastorale 2021 Mauritania », novembre 2021.
- . « Commentaires relatifs à la lettre du CSA Mauritanie », nd.
- . « Contingency Planning Standards and Guidelines », n.d.
- . « Critères relatifs à la délivrance de Certificats de conformité et de bonnes pratiques ARC/LW3/D004.1209_16 », s. d.
- . « Email du 4 avril 2022 de Monsieur Papazoumana au Coordonnateur de l'ARC concernant la soumission du PDMO », avril 2022.
- . « Email du 14 juin 2022 de Monsieur Papazoumana au Coordonnateur de l'ARC concernant la validation du PDMO », juin 2022.
- . « Gender Strategy and Action Plan », nd.
- . « Leading Gender and Disaster Risk Management in Africa », nd.
- . « Lettre de l'ARC à tous les États membres de l'ARC relative à la suspension de l'utilisation du jeu de données satellitaires Africa Rainfall Climatology version 2 (ARC) du 03/02/2022 », février 2022.
- . « Stratégie du groupe ARC 2020-24 », 2020.
- African Risk Capacity, et République Islamique de Mauritanie. « Mauritanie : Rapport de validation de la personnalisation du modèle de sécheresse agricole et pastorale d'Africa RiskView (ARV) », janvier 2021.
- Alliance Sahel. « Fiche projet : Programme de développement d'urgence (PDU) : Projet d'Appui au Système de Filets Sociaux II », septembre 2021.
- ALNAP. « Guide de l'évaluation de l'action humanitaire », 2016.
- ANSADE. « Note mensuelle de l'Indice National des Prix à la Consommation (INPC) », septembre 2023.
- . « Pauvreté multidimensionnelle en Mauritanie », novembre 2022.
- . « Synthèse des résultats de l'enquête permanente sur les Conditions de Vie en Mauritanie EPCV 2019-2020 », septembre 2021.
- ARC Ltd. « Contrat d'assurance relatif aux coûts d'intervention en cas de sécheresse de l'ARC Ltd. : Documentation nécessaire au décaissement », mars 2022.
- . « Facture de la police d'assurance paramétrique contre la sécheresse 2021-22 », avril 2021.
- . « Lettre du Directeur exécutif de l'ARC à la superviseuse de l'ARC en Mauritanie relative à la suspension de l'utilisation du jeu de données satellitaires ARC2 du 07/03/2022 », mars 2022.
- . « Rapport sur le calcul du MDRC : République de Mauritanie, Saison de croissance de l'Afrique de l'Ouest, L'année d'assurance 2021/22 », mars 2022.
- Banque Mondiale. « La Mauritanie va renforcer son système de filets sociaux », mars 2020.
- Cadre Harmonisé. « Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en mars-mai 2022 et projetée en juin-août 2022 », mars 2022.

- . « Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en mars-mai 2023 et projetée en juin-août 2023 », mars 2023.
- . « Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en octobre-décembre 2022 et projetée en juin-août 2023 », novembre 2022.
- Clarke, Daniel J., et Ruth Vargas Hill. « Cost-Benefit Analysis of the African Risk Capacity Facility ». IFPRI Discussion Paper 01292, septembre 2013.
- Comité d'analyse des besoins, et Dispositif national de Prévention et de Réponse aux Crises alimentaires et nutritionnelles. « Diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle 2021/2022 », décembre 2021.
- Commissariat à la Sécurité alimentaire. « Compte-rendu de la mission de suivi et de Communication sur la mise en œuvre des distributions alimentaires gratuites financées par l'ARC », août 2022.
- . « Décision de la Commissaire à la sécurité alimentaire portant sur l'attribution des quantités de vivres — n° 104 du 12/05/022 », mai 2022.
- . « La sécurité alimentaire n° 3 : le magazine périodique publié par le Commissariat à la sécurité alimentaire », novembre 2022.
- . « Lettre de la Commissaire à la sécurité alimentaire à l'attention de Monsieur le Directeur général de l'ARC — n° 410 du 28/10/2021 », octobre 2021.
- . « Lettre de la Commissaire à la sécurité alimentaire au ministre des Finances faisant suite à la lettre n° 318 — N° 362 du 7 septembre 2023 », 7 septembre 2023.
- . « Lettre de la Commissaire à la sécurité alimentaire au ministre des Finances l'informant du décaissement ARC — N° 318 du 10 août 2022 », 10 août 2022.
- . « Lettre de Madame la Commissaire à Monsieur le Ministre des Finances : Demande d'ouverture de sous-compte au profit du FNRCAN — n° 191 du 20 septembre 2023 », septembre 2023.
- . « Lettre de Madame la Commissaire à Monsieur le Ministre des Finances : Ouverture d'un compte au trésor en date — n° 194 du 7 juin 2023 », juin 2023.
- . « Lettre de Madame la Commissaire à Monsieur le Ministre des Finances : Ouverture du compte d'optation à la BCM — n° 183 du 2 juin 2023 », juin 2023.
- . « Lettre de Madame la Commissaire à Monsieur le Ministre des Finances — n° 436 du 04/11/2022 », novembre 2022.
- . « Lettre du Coordonnateur ARC à la Commissaire à la sécurité alimentaire portant sur la mission de supervision de la distribution gratuite de vivres — n° 014 du 6 août 2022 », août 2022.
- . « Lettre du Coordonnateur ARC à la Commissaire à la sécurité alimentaire portant sur les motivations à verser aux personnels ayant contribué à la distribution ARC — n° 019 du 2 novembre 2022 », novembre 2022.
- . « Lettre du Coordonnateur ARC aux walis portant sur la distribution ARC — n° 89 du 12/05/2022 », mai 2022.
- . « Rapport de suivi de la mise en œuvre du PDMO », août 2022.
- . « Second compte-rendu sur l'opération de DGV (distribution gratuite de vivres) organisée en 2022 sur financement ARC », octobre 2022.
- Commissariat à la Sécurité alimentaire, et African Risk Capacity. « Cadre Générique du Plan définitif de Mise en Œuvre (PDMO) », avril 2022.
- . « Plan opérationnel de soutien aux populations en cas de sécheresse sévère », 2020.

- Commissariat à la Sécurité alimentaire, et Kosmos Energy Mauritania. « Protocole d'accord entre la société Kosmos Energy Mauritania et le Commissariat à la sécurité alimentaire », nd.
- Commissariat à la Sécurité alimentaire, et ministère des Finances. « Arrêté conjoint n° 1312/MF/CSA portant modalités pratiques de gestion et de suivi de fonctionnement du Fonds National de Réponses aux Crises alimentaires et nutritionnelles (FNRCAN) », 12 décembre 2022.
- Direction générale du registre social, et Commissariat à la Sécurité alimentaire. « Protocole d'accord entre la Délégation générale TAAZOUR à la Solidarité nationale et à la Lutte contre l'Exclusion/Direction générale du registre social et des systèmes d'information et le Commissariat à la Sécurité alimentaire/Direction de l'Aide d'Urgence », s. d.
- Dispositif national de Prévention et de Réponse aux Crises alimentaires et nutritionnelles, et Commissariat à la Sécurité alimentaire. « Plan national de réponse (PNR) 2022 de la République Islamique de Mauritanie », mars 2022.
- FAO, UNICEF, WFP, WHO, et IFAD. « The State of Food Security and Nutrition in the World (SOFI) Report - 2023 », juillet 2023.
- FAO, Union européenne, et Cirad. « Profil des systèmes alimentaires — Mauritanie : Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires », 2023.
- FEWS Net. « La forte inflation limite l'accès des ménages pauvres à des besoins essentiels », septembre 2022.
- . « Les ménages font face à une dépendance croissante aux marchés avec des prix très élevés pour les aliments de base en cette période de pré soudure agricole », mars 2022.
- . « Les ménages pauvres font face à une dépendance accrue aux marchés et des prix élevés des aliments de base. », janvier 2022.
- . « Les récoltes inférieures à la moyenne et les prix élevés des aliments limitent l'accès des ménages pauvres à la nourriture », novembre 2021.
- . « L'inflation des prix des aliments limite l'accessibilité alimentaire des ménages pauvres », juillet 2022.
- . « Mauritanie — Zones de moyens d'existence », avril 2013.
- . « Mauritanie : Mise à jour du suivi à distance : Des perspectives d'une soudure pastorale plus longue sont attendues », octobre 2021.
- . « Mauritanie : Mise à jour du suivi à distance : Le début de période de soudure connaît des prix élevés des denrées alimentaires avec une dépendance accrue des ménages au marché », février 2022.
- . « Mauritanie : Mise à jour du suivi à distance. : L'inflation limiter les capacités des ménages à satisfaire leurs besoins d'existence », juin 2022.
- . « Mauritanie : Mise à jour du suivi à distance : Stressed (IPC Phase 2) conditions while food prices remain high », avril 2022.
- . « Mauritanie : Mise à jour du suivi à distance : Une baisse des revenus des ménages les plus vulnérables en prémices de prochaine période de soudure », décembre 2021.
- . « The Ukrainian crisis is exacerbating the rise in food prices », mai 2022.
- Flavio Braidotti. « Audit de processus de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques : Rapport sur la Mauritanie ». Kimetrica, novembre 2015.
- GTS Chargé du suivi de la campagne agro pastorale. « Synthèse des rapports des missions pluridisciplinaires du suivi du déroulement de l'hivernage 2021/2022 Du 31 août au 9 septembre », septembre 2021.

Évaluation du processus de paiement de l'ARC au gouvernement pour la saison 2021-22 en Mauritanie

GTT ARC Mauritanie. « Bulletin de suivi de l'hivernage 2021 », s. d.

IFRC. « Emergency Plan of Action (EPoA) Mauritania/Tagant: Hunger crisis », juillet 2022.

———. « Emergency Plan of Action Mid-term Report Mauritania: Hunger crisis », octobre 2022.

———. « Guide pour le suivi et l'évaluation des programmes », 2011.

ILO. « Rapport Final : La protection sociale existante en Mauritanie, faiblesses et atouts pour la construction d'un Socle de Protection Sociale (SPS) », juillet 2021.

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. « Indice de la faim dans le monde : Faim et systèmes alimentaires dans les situations de conflits », octobre 2021.

IOM. « Mauritanie — Nouakchott — Cartographie et profil des migrants », octobre 2022.

IRAM. « Évaluation du Processus de Paiement ARC 2017-18 à la Mauritanie », s. d.

Ministère de la Santé, et UNICEF. « Enquête nutritionnelle SMART », juillet 2021.

Ministère des Finances. « Relevé du compte 4674 : Comptes d'affectation spéciale CAS_109 : Fonds national de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles (FNRCAN) du 01/01/2023 au 31/12/2023 », décembre 2023.

Nations Unies Mauritanie. « Bilan Commun de Pays (BCP). Le Développement à l'épreuve de la pandémie du Covid-19 », 2021.

OPM. « Évaluation indépendante de l'African Risk Capacity (ARC) — Deuxième évaluation formative », décembre 2022.

———. « Independent Evaluation of the African Risk Capacity (ARC) », octobre 2017.

Programme alimentaire mondial. « ARC Replica Mauritanie Juin 2022 : rapport de mise en œuvre », juin 2022.

———. « Méthodologie Ciblage des ménages pour l'assistance de soudure », mai 2022.

———. « Panier des Dépenses Minimum applicable en Mauritanie : Analyse rétrospective », mars 2022.

République Islamique de Mauritanie. Décret n° 061-2021 du 21 Avril 2021/P.M/portant réaménagement du cadre national de concertation sur la sécurité alimentaire et instituant un Dispositif national de Prévention et de Réponse aux Crises alimentaires et nutritionnelles (DCAN). (2021).

———. « Décret n° 2022-068 du 11 mai 2022 portant création d'un budget d'affectation spéciale pour le financement des plans nationaux de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles (FNRCAN) », mai 2022.

———. « Loi n° 2022-017 portant loi de finances rectificative pour l'année 2022 », août 2022.

———. « Manuel opérationnel du Registre social », avril 2020.

———. « Stratégie nationale de Croissance accélérée et de Prospérité partagée (SCAPP, 2012-2030) », janvier 2016.

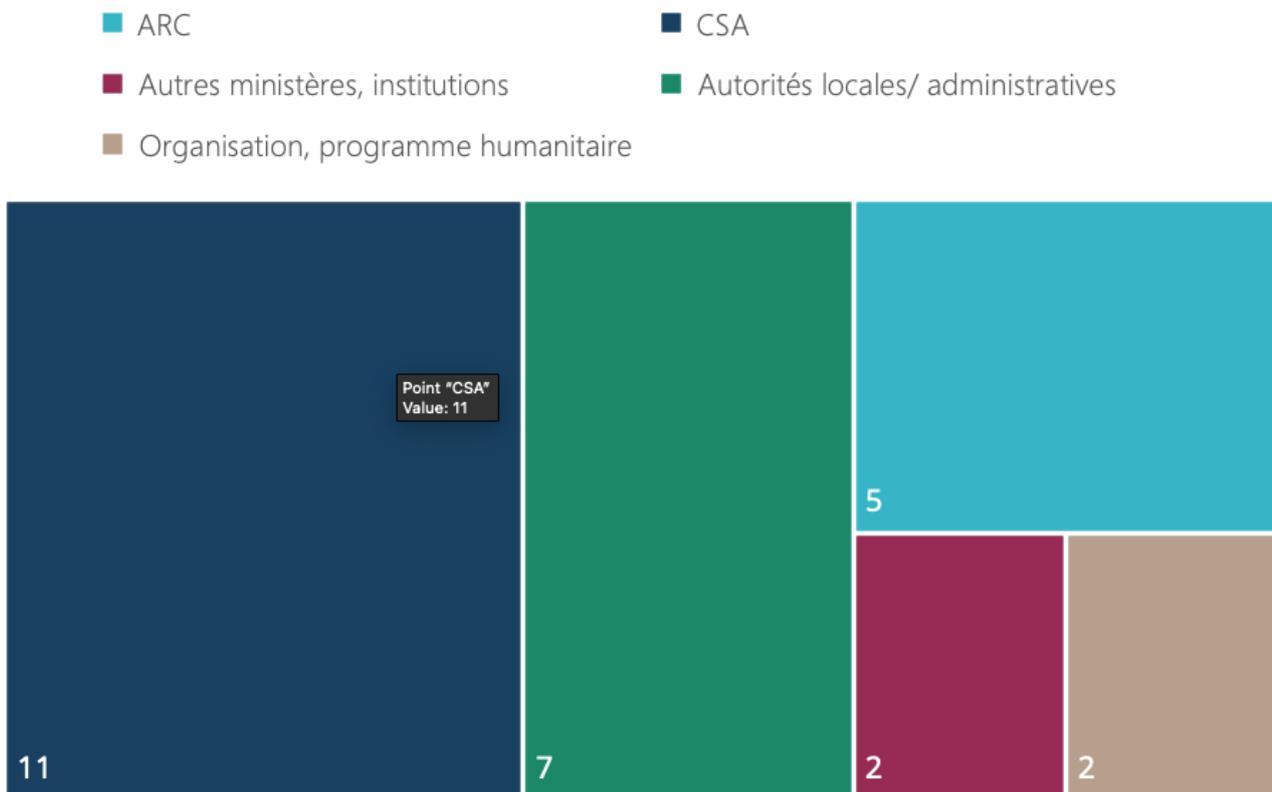
République Islamique de Mauritanie, et UNICEF. « Stratégie nationale de protection sociale en Mauritanie : Élément essentiel pour l'équité et la lutte contre la pauvreté », janvier 2012.

Save the Children, Action contre la Faim, et CSA. « Seasonal Food Security and Livelihoods Assessment – Household Economy Analysis », s. d.

UNDP. « Indice d'inégalité de genre », 2021.

8.7 Désagrégation des informateurs clés rencontrés

Figure 16 — Enquêté interrogé par type d'organisation



8.8 Désagrégation des répondants à l'enquête ménage quantitative

8.8.1 Sexe des répondants

Tableau 16 - Distribution des répondants par sexe et par moughata

	% - Total [n=351]	% - Djiguen i [n=113]	% - Nema [n=133]	% - Timbedr a [n=105]	#	Djigue ni	Nem a	Timbedr a
Un homme	40%	38%	38%	46%	141	43	50	48
Une femme	60%	62%	62%	54%	210	70	83	57
TOTAL	100%	100%	100%	100%	351	113	133	105

8.8.2 Age des répondants :

Tableau 17 - Désagrégation des répondants par tranche d'âge et par moughata

	% - Total [n=351]	% - Djiguen i [n=113]	% - Nema [n=133]	% - Timbedr a [n=105]	#	Djiguen i	Nem a	Timbedr a
0-17 ans	0%	0%	0%	0%	0	0	0	0
18—30 ans	4%	6%	2%	4%	14	7	3	4
31—45 ans	34%	31%	42%	29%	121	35	56	30
46—60 ans	36%	32%	38%	37%	125	36	50	39

61 ans et plus	26%	31%	18%	30%	91	35	24	32
Je ne veux pas répondre	0%	0%	0%	0%	0	0	0	0
Je ne sais pas	0%	0%	0%	0%	0	0	0	0
TOTAL	100%	100%	100%	100%	351	113	133	105

8.8.3 Moughata d'origine des répondants

Tableau 18 - Distribution des répondants par moughata

	% - Total [n=351]	#
Djigueni	32%	113
Néma	38%	133
Timbedra	30%	105
TOTAL	100%	351